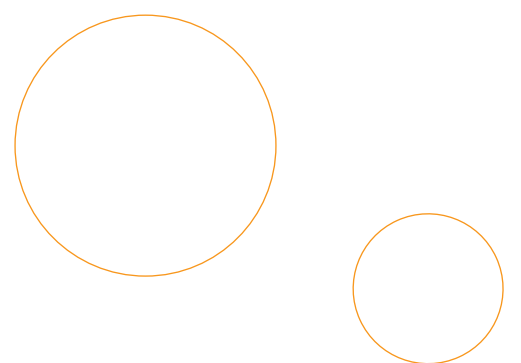




rapport annuel 2010

The logo for CIRÉ, featuring the word "CIRÉ" in a bold, blue, sans-serif font. Above the letters "I" and "R" are three small orange circles. A small orange arrow points upwards from the top right of the letter "É".



Les migrations sont le symptôme des fractures du monde. C'est aux fractures qu'il faut s'attaquer et pas aux symptômes, car elles ne sont ni le fruit du hasard, ni une fatalité : elles sont la résultante de choix politiques et économiques qui ont été faits et peuvent donc être défaits !

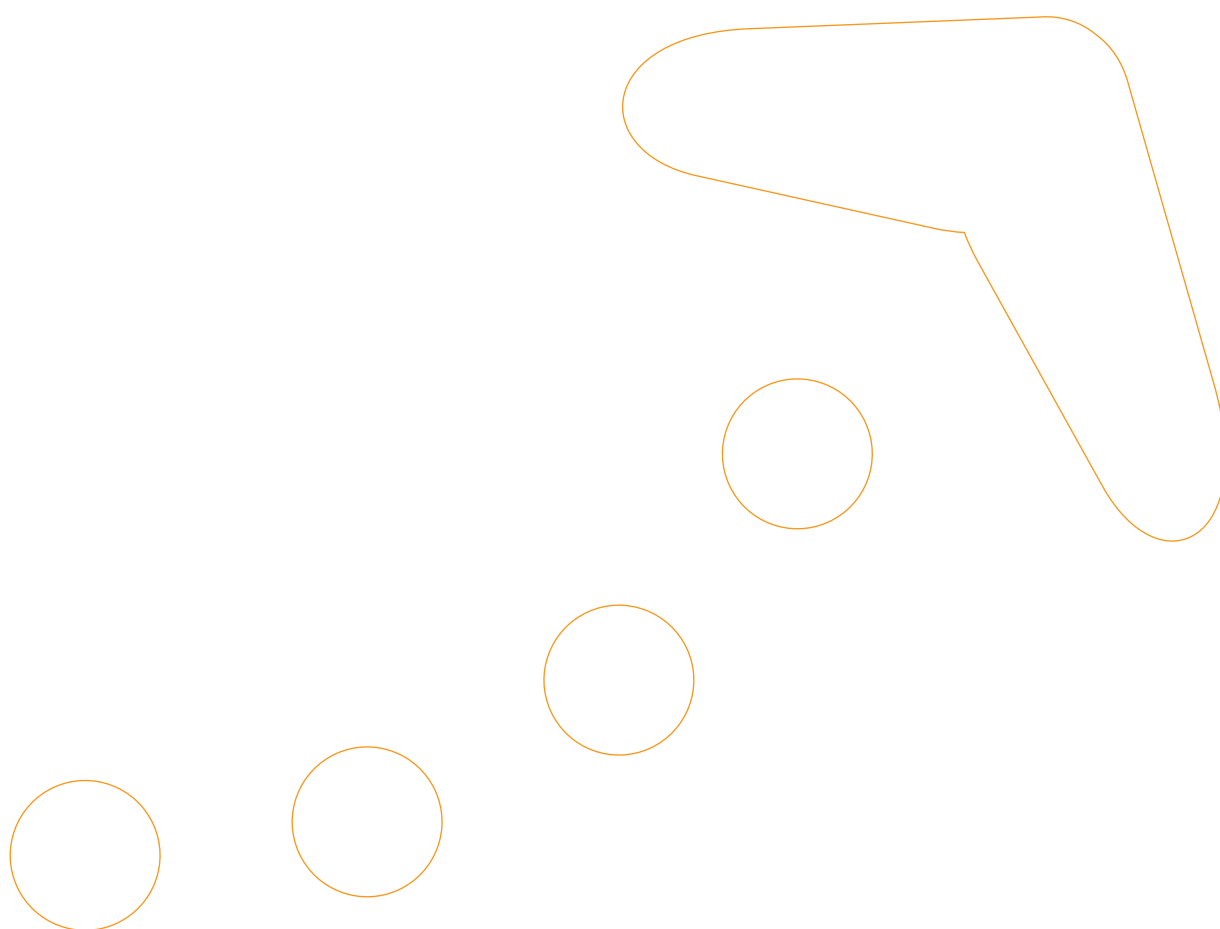




Table des matières

Le CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers	6
Préambule	10
Politiques migratoires : proposer et défendre une politique ouverte et basée sur les droits	12
La politique de séjour et de regroupement familial : une vigilance qui ne peut faiblir	16
L'accueil des demandeurs d'asile : une crise dont on ne voit pas la fin	22
Le service d'accueil des demandeurs d'asile : de nouvelles instructions et de nouvelles restrictions !	26
L'asile et la protection : analyser les évolutions et combattre la révision à la baisse des droits	32
Politique européenne : la présidence belge de l'Union, un observatoire de choix	38
Intégration : une année où « réflexion » et « Europe » ont été les maîtres mots	42
Le logement : des projets concrets pour faciliter l'accès à la propriété	46
L'école : apprendre le français par des méthodes vivantes	52
Travail, équivalences et formation : un service en plein essor	58
La lutte contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers continue	64
Le retour volontaire : pour une réelle option dans le parcours migratoire	70
Le service d'accueil et d'orientation des personnes étrangères : angoisse et incertitude	74
Le service « COM et sensibilisation » : crise de l'accueil et campagne « Ouvrons les yeux sur les centres fermés »	78
Annexes	86



Le CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

La réflexion et l'action politique

En 2010, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- **Politiques migratoires** : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme.
- **Séjour et regroupement familial** : obtenir la mise en place d'une politique de régularisation plus claire et plus sûre juridiquement et informer sur l'actualité politique en la matière.
- **Accueil des demandeurs d'asile** : défendre une politique d'accueil et de retour de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile.
- **Asile et protection** : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- **Intégration** : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- **Enfermement et expulsion** : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions, déclinés en cinq services :

- Le service « **Accueil des demandeurs d'asile** » coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service « **Accueil général** » informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service « **Travail, équivalences et formation** » aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en oeuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service « **Logement** » aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.

L'école assure des cours de Français Langue Étrangère pour les réfugiés et les étrangers.

L'organisation interne au CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée d'une direction générale, d'une direction adjointe et d'une direction administrative.

Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service «Communication-sensibilisation» met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, relations avec les médias, animations scolaires...).

L'Assemblée générale du CIRÉ se réunit une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

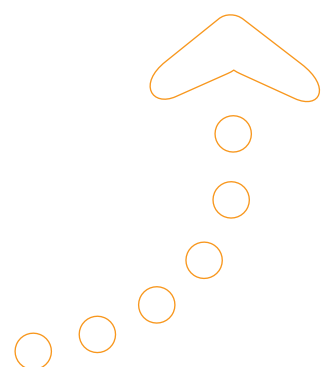
Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique: la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit une fois par mois si des questions administratives, financières ou institutionnelles doivent être traitées.



Le CIRÉ

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Communauté française.



Sont membres de l'Assemblée générale du CIRÉ les organisations suivantes représentées par les personnes suivantes :

- Aide aux Personnes Déplacées (APD) représenté par Anne Roulet
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers (ADDE) représentée par Isabelle Doyen
- Amnesty International représenté par Estelle Dubost
- Cap Migrants représenté par Anne-Christine Ghysens
- Caritas International représenté par Florence Lobert
- Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG) représenté par Joseph Burnotte
- Centre social protestant représenté par Marie-Claire Leroux
- Convivium représenté par Bruno Gilain
- Croix-Rouge francophone de Belgique représentée par Billy Jungling
- CSC Bxl-Hal-Vilvorde représentée par Ana Rodriguez
- Équipes Populaires représentées par Michele Dinanno
- FGTB de Bruxelles représentée par Éric Buysens
- Interrégionale wallonne FGTB représentée par Marcel Etienne
- Jesuit Refugee Service-Belgium représentée par Christophe Renders
- Justice et Paix représenté par Benoît Albert
- Médecins du Monde représenté par Pierre Verbeeren
- Mentor Escale représenté par Etetu Mekonnen
- Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX) représenté par Elisabeth Cohen
- Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) représenté par Véronique Oruba
- Présence et Action Culturelles (PAC) représentée par Jacky Degueldre
- Point d'Appui représenté par Eric Wynants
- Service social de Solidarité Socialiste représenté par Anne Fenaux
- Service social Juif représenté par Daniel Berman

et les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis
- Serge Noël
- France Blanmailland
- Bruno Vinikas (invité permanent)

Sont membres du Conseil d'administration les organisations suivantes représentées par les personnes suivantes :

- APD représenté par Anne Roulet
- ADDE représentée par Isabelle Doyen
- Caritas International représenté par Florence Lobert
- CEPAG représenté par Joseph Burnotte
- Centre social protestant représenté par Marie-Claire Leroux
- Convivium représenté par Bruno Gilain
- Croix-Rouge francophone de Belgique représentée par Billy Jungling
- CSC Bxl-Hal-Vilvorde représentée par Ana Rodriguez
- FGTB de Bruxelles représentée par Éric Buysens
- Interrégionale wallonne FGTB représentée par Marcel Etienne
- Jesuit Refugee Service-Belgium représenté par Christophe Renders
- Mentor Escale représenté par Etetu Mekonnen
- MRAX représenté par Elisabeth Cohen
- MOC représenté par Véronique Oruba
- PAC représenté par Jacky Degueldre
- Service social de Solidarité Socialiste représenté par Anne Fenaux
- Service social Juif représenté par Daniel Berman

et les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis
- France Blanmailland
- Bruno Vinikas (invité permanent)

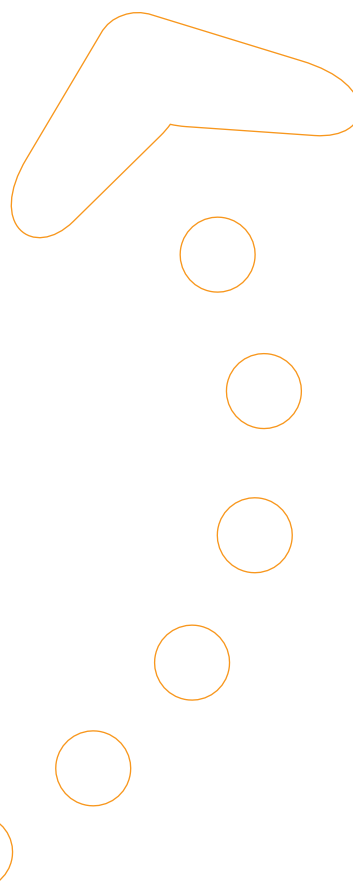
Sont membres du Bureau les personnes suivantes :

- Fabrice Epis qui assure la fonction de Président
- Marcel Etienne qui assure la fonction de vice-Président
- Anne Fenaux qui assure la fonction de Secrétaire
- Véronique Oruba qui assure la fonction de Trésorière

Le CIRÉ est actif dans les organisations suivantes :

- le Comité Belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)
- le Centre National de Coopération au Développement (CNCD) jusque mars 2010
- le Forum Asile et Migrations
- MIGREUROP (réseau européen contre « l'Europe des camps »)
- le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat
- ECRE (European Council on Refugees and Exiles)
- à la Plateforme Mineurs en Exil (membre observateur)

Le CIRÉ en 2010, c'est une équipe de 37 personnes, auxquelles s'ajoutent 1 personne sous statut ALE et 4 bénévoles. Un total de 42 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.





Préambule

Le monde bouge à une vitesse qui s'accélère... et ces mouvements de plus en plus rapides ne peuvent qu'interroger la vision politique et la pratique du CIRÉ. Que retenir de 2010 ?

Au niveau politique

Côté « **politiques migratoires** », le CIRÉ a enfin acquis l'expertise nécessaire pour avoir une vision fine de ce qui se prépare au niveau de l'Europe et pour tenter, avec des consortiums d'acteurs européens et nos partenaires belges, d'infléchir les contenus de ces directives et leur transposition en droit belge dans le sens de plus de droits pour les travailleurs migrants. Mais il ne suffit hélas pas d'avoir de bonnes analyses et des revendications pour être entendus : le rapport de force pour permettre de changer ces textes est actuellement plus que faible et c'est bien à cet objectif que nous devons nous atteler en 2011-2012.

Côté « **politique de séjour** », une avancée et une impasse : beaucoup de travail encore en 2010 et une opération de régularisation qui se déroule globalement bien sur le critère « 2.8.A. », même si, de par son ampleur, les réponses mettent beaucoup trop longtemps à tomber pour les « sans-papiers »... La régularisation par le travail s'annonce par contre aussi impuissante à « blanchir le travail au noir » des sans-papiers que nous le craignons au départ et, au-delà des évidences que nous énoncions avant le début de l'opération, il nous faudra évaluer profondément ses impasses et énoncer si nous pensons que certaines conditions pourraient permettre qu'elle ne soit pas un « miroir aux alouettes ».

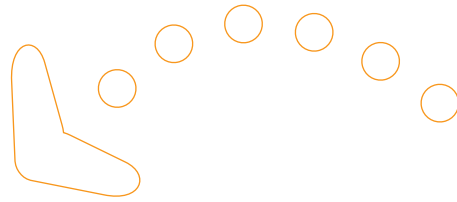
Côté « **accueil des demandeurs d'asile** », la crise devient un « état habituel » qui affecte profondément la qualité de l'accueil mais aussi le moral des travailleurs des différentes structures d'accueil. Surtout, elle a entraîné avec elle un cortège de restrictions au droit à l'accueil, restrictions pour des raisons pragmatiques dans le chef de FEDASIL, mais aussi pour des raisons idéologiques dans le chef de certains partis politiques.

Côté « **protection** » : une légère augmentation des demandeurs d'asile, un arriéré qui réaugmente dangereusement, des nationalités qui restent très présentes - sans surprise, au vu de l'état du monde - comme les Afghans et les Irakiens, l'éternelle question des Roms, peuple qui navigue entre persécutions et discriminations, mais aussi les effets des suppressions des visas pour les Serbes et les Macédoniens...

L'application du règlement Dublin pose encore et toujours problème et l'harmonisation européenne se fait toujours attendre... Seule l'action commune répressive (Frontex et autres dispositions) semble avancer à grands pas et recevoir les moyens de ses actions...

Côté « **intégration** » : le CIRÉ achève de préparer ses outils pour un dispositif d'accueil des primo-arrivants tout en participant régulièrement au cheminement - au travers de rencontres parlementaires et divers débats publics - de la réflexion du politique en charge de la matière. Dans différents pays européens et en Belgique, la discussion fait rage autour d'une soi-disant « évaluation de l'intégration qui serait un échec », évaluation dont on ne nomme nulle part les termes.

Les travaux en cours sur la question de l'intégration (qui s'achèveront en 2011) devraient pouvoir contribuer à alimenter positivement le débat public.



Enfin, côté « **lutte contre l'enfermement** » : une année sans détention d'un seul enfant et avec un recours moins fréquent de l'Office des étrangers à la détention et à l'éloignement forcé donne un peu d'espoir, sans rien garantir pour l'avenir...

Fait marquant inespéré qui mérite d'être relevé : alors que nous cherchions vainement un bon support pour relancer la campagne de sensibilisation de l'opinion publique contre l'enfermement des étrangers, le film « Illégal » est sorti. Il nous permet de porter la question de l'enfermement des étrangers et, plus largement, la question des migrations, du problème qu'elles posent ou pas et du traitement qui leur est réservé jusqu'au fin fond de la Wallonie et bientôt également en Flandre, via une campagne nationale que nous avons initiée.

Ce qui est vraiment passionnant, c'est que cette campagne autour du film « Illégal » nous oblige à pousser plus loin notre propre raisonnement : la plupart des gens touchés par ces animations conviennent assez rapidement avec nous que l'enfermement est indigne et nous demandent alors quelles sont les vraies alternatives que nous proposons pour sortir de cette « violence légale ». Nous voilà donc sommés d'explorer concrètement les chemins et étapes pour arriver à la libre circulation des hommes et des femmes où qu'ils vivent !

Nous sommes en plein cheminement intellectuel sur la question et ne doutons pas un instant que le partage de cette réflexion avec les membres dès 2011 va provoquer des échanges riches et prenants au sein du CIRÉ !

Au niveau des services

2010 est la première année « sans l'interprétariat » mais qu'on se rassure : l'enfant va bien !

L'école continue sa mission au fil des années et se questionne sur ses méthodes pédagogiques, ce qui est un signe de bonne santé ! En termes de profil de public, les apprenants asiatiques ont franchi le cap des 51% et 80% des migrants qui fréquentent l'école sont arrivés en Belgique récemment.

Le logement diffuse ses actions d'épargne collective et solidaire pour l'acquisition d'un logement et innove par la recherche de solutions encore moins coûteuses pour permettre aux familles à faible revenus d'acheter : le Community Land Trust apparaît, ce qui nous réjouit.

Le service « **Coordination de l'accueil ONG des demandeurs d'asile** » a indéniablement gagné en compétences et professionnalisme mais est-ce perceptible, tant le bateau tangue avec la crise de l'accueil et les restrictions qui nous arrivent via des instructions qui mettent nos partenaires à mal – mal de sens d'abord, mais pas seulement...

Le service « **Premier accueil-orientation** » a rempli courageusement son rôle de « caisse de résonance » sensée repérer et formaliser les problèmes qui se présentent en matière de non application du droit des étrangers.

Dernier né au CIRÉ, le service « **Travail Équivalences et Formation** » prend ses marques et abat un travail qui semble répondre aux attentes des migrants et organisations qui y ont recours.

Et enfin, last but not least, le service « **Communication** » a été sur tous les fronts et apporte une plus-value palpable, à commencer par des rapports d'activités de plus en plus « lisibles ».

Le service « **Gestion** » n'est généralement pas cité car il fonctionne hors du regard externe, mais est-il utile de rappeler qu'il est au CIRÉ ce que les soutiers étaient aux bateaux à vapeur : il a un rôle invisible mais s'il ne le tient pas, tout s'arrête ! Or, les pouvoirs subsidiaires et le réviseur s'entendent pour dire que la fonction est particulièrement bien tenue !

Fred Mawet - Directrice du CIRÉ



Politiques migratoires : proposer et défendre une politique ouverte et basée sur les droits

Le CIRÉ vise à proposer et à défendre une politique de migration qui soit socialement juste, qui respecte les droits humains et ne nuise pas au développement des pays d'origine des migrants.

Développer une expertise critique

L'année 2009 s'était terminée par la publication d'un état des lieux des politiques migratoires européenne et belge¹. Une autre étude², publiée en 2010 et proposant une analyse critique, est venue la compléter.

Ce travail d'analyse a également mené à la rédaction de plusieurs documents de travail, non encore publiés, portant sur un certain nombre de directives en voie d'adoption ou de transposition, relatives à la migration du travail (voir ci-après).

Le CIRÉ a, en outre, publié une analyse relative à la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (voir ci-après) et un état des lieux des perspectives législatives en matière de migration au niveau européen. Il a également réagi au livre vert de la Commission européenne portant sur la future politique européenne d'aide au développement³.

De ces études, il ressort notamment que la politique migratoire belge et européenne de lutte contre la migration irrégulière est répressive et irrespectueuse des droits. En effet, elle passe par la sous-traitance d'une partie de la gestion des flux migratoires à des pays tiers souvent autoritaires et pose de sérieux obstacles au respect de droits de base tels que le droit d'asile et le droit à la vie, pour ne rien dire du recours banalisé à la détention. Cette politique est également hypocrite : la répression de la migration irrégulière augmente la vulnérabilité et la dépendance des personnes concernées et en fait une main-d'œuvre bon marché qui contribue à l'économie des pays de destination sans en retirer les droits, sociaux notamment, qui devraient en découler. En outre, la politique de migration légale est utilitariste et contraire aux principes fondamentaux du droit social dans la mesure où elle crée d'importantes et nombreuses exceptions aux principes d'égalité de traitement et de non discrimination, entre autres, et instaure des différenciations de droits entre catégories de travailleurs.

Défendre les droits des travailleurs

migrants : l'action du groupe de travail

Le CIRÉ coordonne un groupe de travail sur les droits des travailleurs migrants, qui oeuvre à ce que la transposition en droit belge de la « Directive sanctions » se fasse dans le respect des droits des travailleurs concernés. Cette directive considère le travail des migrants en séjour irrégulier comme un phénomène isolé. Or, de nombreux éléments indiquent que le travail clandestin est profondément inséré dans l'économie. L'approche purement répressive adoptée par la directive ne suffit donc pas.

L'idée à la base de cette directive est que pour lutter contre la migration irrégulière, il faut rendre celle-ci peu attrayante en privant les migrants irréguliers de sources de revenus et que, pour ce faire, il faut dissuader les employeurs potentiels en prévoyant des sanctions à leur rencontre. Pourtant, la directive ne prévoit aucun objectif en matière de contrôle, ne protège pas suffisamment les travailleurs concernés d'un éloignement en cas de plainte, et limite la responsabilité solidaire en cas de sous-traitance. De telle sorte qu'il sera aisé de contourner l'interdiction d'employer des personnes en séjour irrégulier et que ces dernières risqueront gros si elles portent plainte.

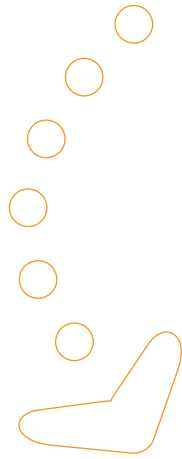
Le groupe de travail s'est également penché sur l'adoption d'un ensemble de directives européennes relatives à la migration légale - comprenant une directive instituant un « permis unique travail et séjour » pour les ressortissants de pays tiers et édictant un socle commun de droits - et de quatre directives relatives à des catégories spécifiques de travailleurs étrangers.

La directive « permis unique » a fait l'objet d'une proposition de la Commission européenne, publiée en 2007, et rejetée en décembre 2010 par le Parlement européen. La Commission européenne n'ayant pas retiré cette dernière, celle-ci a été renvoyée en commission parlementaire. Il est prévu qu'un vote en plénière ait lieu à la fin du mois de mars 2011.

1 http://www.cire.be/ressources/rapports/politique_mig2009.pdf

2 http://www.cire.be/ressources/rapports/politique_migratoire.pdf

3 <http://www.cire.be/ressources/analyses.html>



Promouvoir la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants

La Commission européenne a publié en juillet 2010 deux propositions de directives concernant les travailleurs saisonniers et les travailleurs transférés au sein de leur entreprise. Ces propositions sont en cours d'examen par le Parlement et le Conseil européens. Elles édictent des règles relatives aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers venant dans l'Union européenne en tant que travailleurs saisonniers ou transférés, et précise les droits qui leur sont reconnus. Des doutes sérieux peuvent être formulés quant au fait que ces propositions respectent les principes d'égalité de traitement, de salaire égal pour travail égal et du pays hôte (selon lequel les conditions de travail, de rémunération et autres d'un travailleur sont soumises aux règles en vigueur dans le pays où le travail est presté).

En 2010, le travail sur ces directives et propositions de directives a consisté en l'organisation de plusieurs rencontres du groupe de travail, en la rédaction de documents et en la publication de l'analyse relative aux perspectives législatives européennes en matière de migration du travail, évoquée plus haut.

Le CIRÉ participe également à deux groupes de travail sur les questions de migrations et droits sociaux coordonnés respectivement par la FGTB et la CSC, ainsi qu'à un groupe de travail sur les questions de migrations et développement coordonné par le CNCD. Les deux premiers groupes sont des lieux de concertation et d'échange d'information sur différents thèmes liés aux migrations et aux droits des travailleurs migrants. Le groupe CNCD se penche notamment sur la contribution des associations de migrants au développement de leurs pays d'origine.

Le CIRÉ a tenté de poursuivre et de développer le projet « Mobilité Congo » qui avait été lancé en 2008 pour rendre visibles les opportunités professionnelles en RDC et faciliter le contact entre la diaspora et les entreprises dans ce pays. Une concertation a donc eu lieu avec des partenaires potentiels, associatifs et publics, afin de définir la nature et le cadre institutionnel pour la poursuite du projet. Les derniers mois d'activités ont été financés grâce au soutien de SETM, mais aucune des promesses de financement public ne s'étant concrétisée, le projet s'est arrêté en avril 2010.

Cette Convention, adoptée le 18 décembre 1990, énonce d'une part des droits qui s'appliquent à tous les migrants quelle que soit leur situation administrative (en séjour régulier ou non), et d'autre part, des droits qui ne s'appliquent qu'aux migrants en séjour régulier. Si cette Convention crée de nouveaux droits, elle en précise également plusieurs autres déjà établis par des instruments internationaux et européens relatifs aux droits humains, qui ont été ratifiés par les États membres de l'Union européenne. Ce faisant, ce texte affirme clairement - si besoin était - que ces droits sont universels : ils s'appliquent donc à tous, y compris aux migrants, en situation régulière ou non.

À ce jour, 44 pays l'ont ratifiée. Parmi eux, on ne compte aucun État membre de l'Union européenne. Et ce, malgré les interpellations répétées d'innombrables associations, des Nations Unies, du Comité des Régions, du Comité économique et social européen, de la Confédération européenne des syndicats et du Parlement européen.

Pour soutenir la campagne en faveur de la ratification de cette Convention, le CIRÉ en a publié une analyse, qui répond aux objections le plus souvent formulées à son encontre et détaille, article par article, en quoi elle innove par rapport à la législation européenne et internationale actuelle, applicable dans la plupart des pays de l'UE. Le CIRÉ a en outre participé de manière active à la promotion de la pétition initiée par Décembre 18⁴ et que plus de 6000 personnes, dont 71 membres du Parlement européen venant de 25 pays, ont signée.

⁴ Décembre 18 est une organisation dont l'objet est la promotion de la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : www.december18.net

Perspectives pour 2011

En 2011, le CIRÉ continuera à travailler pour un meilleur respect des droits des travailleurs migrants. Pour cela, il suivra activement l'adoption et la transposition des directives évoquées plus haut.

Il formulera des propositions concrètes pour lutter efficacement contre l'exploitation économique de ces personnes. Ceci passera notamment par la rédaction d'une étude analysant de quelle manière et dans quelle mesure l'économie belge et européenne s'appuie sur le non respect des droits de certains travailleurs, ce qui devrait nous indiquer à quel point les recommandations à formuler devront être de nature structurelle.

En décembre 2010, le CIRÉ, Orca⁵ et Welzijnszorg⁶ ont adressé au Service Public Fédéral (SPF) Emploi une demande d'accord de partenariat en vue de la création d'un groupe de travail associations/partenaires sociaux/administration pour traiter de ces questions. Si elle est approuvée, cette demande devrait permettre de formuler des recommandations précises en vue d'améliorer l'application de la législation sociale aux travailleurs migrants.

Le CIRÉ produira également des outils d'information et de sensibilisation sur la question, et notamment un état des lieux des droits des travailleurs migrants en Belgique.

Afin de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de régularisation plus ouverte, plus juste et juridiquement plus sûre, le CIRÉ rédigera une étude portant sur les interactions entre les politiques de régularisation des pays de l'Union européenne et les caractéristiques socio-économiques de ces pays, notamment en matière de marché de l'emploi.

Enfin, le CIRÉ coordonnera un groupe de travail prospectif visant à formuler une politique migratoire socialement juste et respectueuse des droits humains. Ce groupe de travail examinera en profondeur l'hypothèse de la liberté de circulation et d'établissement.

La thématique « Politiques migratoires »

en activités

Événements et actions

Envoi aux parlementaires belges, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, d'une lettre relative à l'accès des étrangers au travail bénévole, mars 2010.

Intervention lors d'un colloque organisé par l'Association culturelle Joseph Jacquemotte, sur le thème « La politique européenne de lutte contre la migration irrégulière », 23 avril 2010.

Animation d'une discussion sur les questions de migration avec des apprentis électriciens à Cenforgil, 4 novembre 2010.

Intervention lors du Forum social des migrants de Bruxelles sur le thème « Les droits des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier », 18 décembre 2010.

Participation à la diffusion d'une pétition demandant la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, deuxième semestre 2010.

Envoi au SPF Emploi, avec Orca et Welzijnszorg, d'une lettre demandant l'instauration d'un groupe de concertation entre l'administration et la société civile sur les droits des travailleurs migrants, décembre 2010.

Participation active, durant toute l'année à de nombreuses réunions, notamment dans le cadre des groupes de travail CSC, FGTE et CNCD, et dans le cadre du projet Mobilité Congo.

Préparation, animation et suivi de plusieurs réunions du groupe de travail relatif aux droits des travailleurs migrants, troisième trimestre 2010.

Publications

« Les politiques migratoires européenne et belge : éléments de critique », juillet 2010.

« La convention des Nations unies sur les travailleurs migrants et les politiques migratoires européenne et belge : éléments de critique », août 2010.

5 Organisaatie clandestiene arbeiders est une association venant en aide aux travailleurs en séjour irrégulier en Belgique : www.orcasite.be

6 Welzijnszorg est un réseau chrétien flamand de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté : www.welzijnszorg.be

Commentaire du livre vert de la Commission européenne sur la politique de développement : contribution du CIRÉ au débat de la commission politique du CNCD

→ → → Décembre 2010

CIRÉ

Perspectives législatives en matière de migration au niveau européen (fin 2010)

→ → → Décembre 2010

CIRÉ



La politique de séjour et de regroupement familial : une vigilance qui ne peut faiblir

La thématique « Politique de séjour » s'est fixée comme objectif, en matière de régularisation, d'obtenir la mise en place d'une politique de régularisation plus claire et plus sûre juridiquement, et d'informer l'opinion publique et les sans-papiers sur l'actualité politique en la matière.

En 2011, cet objectif devrait être partiellement atteint, notamment par un travail de vigilance sur l'application de l'instruction de régularisation du 19 juillet 2009, et de monitoring de l'opération de régularisation.

Régularisation : un travail de vigilance et d'information

Le 18 juillet 2009, le Comité ministériel restreint aboutissait, après des mois de blocage politique, à un accord sur l'adoption de critères de régularisation. Le 19 juillet, ces critères permanents (longues procédures d'asile et situations humanitaires urgentes) et temporaires (ancrage local durable et régularisation par le travail) furent énoncés dans une instruction ministérielle.

En 2010, le CIRÉ a continué, avec le Forum Asile et Migration (FAM), plateforme fédérale d'organisations luttant pour une autre politique d'asile et de migrations, à interpeller le secteur et les avocats pour récolter les questions et les problèmes posés par la procédure de régularisation de 2009 et les décisions prises sur base de l'instruction. Ces questions ont été abordées lors des réunions mensuelles du comité de suivi mis en place dès septembre 2009 entre le cabinet du Secrétaire d'État à la Politique d'asile et de migration, l'Office des étrangers (OE), les ordres des barreaux francophone et néerlandophone, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et le FAM, représenté par le CIRÉ du côté francophone, et par le Kruispunt Migratie-Integratie du côté néerlandophone. Ce travail de monitoring - qui a consisté à faire remonter les questions et problèmes du terrain et à faire redescendre vers le terrain les listes d'informations obtenues lors des réunions de ce comité de suivi et valant jurisprudence - a été essentiel car il a permis de veiller à ce que, malgré l'annulation de l'instruction par le Conseil d'État en décembre 2009, l'instruction, le vademecum et les informations données lors des réunions du comité de suivi soient respectés.

Nous avons poursuivi également notre travail d'information de l'opinion publique : nous avons répondu à de nombreuses demandes d'information collective en réalisant des séances de présentation-débat un peu partout en Belgique.

En 2010, le CIRÉ a également été amené à exercer son rôle de membre ONG de la chambre francophone de la Commission consultative des étrangers.

Avec le FAM, nous avons mis en place un groupe de travail sur l'évaluation des décisions prises sur base de l'instruction de juillet 2009. S'appuyant sur l'analyse des décisions récoltées, le groupe a été chargé de rédiger une note reprenant les éléments clefs sur base desquels le FAM pourra tirer les leçons de cette campagne de régularisation et les exprimer en termes de recommandations au politique concernant le traitement des demandes de régularisation pour l'avenir, ainsi qu'inciter les autorités à procéder à une évaluation de la politique de régularisation de ces 15 dernières années.

1099

C'est le nombre de personnes régularisées par le travail en 2010

Pour introduire une demande de régularisation sur base du point 2.8 A de l'instruction du 19 juillet 2009, il fallait :

- vivre en Belgique de manière ininterrompue depuis au moins 5 ans
- avoir eu un séjour légal ou avoir fait une tentative crédible pour obtenir un séjour légal en Belgique avant le 18 mars 2008
- avoir un ancrage local durable en Belgique (liens sociaux, connaissance d'une des langues nationales et volonté de travailler)



Un bilan encore provisoire de l'opération de régularisation

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de l'opération de régularisation de 2009, plusieurs éléments significatifs ont pu être relevés en 2010 grâce au travail de vigilance entrepris et au contact constant avec les organisations de terrain, les avocats et les autorités.

Malgré l'annulation de l'instruction par le Conseil d'État en décembre 2009, l'OE et le Secrétaire d'État ont appliqué les critères de l'instruction en vertu de leur pouvoir d'appréciation discrétionnaire.

En 2010, les personnes ayant introduit un dossier sur base de l'instruction ont progressivement commencé à recevoir des décisions. Ainsi, 15.426 décisions positives et 7.866 décisions négatives ont été prises en 2010¹.

À la fin de l'année, 28.543 demandes 9bis attendaient encore d'être examinées². De nombreuses personnes ayant introduit une demande de régularisation sur base de l'instruction de juillet 2009 sont donc toujours en attente d'une décision. Il faut rappeler à cet égard qu'aucune priorité n'avait été fixée pour le traitement de ces dossiers (ni par rapport au critère invoqué, ni par rapport au nombre d'années passées en Belgique) et qu'ils sont venus s'ajouter aux autres dossiers 9bis déjà en attente de traitement auprès de l'OE, ce qui peut expliquer en partie ce long délai de traitement.

La Commission consultative des étrangers, ayant pour mission de rendre un avis non contraignant dans les dossiers de régularisation qui ne sont pas manifestement non fondés mais pour lesquels l'OE émet un doute sur l'ancrage local durable, n'a tenu ses premières audiences que fin juin 2010, alors que la désignation des nouveaux membres avait eu lieu le 18 février 2010.

Au regard de la situation politique actuelle, il n'existe aucune garantie de ce que le successeur au poste de Secrétaire d'État à la Politique d'Asile et de Migration continue à appliquer ces critères de régularisation, même si les groupes politiques sortis vainqueurs des élections se sont tous engagés à terminer correctement l'opération de régularisation en cours. Il est donc toujours indispensable, si l'on veut garantir un minimum de sécurité juridique à l'avenir, de revoir l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980³ et d'y inscrire des critères permanents de régularisation, afin de gérer la situation des sans-papiers de la manière la plus respectueuse possible. Et ce, jusqu'à ce que soit menée une véritable réflexion sur la politique migratoire dans son ensemble.

¹ Ces chiffres concernent tant des demandes introduites sur base de l'instruction qu'en dehors. En 2009, 7.194 décisions positives et 6.186 décisions négatives ont été prises, voir le site de l'OE : <https://dofi.ibz.be/fr/1024/frame.htm>

² Ces chiffres concernent tant des demandes introduites sur base de l'instruction qu'en dehors, voir le site de l'OE : <https://dofi.ibz.be/fr/1024/frame.htm>

³ Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B. 31 décembre 1980.

Le Conseil d'État annule l'instruction sur la régularisation

Le 16 décembre 2009, le Conseil du contentieux des étrangers rend un arrêt (n° 53.240) dans lequel il considère que les critères de l'instruction annulée du 19 juillet 2009 ne peuvent pas être utilisés par l'OE pour déclarer les demandes de régularisation irrecevables. En l'espèce, le Conseil a annulé la décision d'irrecevabilité prise par l'OE parce que cette décision rompait le principe d'égalité entre les étrangers ayant introduit une demande de régularisation avant le 15 décembre 2009 et ceux ayant introduit une demande après cette date. Pour le Conseil, la date mentionnée dans une instruction qui a été annulée par le Conseil d'État ne peut constituer un critère objectif et adéquat pour justifier une différence de traitement.

On peut se demander si cet arrêt pourrait permettre aujourd'hui l'introduction de demandes de régularisation basées sur les critères 2.8 A et 2.8 B (temporaires). L'OE s'est toutefois pourvu en cassation contre la décision du Conseil et la Cour de cassation a déclaré le pourvoi recevable. Il est donc encore trop tôt pour dire quelles seront réellement les implications de cet arrêt.

La régularisation par le travail : une occasion manquée

La mesure de régularisation par le travail, qui ouvrait la possibilité d'être régularisées aux personnes n'ayant jamais eu de séjour légal mais qui étaient présentes en Belgique depuis 2 ans et demi et disposaient d'un contrat de travail, n'aura certainement pas beaucoup d'impact.

En 2010, 1099 personnes ont été régularisées par le travail, mais il est probable qu'au final, très peu de travailleurs sans papiers soient réellement régularisés sur cette base⁴. En effet, certaines régions ont procédé à un contrôle sévère de la véracité du contrat et de l'employeur en amont de l'octroi du permis, alors que d'autres vérifieront en aval au moyen de l'inscription et du paiement de la totalité des cotisations sociales à la Dimona.

Dès l'annonce de cette mesure, nous avons soutenu que la régularisation par le travail serait plus un miroir aux alouettes qu'une véritable opportunité pour les personnes et leurs employeurs de régulariser leur situation, et de blanchir un travail au noir. La mise en oeuvre de ce critère a en effet posé problème. Différentes informations capitales, comme le contrat de travail type, n'ont été diffusées que très tard, ce qui a compromis le bon déroulement de l'opération de régularisation, les personnes ne disposant plus que de très peu de temps pour introduire leur dossier. De plus, l'OE comme le Secrétaire d'État ayant toujours refusé un traitement prioritaire de ces dossiers, de nombreux travailleurs ont perdu leurs employeurs qui se sont désistés en raison du délai trop long de traitement des dossiers par l'OE.

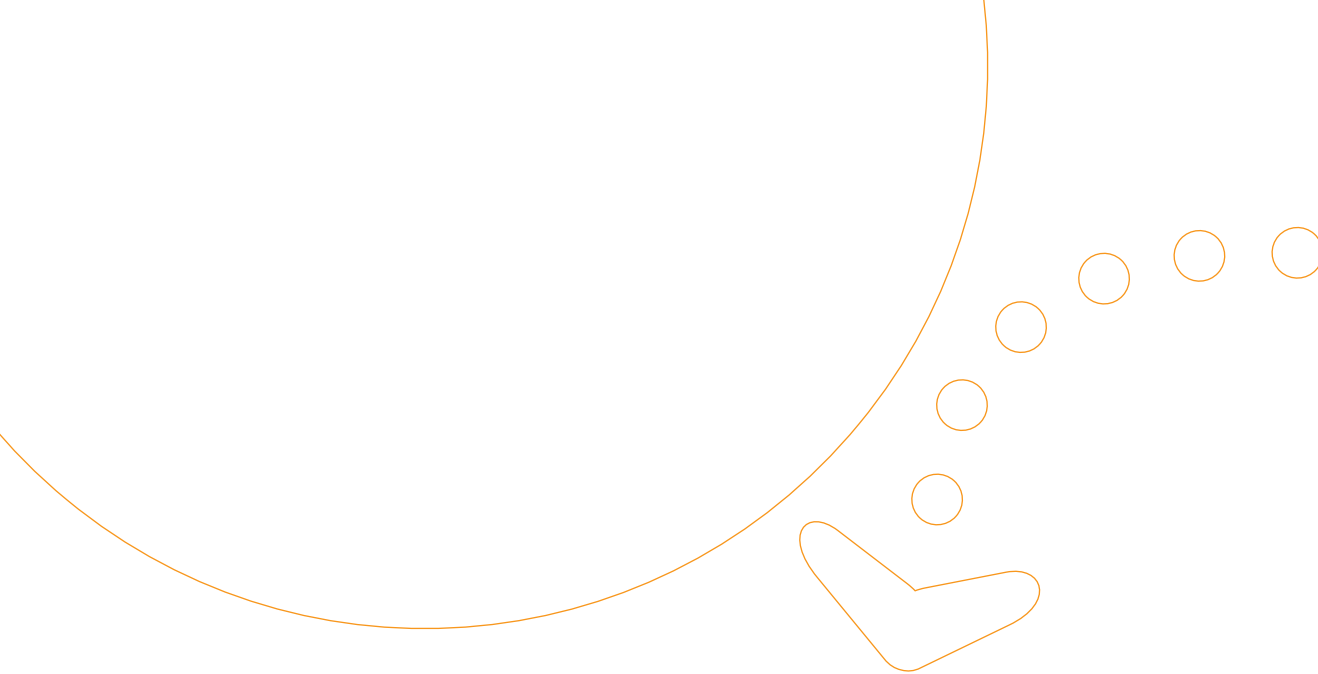
Il est certain qu'à terme, une évaluation des effets de cette mesure s'avère indispensable. Le CIRÉ a d'ailleurs mis sur pied avec le FAM un groupe de travail chargé d'évaluer spécifiquement cette opération de régularisation par le travail.

Le séjour pour raisons médicales

Le CIRÉ a poursuivi en 2010 son groupe de travail sur les « maladies du séjour » réunissant juristes, psychologues, médecins et assistants sociaux. Ce groupe a pour objectif d'échanger sur les situations problématiques rencontrées par chaque intervenant confronté à des étrangers en procédure d'asile ou de séjour et souffrant d'une maladie (mentale ou autre), mais également de formuler des recommandations aux instances compétentes (OE, Commissariat général aux réfugiés et apatrides).

Nous avons également co-organisé le groupe de travail initié par le FAM qui se penche sur la problématique du séjour pour raisons médicales. Ce groupe a voulu relever les problèmes posés par la procédure de demande de régularisation pour raisons médicales (9 ter), et traiter des questions liées aux autres autorisations de séjour (prolongation d'un ordre de quitter le territoire ou d'un court séjour) pour les personnes qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons médicales (tuberculose, grossesse, opération...). Il travaille également à une série de recommandations visant à améliorer les procédures existantes, et à trouver des réponses aux situations médicales qui ne sont pas solutionnées actuellement. L'objectif final est de parvenir à une note de travail qui servira de base à un lobbying politique.

⁴ Chiffres disponibles sur le site de l'OE : <https://dofi.ibz.be/fr/1024/frame.htm>



Le regroupement familial : des propositions de loi qui restreignent le droit de vivre en famille

Au cours des mois d'octobre et novembre 2010, tous les partis ont déposé à la Chambre une proposition de loi visant à modifier la loi du 15 décembre 1980 en matière de regroupement familial. La proposition du CD&V a été choisie comme base de discussion et les autres propositions ont été transformées en amendements. La plupart des modifications prévues vont dans le sens d'une restriction du droit à la vie privée et familiale (délai d'attente, conditions de revenus suffisants, prise en charge, assimilation des Belges aux ressortissants hors UE, condition d'intégration...). En 2010, nous avons poursuivi notre travail de lobbying politique auprès des parlementaires de la Commission intérieur de la Chambre. Dans le cadre de ces débats, nous déplorons notamment qu'il soit question d'ajouter des conditions supplémentaires au regroupement familial, alors que les modifications intervenues (conditions supplémentaires) en 2006 et 2007 n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation.

En 2010, nous avons également participé à plusieurs groupes de travail (CBAR, Fondation Roi Baudouin) traitant de différents aspects du regroupement familial.

Perspectives pour 2011

En matière de régularisation, l'action du CIRÉ consistera en 2011 à poursuivre le travail de lobbying auprès des acteurs politiques et de l'OE, afin que les critères de régularisation soient repris dans un texte et qu'une plus grande sécurité juridique soit garantie. Nous poursuivrons également notre travail de vigilance au sein du comité de suivi, de monitoring des décisions de régularisation, et de réseautage du secteur et des avocats. Nous continuerons également à informer l'opinion publique sur l'actualité politique en matière de régularisation.

En matière de regroupement familial et de nationalité, nous continuerons à suivre les travaux des commissions parlementaires et à faire entendre notre voix chaque fois que nécessaire, par voie de presse ou par interpellation des parlementaires.

La thématique « Séjour et regroupement familial » en activités

Événements et actions

Intervention « Premier bilan de l'opération de régularisation 2009 », Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, 27 janvier 2010.

Intervention « Premier bilan et perspectives de l'opération de régularisation 2009 » pour le groupe Flux migratoires de la FGTB, 12 février 2010.

Intervention « Régularisation : premier bilan et perspectives » auprès du public et des services du Centre d'Intégration Régional de Mons-Borinage (CIMB), 3 mars 2010.

Intervention « Régularisation : premier bilan et perspectives » auprès du public et des services du Centre d'Intégration Régional de Charleroi (CRIC), 4 mars 2010.

Intervention « Premier bilan de l'opération de régularisation 2009 », Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, 19 avril 2010.

Intervention « État des lieux de l'opération de régularisation de 2009 » au CEREC, La Louvière, 28 avril 2010.

Intervention « Régularisation : premier bilan et perspectives » auprès du public et des services du Centre Régional de Verviers pour l'Intégration (CRVI), 1 juin 2010.

Intervention « Premier bilan et perspectives de l'opération de régularisation 2009 » auprès du public et des services du Centre d'Intégration Régional de Namur (CAI), 11 juin 2010.

Intervention « Premier bilan et perspectives de l'opération de régularisation 2009 » auprès des membres de la Commission étrangers du MOC, 18 juin 2010.

Intervention sur les droits économiques des femmes sans papiers et des demandeuses d'asile auprès du public de Vie féminine, Abbaye de Floreffe, 1 juillet 2010.

Intervention « Régularisations en Europe » auprès du public du réseau WOCMES à Barcelone, 22 juillet 2010.

Intervention « Bilan de l'opération de régularisation » à la demande du CAL Bruxelles, 15 septembre 2010.

Intervention « Régularisation des sans-papiers : état des lieux », AFICO, Namur, 6 octobre 2010.

Intervention sur l'état de l'opération de régularisation auprès des services du Centre d'Intégration Régional de Charleroi (CRIC), 28 octobre 2010.

Intervention « Premier bilan et perspectives de l'opération de régularisation 2009 » et sur la crise de l'accueil des demandeurs d'asile lors d'une rencontre du groupe de réflexion « Flux migratoires », FGTB Namur, 24 novembre.

Séance d'information sur le séjour et l'aide sociale auprès des occupants de l'Église du Gesu à Bruxelles, 30 novembre 2010.

Intervention sur les droits des migrants et la régularisation auprès du public et des services des Équipes populaires, 16 décembre 2010.

Lancement d'un site internet sur la répartition des rôles entre les différents professionnels pour la prise en charge spécifique, dans le cadre des procédures d'asile et de séjour des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

Publication

« *Compte-rendu de la matinée d'études consacrée aux politiques de régularisation en Belgique et en Europe* », juin 2010.

11 791

C'est le nombre de personnes qui ont été régularisées en 2010 sur base de l'ancrage local durable prévu au point 2.8 A de l'instruction du 19 juillet 2009 (soit 7.939 décisions positives de régularisation), sur un total de 24.199 personnes régularisées (soit 15.426 décisions positives)¹

¹ Voir statistiques de l'OE 2009-2010 : <https://dofi.ibz.be/fr/1024/frame.htm>

Informations complémentaires concernant la régularisation de séjour-septembre 2010

1. Informations générales

– Les audiences de la Commission ont lieu au rythme prévu. Une rencontre a eu lieu avec les membres ONG de la Commission en juillet. Une prochaine rencontre a été proposée et devrait avoir lieu vers décembre/janvier. Les avocats et services sociaux sont invités à assister les demandeurs afin que les questionnaires qui leur sont envoyés concernant leur choix de langue et d'ONG le soient rapidement. Des retards sérieux sont en effet constatés dans le renvoi de ces questionnaires.

2. Informations concernant la procédure

– Les contrôles de résidence ne relèvent pas de la compétence du Secrétaire d'Etat. Lorsque des problèmes surviennent, il faut directement intervenir auprès des communes. De façon structurée, les personnes qui sont confrontées à une enquête de résidence négative et injustifiée, sont invitées à réintroduire une demande à la commune en expliquant le problème qui s'est produit, l'erreur commise et les éléments qui démontrent l'erreur. Cette demande, si elle est transmise par la commune à FOE suite à une enquête positive, ne sera pas considérée comme étant introduite hors délai.

– Les membres d'une famille nucléaire qui ont introduit une seule demande reçoivent en principe tous le même titre de séjour, en même temps. Si un problème d'ordre public retarde l'examen pour un des membres de la famille, il peut arriver que les décisions soient rendues à des moments différents pour les membres d'une même famille. Tous les membres de la famille doivent séjourner en Belgique depuis le 18/3/2008 (date de l'accord du Gouvernement) au moins. Concernant les couples non mariés, FOE tient compte des relations existant à la date de l'accord du Gouvernement (18/3/2008).

– Conformément à la jurisprudence du CCE, FOE examine la preuve de l'identité versée au dossier au moment de l'examen de la demande. Les demandeurs d'asile qui auraient introduit leur demande de séjour tant que leur procédure d'asile était en cours mais qui en sont déboutés alors que la demande de séjour est à l'examen doivent prendre l'initiative de compléter cette demande avec un document. L'OE n'envoie pas de courrier les invitant à produire un document d'identité. Cette information doit être diffusée auprès du public concerné.

3. Informations concernant les situations humanitaires urgentes

– Dans le cadre des demandes basées sur le critère 2.8 B, lorsque le permis est délivré, les Régions transmettent la décision à FOE, qui traite les dossiers rapidement (en quelques jours) en vue de la délivrance du titre de séjour par les communes. Par contre, au niveau du séjour, la personne est bien autorisée au séjour légal dès que FOE envoie l'instruction à la commune de délivrer le titre de séjour sur base du permis de travail.



L'accueil des demandeurs d'asile : une crise dont on ne voit pas la fin

Le CIRÉ défend une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile, notamment en terme de logement adapté, d'accès aux soins de santé, de soutien psychosocial ou encore de suivi de la procédure d'asile. Ces principes ont guidé l'action de l'« Accueil des demandeurs d'asile » du CIRÉ en 2010, action qui a exclusivement été marquée par des interventions dans le cadre de la crise de l'accueil.

Positions, propositions, actions

Pour défendre une politique d'accueil de qualité conforme à la dignité humaine, le CIRÉ voulait veiller à ce que les droits prévus dans la loi accueil soient mis en application et respectés. Mais du fait de la crise de l'accueil et du nombre important de personnes ne pouvant pas bénéficier d'une place d'accueil, l'observation des droits s'est limitée à celui de se voir attribuer une place d'accueil (voire même « seulement » un toit). On ne peut donc toujours pas, en 2010, parler d'une politique d'accueil conforme à la dignité humaine...

Face à la crise de l'accueil, le CIRÉ a pris position, a proposé des pistes de solutions aux problèmes rencontrés et les a diffusées.

Il a réclamé que des places d'accueil soient ouvertes rapidement, que l'accueil en hôtels prenne fin, que le plan de répartition soit réintroduit, l'aide financière activée et qu'un accueil adapté soit offert aux personnes vulnérables. Il a dénoncé la situation d'accueil et les conditions d'hébergement dans les hôtels¹, a suivi différentes situations de renvoi de compétences entre Fedasil et les CPAS et de recours au Tribunal du travail en vue d'obtenir une place d'accueil. Il a réagi auprès de Fedasil (notamment en TRAC, la Table ronde des partenaires de l'accueil) et du Cabinet de l'Intégration sociale tout au long de l'évolution de la crise. Des courriers ont été adressés au Cabinet de l'Intégration sociale et au Cabinet du Premier Ministre pour demander que des solutions d'urgence soient mises en place au mois de novembre, « pic » de la crise de l'accueil.

À côté de ces interventions, il a mené différentes actions de mobilisation du secteur de l'accueil, a réalisé des publications et a activement participé à la mise en place d'une permanence d'orientation pour les demandeurs d'asile non-désignés.

La crise de l'accueil prend une ampleur extrême

Les demandes d'accueil en 2010 ont connu une hausse de 16%² par rapport à 2009. Le réseau d'accueil, déjà saturé depuis l'été 2008, a été fortement sollicité et Fedasil n'a pas pu offrir une place à toutes les personnes qui se sont présentées à son dispatching.

En 2010, ce sont 6284 personnes (23% du nombre total des bénéficiaires) qui ont vu leur droit à une place d'accueil bafoué. Parmi elles, les plus « chanceuses » ont pu bénéficier d'une aide financière auprès d'un CPAS, d'un accueil solidaire dans leur famille ou leur communauté, ou ont engorgé les places d'accueil dans les abris de nuit destinés aux sans-abris. Beaucoup se sont retrouvées à la rue, dans les gares et les squats. De nombreux autres secteurs ont dès lors été touchés par cette crise, notamment celui des sans-abris duquel le CIRÉ a estimé nécessaire de se rapprocher par des rencontres et des formations.

En octobre et novembre, de plus en plus de citoyens, outrés par la situation désastreuse de demandeurs d'asile à la rue à l'entrée de l'hiver se sont mobilisés pour leur venir en aide. Lors d'une réunion de crise fin novembre avec les pouvoirs publics et les associations, le Secrétaire d'État à l'Intégration Sociale a alors lancé un appel à la solidarité des associations, des CPAS et des communes.

À ce titre, le CIRÉ salue, même si elle est arrivée trop tard, la création de 3500 places d'accueil temporaires, dont les effets ont rapidement pu être constatés. Grâce à cette mesure, tout nouvel arrivant a bénéficié d'une place d'accueil depuis le 6 décembre 2010, et Fedasil ne doit plus procéder à de nouvelles non-désignations, en tout cas jusqu'au jour où nous écrivons ces lignes, l'avenir proche étant malheureusement plus qu'incertain.

¹ Notamment la question de l'inscription à la commune des demandeurs d'asile à l'hôtel (ouverture du droit au travail).

² http://www.fedasil.be/home/nieuws_detail/i/20035/

Des actions de mobilisation autour du plan de répartition

Le CIRÉ a plaidé pour la réactivation du plan de répartition comme mesure urgente, en exécution d'une disposition légale existante (votée par le Parlement en décembre 2009) et qui ne nécessite qu'une décision du conseil des ministres pour être appliquée.

Le 23 septembre 2010, une action « tentes » a été menée à l'initiative du CIRÉ et de VWV. Une vingtaine d'associations ont planté symboliquement des tentes devant le 16 rue de la Loi et y ont tenu une conférence de presse pour réclamer que des décisions concrètes soient prises lors du Conseil des Ministres du lendemain, et que le gouvernement prenne ses responsabilités. Outre la réactivation du plan de répartition, le CIRÉ a réclamé un plan d'accueil d'urgence, l'ouverture de places d'accueil structurelles et le renforcement des instances d'asile afin d'absorber l'arrière du traitement des dossiers.

Plan de répartition

Pour rappel, l'accueil en aide financière via le plan de répartition est plus rapide, plus souple, moins coûteux et plus facile à mettre en place que l'ouverture d'un centre d'accueil. Il évite aussi la difficulté supplémentaire des réactions de peur et de rejet qui ont pu être observées au sein de la population de plusieurs communes où des centres d'accueil ont été ouverts... Il ne crée pas « d'appel d'air » s'il est proposé à des personnes qui sont déjà dans les structures d'accueil et qui répondent à certaines conditions.

Pour faire pression sur les politiques, le CIRÉ et VWV ont lancé un appel au sein des secteurs de l'accueil, de l'aide sociale générale et des avocats pour qu'ils réclament ensemble la fin de la crise de l'accueil et la mise en œuvre par le gouvernement du plan de répartition comme mesure exceptionnelle. Cet appel a rassemblé plus de 2000 signatures en quelques jours. Il a ensuite été remis au Cabinet du Premier Ministre lors d'une action symbolique « sleep-in » (avec tentes et sacs de couchage), rassemblant différents acteurs sociaux devant le Palais de Justice de Bruxelles, le 28 octobre 2010.

Une permanence d'orientation pour que les droits des non-désignés soient respectés

Début novembre, face à l'urgence de la situation, à l'absence d'hébergement et de solution à court terme pour les non-désignés, une quinzaine de services sociaux et juridiques³ ont mis en place, à proximité du dispatching de Fedasil, une permanence d'orientation socio-juridique pour les demandeurs d'asile non-désignés.

En fonction de la situation spécifique des personnes, ces organisations les orientaient vers un avocat, un service social adapté et/ou un service médical. L'objectif était également d'attirer l'attention des responsables politiques sur cette inévitable substitution des organisations à Fedasil, puisque l'agence n'était plus en mesure d'assurer son mandat.

Cette permanence, ouverte du 1er novembre 2010 au 31 janvier 2011, a suivi près de 165 dossiers, dont 85% concernaient des demandeurs d'asile sans place d'accueil. Le CIRÉ y a assuré un rôle important de mise en œuvre et de coordination des permanences.

6285

C'est le nombre de demandeurs d'asile n'ayant pas reçu de place d'accueil fin 2010.

³ ADDE, Beweging voor Kinderen zonder Papieren, Caritas, CAW Archipel, CIRÉ, Convivial, Centre Social Protestant, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Foyer Regionaal Integriteitscentrum, Medimmigrant, Meeting, Service Droit des Jeunes, Solidarité Socialiste, Unicef Belgique, Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Au-delà de la crise, rester vigilant pour un accueil de qualité

Le CIRÉ, avec VVWV, la Ligue des droits de l'Homme et l'ADDE ont introduit en juin 2010 une requête au fond devant la Cour constitutionnelle contre certains éléments de la loi sur l'accueil modifiée en décembre 2009. Pour rappel, les modifications portaient essentiellement sur les prolongations et la fin de l'aide matérielle, les délais de prise en charge, le contrôle des chambres et les comportements problématiques, en sus de l'accès et de la sortie du réseau d'accueil.

En ce qui concerne l'accueil des familles en séjour irrégulier sur base de l'arrêté royal de 2004, le CIRÉ, comme les autres partenaires de l'accueil, a participé activement à la réflexion sur le protocole entre l'Office des étrangers et Fedasil⁴, parce qu'au vu des débats politiques en cours, il nous est apparu comme le moindre des maux et comme inévitable pour garantir à ces familles le respect de certains droits (pas d'intervention policière dans les centres d'accueil, un accompagnement de qualité...).

Les groupes de travail sur l'accueil en deux phases, l'accueil en structure à petite échelle et le passage en aide financière n'ont pas été tenus au sein de Fedasil comme envisagé en 2009, l'administration et les acteurs de l'accueil ayant concentré en 2010 leurs énergies sur la gestion de la crise de l'accueil.

Pour contribuer au développement d'un système d'accueil qui réponde à une politique digne et humaine des demandeurs d'asile et qui puisse faire face à la réalité et tenir compte des impasses actuelles, le CIRÉ a initié en juillet, avec ses organisations membres et les partenaires de sa structure d'accueil, un travail de réflexion visant à proposer la révision de certains points de la loi accueil et la mise en place d'un autre modèle d'accueil.

Parce que le concept d'accompagnement social global (sur deux voies : séjour/retour) nous est apparu comme un élément central de la politique d'accueil et comme un outil indispensable au service des migrants mis devant l'obligation de poser des choix bien difficiles, le CIRÉ a défendu ce modèle d'accompagnement tant auprès des instances compétentes, de ses organisations membres, que des partenaires de l'accueil⁵.

Le CIRÉ a également analysé les propositions de loi relatives à l'accueil du PS⁶, de l'Open VLD⁷ et de la NVA⁸, et a envoyé ses réactions aux différents parlementaires. Dans le cadre de l'échange de vues entre les Secrétaires d'État Wathelet et Courard (6 octobre 2010) lors de la Commission à la Chambre sur la politique d'asile, des réactions ont également été envoyées aux parlementaires.

Le CIRÉ n'a, par contre, pas pris part à l'élaboration des arrêtés d'exécution de la loi accueil (Arrêtés royaux et ministériels) devant permettre l'application de la loi car ceux-ci n'ont pas été mis à l'agenda pour 2010. Seul l'Arrêté royal relatif au cumul des revenus du travail et de l'aide sociale dont l'élaboration a été suivie par le CIRÉ a été publié, ce qui a permis que l'accès des demandeurs d'asile au travail, transposé dans la loi belge en janvier 2010, devienne effectif⁹.

Perspectives pour 2011

Le CIRÉ restera vigilant aux évolutions de la crise de l'accueil, notamment face à une très probable reprise des non-désignations. Il prendra position, proposera des pistes de solutions aux problèmes rencontrés et les diffusera auprès des responsables concernés ainsi que via la presse.

Le CIRÉ restera attentif et prendra part à l'élaboration des Arrêtés royaux d'exécution de la loi accueil, et tout particulièrement, à l'élaboration de l'Arrêté royal sur la continuité de l'aide qui devrait faciliter la sortie des structures d'accueil des personnes ayant obtenu un statut ou une autorisation de séjour.

Il prendra position sur les questions relatives à l'accueil des demandeurs d'asile et sur les diverses propositions de loi en la matière et à cet effet, interpellera les responsables aux niveaux parlementaire, ministériel et administratif.

Il poursuivra son travail de réflexion pour des révisions de la loi accueil et la mise en place d'un autre modèle d'accueil. D'une part, en contribuant à ce que l'accompagnement social global (sur deux voies, séjour/retour) devienne un élément central de la politique d'accueil. Et d'autre part, en renforçant le rôle et l'intérêt de l'accueil individuel au sein du réseau d'accueil et de Fedasil.

Il veillera à ce qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires et à ce que les droits prévus dans la loi accueil soient mis en application et respectés. Dans ce sens, il participera activement aux groupes de travail de Fedasil prévus en 2011 autour des thématiques suivantes : modifications de la loi accueil, trajet d'accompagnement des demandeurs d'asile en fin de procédure et règlement d'ordre intérieur des structures d'accueil individuelles.

4 Voir le chapitre sur le « Retour volontaire ».

5 Id.

6 Proposition de loi du 2/12/10 modifiant, en ce qui concerne les astreintes, la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

7 Proposition de loi du 14/12/10 modifiant la législation en vue de résoudre la crise de l'asile.

8 Proposition de loi du 23/11/10 modifiant la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

9 Avec la transposition en droit belge de l'accès au travail des demandeurs d'asile, un pas de plus est franchi dans la transposition de la directive européenne sur l'accueil des demandeurs d'asile... Il ne reste que l'application de la directive dans les centres fermés.



La thématique « Accueil des demandeurs d'asile » en activités

Événements et actions

Matinée de réflexion sur l'accompagnement global avec les organisations membres du CIRÉ, 16 février 2010.

Action « tentes » devant le 16 rue de la Loi, 23 septembre 2010.

Action de mobilisation du secteur devant le Palais de Justice « Stop à la crise de l'accueil », 28 octobre 2010.

Permanence d'orientation des demandeurs d'asile non-désignés OPO-POA, de novembre 2010 à janvier 2011.

Rédaction de nombreux communiqués de presse (voir chapitre « Communication sensibilisation »).

Publications

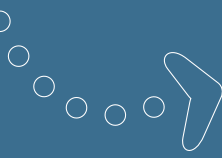
Brochure « *Les visages de la crise de l'accueil* », 29 mars 2010.

Site www.crisedelaccueil.be, lancé le 29 mars 2010.

Note pratique à l'attention des avocats sur la crise de l'accueil (en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen).

Citation

« *La façon dont les demandeurs d'asile sont traités est contraire à la législation internationale. C'est incompréhensible de voir à Bruxelles des personnes forcées de vivre dans la rue. (...) La situation n'a jamais été aussi problématique qu'aujourd'hui. Cet hiver n'arrive pas par surprise. Les décisions ont été prises trop tard* » HCR, 30 novembre 2010.



Le service d'accueil des demandeurs d'asile : de nouvelles instructions et de nouvelles restrictions !

Le CIRÉ défend un système d'accueil individuel adapté et souple qui favorise le développement de l'autonomie, l'intégration et la vie familiale. Le service « accueil des demandeurs d'asile » coordonne ainsi une structure d'accueil offrant des logements répartis sur l'ensemble du territoire belge. Comme en 2009, l'année a été marquée par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile.

Une structure d'accueil à petite échelle

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique est organisé dans des structures communautaires (gérées par Fedasil, la Croix-Rouge/Rode Kruis, les Initiatives Locales d'Accueil - ILA - et les Mutualités socialistes) ou individuelles (gérées par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen-VWV, dans le cadre d'une convention avec Fedasil pour le « système ONG », et par les CPAS pour le système ILA). Ainsi, depuis 1999, le CIRÉ offre des places d'accueil dans des logements privés et un accompagnement social adapté aux demandeurs d'asile, à travers quatre de ses organisations membres actives dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile : Caritas International, le Service Social de Solidarité Socialiste, Aide aux Personnes Déplacées et le Centre Social Protestant. Actuellement, la structure d'accueil compte plus de 956 places. Le CIRÉ estime que l'accueil dans un logement individuel ou semi-communautaire offre :

- un meilleur respect de la vie familiale et de l'intimité des personnes accueillies
- un meilleur respect de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes dans la gestion de leur vie, de leur procédure et de leur intégration
- un accompagnement social, médical et psychologique plus souple et adapté aux besoins
- une préparation plus importante à la sortie de la structure d'accueil de l'aide matérielle vers l'aide financière
- une flexibilité dans la création de nouvelles places d'accueil, ce système provoquant moins d'opposition de la population et des autorités communales que l'ouverture d'un centre d'accueil.

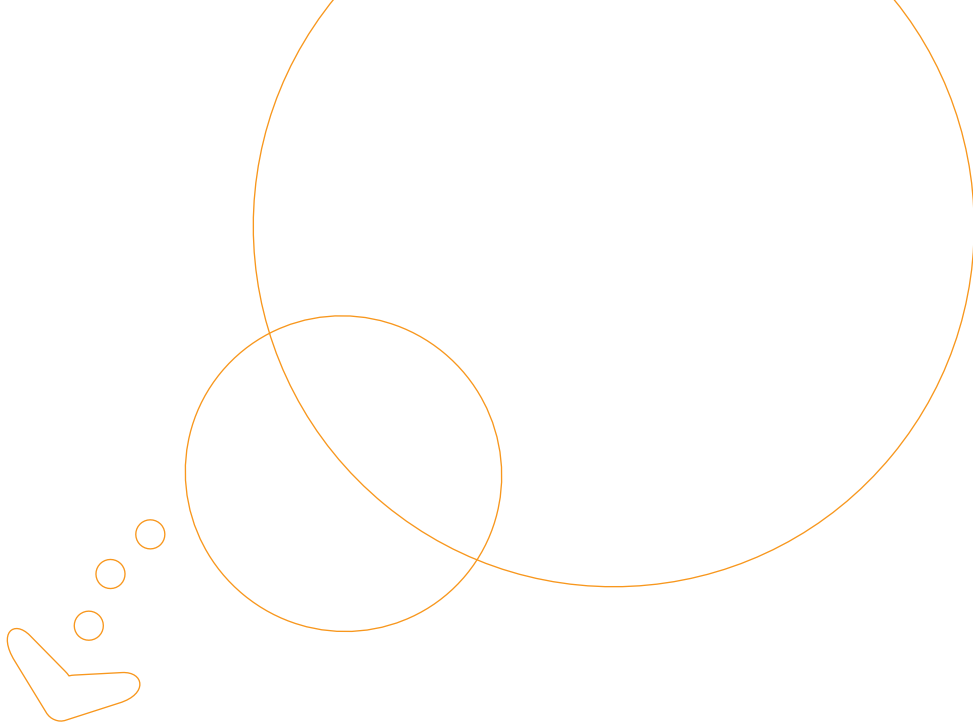
De nouvelles instructions pour faire face à la crise

En 2009, en réponse à la crise de l'accueil, Fedasil avait déjà adopté plusieurs instructions limitant l'accès à l'aide matérielle pour un nombre croissant de catégories de bénéficiaires. En 2010, la crise a perduré, et nous avons été confrontés à la même réaction : l'adoption de mesures qui avaient pour objectif principal de limiter l'accès à l'aide matérielle et de faire sortir au plus vite du réseau d'accueil un maximum de personnes.

La loi du 30 décembre 2009 modifiant la loi accueil¹ annonçait déjà cette tendance de plus en plus restrictive. Cette loi, entrée en vigueur le 10 janvier 2010, impose l'exclusion du droit à l'accueil de nouvelles catégories de personnes : celles introduisant une troisième demande d'asile ou plus, celles dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales (article 9ter) a été déclarée recevable, celles ayant un comportement problématique, etc. Les instructions de Fedasil du 6 avril 2010² exposent les modalités pratiques de la mise en œuvre des dispositions de la loi, mais imposent aussi des restrictions supplémentaires. C'est notamment le cas pour les personnes dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales a été déclarée recevable et dont la procédure d'asile est toujours en cours. Le manque de base légale pour mettre fin au droit à l'accueil de cette catégorie de personnes a mené le CIRÉ et VWV à contester ces instructions auprès de Fedasil.

¹ Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

² Instruction de Fedasil du 6 avril 2010 relative à la fin d'aide matérielle, la prolongation et la transition vers l'aide financière.



En application des instructions du 6 avril 2010, des familles accueillies dans notre structure qui avaient pu prolonger leur accueil, notamment pour raisons médicales, se sont vues notifier un délai de 5 jours pour quitter la structure. Il s'agissait notamment des demandeurs d'asile dont la demande d'asile n'avait pas été prise en considération (annexe 13 quater) et de ceux pour lesquels la Belgique avait estimé que le traitement de leur demande relevait de la compétence d'un autre État membre de l'Union européenne (annexe 26 quater).

Avant l'application de cette loi, les personnes dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales avait été déclarée recevable pouvaient choisir de rester en aide matérielle, ou de se diriger vers l'aide sociale du CPAS. Elles sont désormais tenues de respecter un délai de 2 mois pour quitter la structure d'accueil.

La transition de l'aide matérielle vers l'aide financière devient plus difficile

Si la volonté de faire sortir cette catégorie de personnes des structures d'accueil en vue de libérer des places est compréhensible, sur le terrain, les instructions restent difficilement applicables, d'autant que les rôles respectifs des structures d'accueil et des CPAS pour le passage vers l'aide financière ne sont pas assez clairs.

La transition de l'aide matérielle vers l'aide financière du CPAS n'est pas aisée à mettre en oeuvre. Les personnes dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales a été déclarée recevable ont un statut de séjour très précaire. Cette précarité augmente les obstacles à surmonter, pourtant déjà nombreux : les propriétaires sont encore plus méfiants, les CPAS sont plus réticents à prendre en charge ce public, ces personnes ont plus de difficultés à obtenir un prêt pour une garantie locative...

Vu ces nombreuses difficultés, le délai de 2 mois pour quitter la structure d'accueil prévu par les instructions de Fedasil du 6 avril 2010 s'est souvent révélé trop court. Un délai de 3 à 6 mois est nécessaire pour faire un passage vers l'aide financière du CPAS dans de bonnes conditions.

De nombreuses demandes de report de ce délai ont dû être introduites par le CIRÉ et ses partenaires auprès de Fedasil, qui s'est montré relativement sévère dans ses réponses. Lorsque Fedasil refuse de prolonger l'accueil, il arrive que des personnes restent dans leur logement, avec l'aide financière du CPAS ou sur les fonds propres des organisations partenaires. Ces logements ne peuvent donc pas être réofferts et le parc immobilier disponible en est diminué. On peut considérer que fin 2010, une soixantaine de places d'accueil CIRÉ ont ainsi été « perdues ».

D'autres effets de la crise de l'accueil

Une autre catégorie de personnes exclues est celle des familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier³, à qui Fedasil refuse toujours d'offrir une place d'accueil alors qu'elles y ont droit. La seule possibilité pour ces familles de faire valoir leur droit est d'attaquer Fedasil par un recours au Tribunal du travail. Ainsi, en 2010, 3 familles de notre structure d'accueil ont obtenu gain de cause. Faute de places dans les centres communautaires, elles ont pu rester dans leur logement jusqu'à ce qu'une place leur soit offerte dans une structure d'accueil communautaire.

Depuis la crise de l'accueil, un grand nombre de demandeurs d'asile n'ont pas obtenu de place d'accueil en se présentant au Dispatching de Fedasil. Munis d'un document de « non désignation », ils ont été orientés vers les CPAS. Vu la grande réticence des CPAS à les prendre en charge, ils ont souvent été laissés sans hébergement. Un certain nombre d'entre eux ont trouvé une solution grâce à la solidarité de leurs compatriotes. Certains ont été hébergés par des membres de leur famille ou par des compatriotes qui étaient accueillis dans la structure d'accueil CIRÉ. Il s'agissait parfois d'une personne isolée qui se rajoutait à sa famille et, dans plusieurs cas, de familles de plus de 4 personnes qui venaient se joindre à celle déjà accueillie dans le logement CIRÉ. Le surpeuplement a rapidement provoqué une série de problèmes : plaintes des voisins et des propriétaires, menaces d'expulsion et tension au sein des familles ayant de plus en plus de mal à supporter les surcharges que cet « accueil solidaire » impliquait. La plupart de ces familles ont heureusement pu être réintégrées dans le réseau d'accueil.

En 2009, le CIRÉ et ses partenaires se sont engagés à répondre à la demande de création de places d'accueil supplémentaires. Vu les conditions défavorables du marché du logement, trouver suffisamment de logements à prix abordable et conformes aux normes constituait un réel défi. Le projet de reconversion d'appartements de la gendarmerie s'est révélé moins important que prévu, mais a quand même permis d'offrir une vingtaine de nouvelles places. Depuis juillet 2010, Caritas a ouvert un nouveau projet à Louvranges, projet qui comporte 60 places pour femmes seules avec ou sans enfants, un public particulièrement vulnérable. L'incendie de la maison d'accueil Dominique Pire à Braine-le-Comte gérée par APD et qui abritait une vingtaine de personnes a eu des conséquences très dommageables. Malgré les difficultés, les partenaires d'accueil ont réussi à créer plus de 272 places supplémentaires. Fin 2010, le parc immobilier de nos partenaires comptait 976 places, ce qui représente une augmentation de 39 % par rapport à 2009.

L'accroissement du nombre de places d'accueil s'est accompagné d'un élargissement des équipes de nos partenaires. L'équipe accueil du CIRÉ a elle aussi été renforcée par un collaborateur administratif, un chargé de projet et formation, et un nouveau coordinateur.

Perspectives pour 2011

Après une autre année de crise au cours de laquelle nous avons dû nous familiariser avec les nouvelles instructions de Fedasil, créer de nouvelles places d'accueil et renforcer nos équipes, nous espérons pouvoir nous investir davantage dans la poursuite de l'amélioration de la qualité de notre accueil, et ce, par les actions suivantes :

- réactualiser nos normes de qualité
- mener une réflexion sur notre modèle d'accueil et d'accompagnement dans un contexte où le séjour dans notre structure est de plus en plus court, et où le « turn over » est de plus en plus important
- mettre en place des projets et porter des revendications sur des solutions structurelles pour faciliter la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière
- offrir un programme de formation de base pour les nouveaux travailleurs sociaux et un cycle de formation continue pour les plus expérimentés
- accroître notre efficacité administrative en rendant notre base de données plus performante, et en tenant des réunions de travail avec nos partenaires
- renforcer le soutien juridique que nous apportons à nos partenaires, notamment via la newsletter juridique du CIRÉ
- mettre en place un fonds pour soutenir financièrement les projets professionnels ou de formation des résidents accueillis dans notre structure

³ Ces familles ont droit à un accueil en centre d'accueil fédéral en vertu de l'article 60 de la loi accueil, complété par l'Arrêté royal du 24 juin 2004 visant à fixer les conditions et modalités pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le royaume.



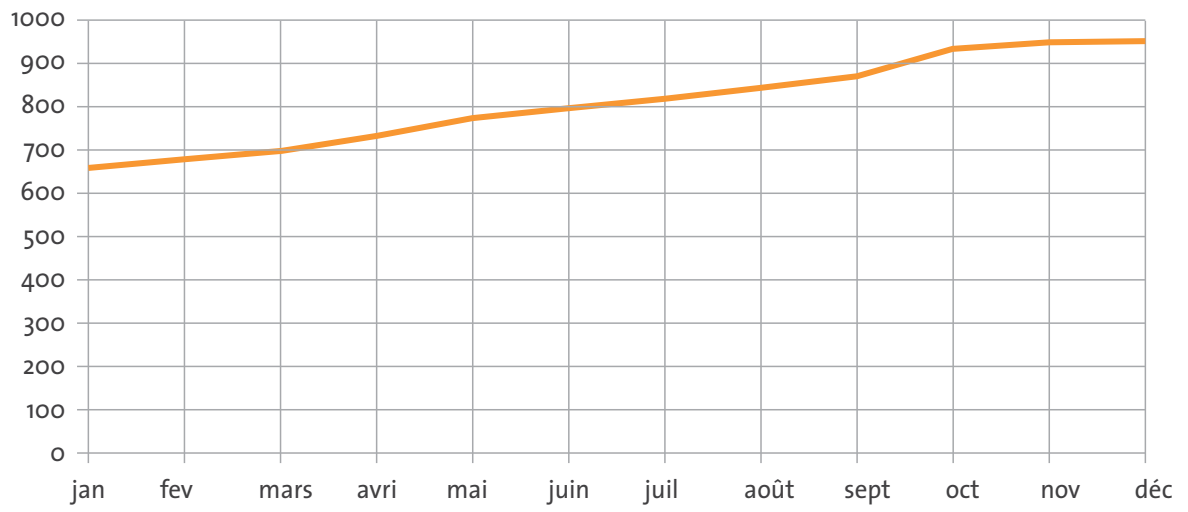
Les visages de la crise de l'accueil

La crise de l'accueil vue par les demandeurs d'asile, les acteurs de terrain, les citoyens et les responsables politiques

39%

272 places d'accueil supplémentaires ont été créées par le CIRÉ et ses partenaires en 2010, ce qui représente une augmentation de 39% par rapport à 2009.

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION EN 2010



Le service « Accueil des demandeurs d'asile » en activités

Événements et actions

Participation à des groupes de travail avec les associations membres du CIRÉ, les partenaires associatifs, Fedasil (réunions de contact et de coordination, TRAC, groupe de travail juridique...).

Participation aux réunions du groupe de travail pluridisciplinaire (assistants sociaux, juristes, médecins, psychologues) sur les questions liées aux maladies du séjour.

Mise en place d'un groupe de travail avec nos partenaires associatifs sur les questions liées à la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière. Ce groupe a tenu 4 réunions qui ont permis de dresser un état des lieux des difficultés et de formuler des propositions de projets pour 2011.

Participation aux permanences socio-juridiques mises sur pied par une vingtaine d'associations au « point soupe » afin de mieux pouvoir orienter les demandeurs d'asile « non-désignés », de novembre 2010 à janvier 2011.

Formations

À l'attention des travailleurs de la structure d'accueil :

- 1 formation sur la situation socio-politique dans la région du Caucase (le 14 avril 2010)
- 1 formation de 2 journées sur la gestion des situations difficiles dans l'accompagnement social : annoncer une mauvaise nouvelle (2 juin 2010), et gestion du stress (9 juin 2010)
- 1 formation de base de 2 journées pour les nouveaux travailleurs sociaux de la convention (29 juin et 6 juillet 2010)
- 1 formation à l'accompagnement psychosocial des personnes en souffrance psychique (17 septembre 2010)
- 1 formation sur l'analyse des décisions des instances d'asile (23 septembre 2010)

À l'attention de professionnels de différents secteurs touchés par la crise de l'accueil :

- 5 sessions d'information sur la loi accueil et les droits des demandeurs d'asile sans abri (17, 20, 22, 23 et 29 décembre 2010).

Publications

Fiche pratique d'information juridique : « *L'accueil des bénéficiaires de la loi du 12 janvier 2007 : pratiques et évolutions* ».

Publication de 2 numéros de la newsletter juridique du CIRÉ consacrés principalement à l'accueil des demandeurs d'asile.

Adaptation en français de la note pratique à l'attention des avocats : « *Les possibilités de recours pour les demandeurs d'asile sans désignation d'une place d'accueil* ».



L'asile et la protection : analyser les évolutions et défendre des politiques de qualité

Le CIRÉ inscrit dans ses priorités la défense et la promotion d'une politique de protection belge et internationale de qualité. Dans ce cadre, il s'attache à agir sur la procédure d'asile et les autres fondements de protection, à défendre une politique d'asile européenne respectueuse des droits des demandeurs d'asile et à soutenir l'adoption de nouveaux systèmes de protection.

Une augmentation relative du nombre de demandes d'asile

En 2010, la Belgique a presque atteint les 20.000 demandes d'asile, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à 2009 (17.186 demandes).

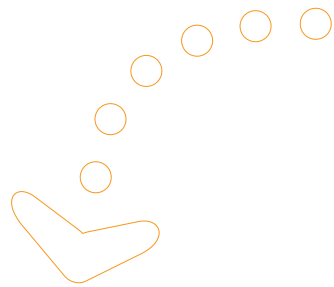
Il convient de relativiser ces chiffres. Des augmentations similaires ont été observées dans d'autres États européens, notamment en France ou en Allemagne. De plus, si on examine les chiffres actuels à la lueur des 10 ou 20 dernières années dont la moyenne annuelle se situe autour de 15.000 demandes, on ne pourra raisonnablement pas parler de situation anormale pour 2010. On est en effet bien loin des 35.778 demandes d'asile de 1999, et des 42.691 demandes de 2000.

En 2010, l'augmentation relative se confirme mais la situation semble se stabiliser : le nombre de « demandes d'asile multiples »¹ se maintient, mais le nombre de premières demandes augmente. Dans les premières demandes enregistrées en 2010, on assiste à une augmentation significative de demandes de personnes provenant de pays des Balkans, comme le Kosovo (ethnie Rom) qui arrive en tête des demandes. La Serbie et la Macédoine, pour lesquelles l'Union européenne n'exige plus de visa et qui subissent une dégradation économique et sociale importante, apparaissent désormais dans le top 10 des pays d'origine des demandeurs. Beaucoup d'entre eux ne se sont pas vus reconnaître de protection mais, entre-temps, ils sont venus gonfler les statistiques... En 2010, comme en 2009, la majorité des « demandes d'asile multiples » ont été introduites par des personnes originaires de pays en conflit, notamment l'Irak et l'Afghanistan, où la situation sécuritaire a continué à se dégrader, mais aussi par des ressortissants d'Iran et de Chine...

Un autre phénomène a certainement contribué à l'augmentation des demandes d'asile ces derniers mois : la non gestion de la crise de l'accueil, qui a pu rendre la Belgique plus attractive pour certains migrants via certaines filières.

Il faut aussi rappeler que la majorité des demandeurs d'asile qui arrivent en Belgique fuient des persécutions, des traitements inhumains, ou la guerre qui sévit dans leur pays et ont a priori de bonnes raisons de chercher une protection internationale.

¹ Une demande multiple signifie qu'une décision a déjà été prise précédemment dans le cadre d'une procédure d'asile en Belgique à l'égard d'un demandeur d'asile, qui réintroduit une nouvelle demande d'asile auprès des instances belges.



10 560

C'est le nombre de dossiers d'arriéré au CGRA fin 2010.

La crise de l'accueil a encore de lourdes conséquences sur la procédure d'asile et l'arriéré de l'asile a de lourdes conséquences pour la gestion de l'accueil !

En 2009, la procédure des demandeurs d'asile accueillis dans des hôtels était « gelée » au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) tant qu'ils ne se voyaient pas désigner une place dans un centre d'accueil. Les demandeurs d'asile non-désignés et laissés à la rue voyaient aussi leur procédure d'asile « gelée » tant qu'ils ne pouvaient pas communiquer d'adresse où ils auraient élu domicile. En 2010, un nombre important de demandeurs d'asile logés à l'hôtel ont vu leur dossier « dégelé » et leur procédure relancée du jour au lendemain, alors qu'ils ne bénéficiaient pas toujours d'un accompagnement juridique de qualité ou de l'assistance d'un avocat. Il a également été annoncé que les procédures des demandeurs non-désignés n'étaient désormais plus gelées. En pratique, seuls les ressortissants d'un pays dont le traitement était considéré comme « prioritaire » par le CGRA ont vu leur procédure relancée et ont reçu une convocation. Malgré les précautions prises par le CGRA, certains demandeurs ont été convoqués sans être avertis qu'ils seraient auditionnés, risquant ainsi de recevoir un « refus technique » à leur demande d'asile. C'était d'autant plus préoccupant que les demandeurs d'asile sont souvent mal informés sur le déroulement de leur procédure et n'ont pas toujours accès à un service social ou à un avocat spécialisé en droit des étrangers. Ainsi, la continuité de la crise de l'accueil, le maintien de l'accueil en hôtel et l'ouverture de centres d'urgence ont créé une situation de grande insécurité : il était difficile de savoir quelles procédures étaient gelées, relancées, en cours selon la procédure normale, ou traitées prioritairement...

Les migrants de l'environnement

État des lieux et perspectives

Le 29 avril 2010

Après-midi d'étude organisée par le CIRÉ
Espace Senghor – 366 chaussée de Wavre, 1040 Bruxelles
(piétonnier- Place Jourdan)

Qui sont les migrants qui ont fui ou qui continueront à fuir jusqu'ici et qui font appel souvent « réfugiés climatiques » ? Où viennent-ils ? Où vont-ils ? Quel est leur statut juridique au regard des systèmes de protection existants ?

À l'avenir, de quelles régions du monde les migrants seront-ils originaires et où se déplaceront-ils ? Auront-ils droit à une protection en droit international ?

Quels sont les mécanismes qui pourraient être adoptés par les États afin d'aider dès à présent les pays qui sont et seront les plus touchés par les effets du changement climatique ? Quels sont les enjeux politiques et économiques de la question ?

Ces questions seront les principaux fils conducteurs de l'après-midi de réflexion que nous vous proposons.

Avec le soutien de la Communauté Française

L'année en chiffres

D'après l'Office des étrangers (OE), en 2010, 19.941 demandes d'asile ont été introduites, soit 2.155 de plus par rapport à 2009. Parmi ces demandes, on trouve 16.532 « premières demandes », pour 3.409 « demandes multiples ».

Un pic des demandes d'asile a été constaté en février 2010. Il s'agissait essentiellement de ressortissants serbes (330 demandes) et macédoniens (401 demandes) dont l'entrée sur le territoire étant facilitée par la libéralisation des visas instaurée en décembre 2009. Ces personnes étaient souvent mal informées et exploitées par des filières dans leur pays d'origine, qui organisaient leur voyage vers la Belgique et leur conseillaient d'introduire une demande d'asile pour avoir droit à un logement, à du travail, à l'aide sociale ou à de l'argent de l'État sous forme d'astreintes... Face à cette vague d'arrivées, le Premier Ministre et le Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile se sont rendus dans les Balkans pour mener des campagnes de prévention et de sensibilisation auprès des populations concernées. Parallèlement à l'organisation des retours au pays par les autorités, le CGRA a traité en priorité les demandes d'asile de ces ressortissants.

Concernant les décisions prises en 2010, l'OE a refusé de prendre en considération 1.445 demandes (« demandes multiples » où l'OE a estimé que les éléments invoqués n'avaient pas un caractère suffisamment nouveau et pertinent pour justifier l'examen d'une nouvelle demande) et a transmis pour un examen au fond 14.319 dossiers au CGRA. Par ailleurs, 2.146 demandes n'ont pas été transmises au CGRA en raison de l'application du Règlement Dublin II. Bien que l'application de ce règlement reste toujours problématique, un grand nombre de dossiers ont continué à ne pas être traités par les instances d'asile belges et ont été systématiquement transférés vers un autre État membre qui n'offre pas toujours le même niveau de garanties effectives aux demandeurs d'asile.

Quant aux décisions finales prises par le CGRA, seules 21,4% d'entre elles ont accordé une protection - statut de réfugié ou protection subsidiaire - taux plus faible qu'en 2009 où il était de 25%. 2.107 décisions ont octroyé le statut de réfugié (16% du nombre total de décisions), principalement à des demandeurs d'asile originaires de Guinée, d'Irak, d'Afghanistan, de Chine (essentiellement Tibet), de Russie (essentiellement Tchétchénie) et du Rwanda. La protection subsidiaire a été octroyée dans 711 décisions (5,4% du nombre total), principalement à des personnes originaires d'Irak, d'Afghanistan et de Somalie.

Le principal motif de refus d'octroi d'une protection de la part du CGRA avait trait à la crédibilité des déclarations du demandeur d'asile sur son origine, son identité ou les problèmes invoqués.

Au 1er janvier 2009, l'arriéré du CGRA comptabilisait 5.248 dossiers. Début 2010, il s'élevait à 7.790, pour atteindre 10.560 dossiers fin 2010. Cela s'explique notamment par le manque d'effectifs au sein du CGRA qui, avec moins de personnel, a dû faire face à plus de dossiers en 2009 et 2010. Cela a eu des conséquences directes sur la durée de traitement de la demande et sur la saturation du réseau d'accueil. Fin 2010, le recrutement d'agents de protection a été lancé.

Nous ne disposons pas à ce jour des chiffres des recours contre les décisions négatives du CGRA auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE) pour 2010. Le CCE publie ses statistiques pour l'année judiciaire clôturée et ne publie par ailleurs qu'une sélection choisie d'arrêts.

Nous n'avons pu obtenir de statistiques sur les pourvois en cassation administrative qui pourraient être introduits au Conseil d'État. Nous regrettons ce manque de transparence.

Les Afghans : un cas révélateur de dysfonctionnements dans l'octroi d'une protection

Le CIRÉ est régulièrement interpellé par des ressortissants afghans. Certains d'entre eux sont sur le point d'être expulsés vers leur pays, toujours en guerre. D'autres, désespérés de ne pas se voir accorder de protection, entament des grèves de la faim. En février 2010, le CGRA a publié une note exposant sa politique à leur égard. Concernant la protection subsidiaire liée au conflit armé, le CGRA a reconnu l'existence d'une situation d'insécurité généralisée, tout en continuant à se fonder sur un examen individuel basé sur la région d'origine du demandeur d'asile, son identité, son départ récent et les faits invoqués. Ainsi, seules certaines provinces ou seuls certains districts étaient considérés par le CGRA comme « dangereux ». Au vu de la dégradation de la situation sécuritaire et de l'évolution du conflit en Afghanistan, le CIRÉ a travaillé activement sur cette problématique en 2010, a interpellé puis rencontré les instances d'asile. La politique du CGRA à l'égard des Afghans a alors sensiblement évolué : il a élargi la liste (publique) des régions reconnues comme « dangereuses » en septembre 2010. Parallèlement, alors que que 5 à 6 demandeurs d'asile ont été rapatriés en 2010 vers l'Afghanistan, en mars-avril 2010, le Cabinet du Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile a décidé de ne plus effectuer de rapatriements vers ce pays, suite entre autres, aux problèmes subis par une personne après son retour. Pourtant, en 2010, seuls 252 demandeurs afghans se sont vus reconnaître le statut de réfugié, et 252 autres se sont vus octroyer la protection subsidiaire.



L'actualité en matière législative

En 2010, deux Arrêtés royaux² concernant la procédure devant l'OE et le CGRA ont été adoptés. S'ils transposent en partie la Directive qualification et la Directive procédure ainsi que certains aspects de la réforme de la procédure d'asile³, il ne s'agit pas d'une avancée législative majeure, puisqu'ils confortent des règles pour la plupart déjà appliquées par les instances d'asile belges.

La fin de l'année 2010 a par contre été très intense en débats politiques et en travaux législatifs autour de l'asile.

Certains politiciens profitent de la crise de l'accueil pour s'attaquer à la législation en matière d'asile, pourtant déjà profondément modifiée en 2006 et proposent de la modifier à nouveau dans un sens plus restrictif. Nous relèverons par exemple une proposition de loi de la NVA du 25 novembre 2010⁴ qui vise à freiner l'augmentation des demandes d'asile et à accélérer leur traitement. Cette proposition prévoit notamment l'instauration d'un filtre de la procédure au niveau de l'OE et de nombreuses hypothèses dans lesquelles le CGRA pourrait déclarer une demande « manifestement non fondée », notamment sur base d'une liste de « pays d'origine sûrs ». Le CIRÉ a rédigé une analyse des points critiques de la proposition, qu'il a notamment diffusée auprès des membres de la Commission de l'Intérieur de la Chambre qui seront amenés à examiner le texte.

Toujours pour accélérer le traitement des demandes d'asile, et dans le souci d'alléger le travail des magistrats du CCE, une loi programme de fin d'année⁵ a été votée. Elle prévoit notamment, dans le recours en plein contentieux, le paiement d'un droit de rôle, l'instauration d'une procédure qui ne sera qu'écrite et la possibilité d'infliger une amende pour recours manifestement abusif.

Lors des négociations sur le texte, l'action du CIRÉ a permis d'obtenir certaines améliorations, mais l'ensemble des mesures de cette loi constitue un recul significatif pour les justiciables étrangers. Certaines de ses dispositions ouvrent la porte à des interprétations très larges, d'autres pourraient avoir un effet dissuasif. D'autres encore semblent entraîner une lourdeur supplémentaire dans la procédure, ce qui est en totale contradiction avec l'esprit de la loi. C'est pourquoi le CIRÉ envisage d'introduire un recours contre ces dispositions devant la Cour constitutionnelle, avec d'autres associations.

Perspectives pour 2011

Face à la volonté politique de durcir la politique d'asile et dans la perspective de la formation d'un futur gouvernement, le CIRÉ va continuer à exercer son rôle de vigilance politique dans l'objectif de défendre les droits des étrangers et de contribuer à l'amélioration de la procédure d'asile, en Belgique et en Europe.

En matière d'asile et de protection, les perspectives pour l'année 2011 sont les suivantes :

- interpellier les instances d'asile et l'autorité politique concernant l'évaluation de la nouvelle procédure d'asile
- faire un état des lieux des dysfonctionnements de certains aspects de la procédure d'asile et émettre des recommandations afin de contribuer à l'améliorer
- collaborer, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen-VWV (coordinateur) et le CBAR à un projet intitulé : « Qui est un réfugié? La Convention relative au statut des réfugiés et la Directive qualification, la pratique belge »
- contribuer à l'amélioration du système Dublin aux niveaux belge et européen
- participer à la coordination du groupe de réflexion interdisciplinaire « Les maladies du séjour » et porter ses recommandations
- participer à des événements autour de la journée mondiale des réfugiés et de l'anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951)
- poursuivre la réflexion avec le CNCD sur les migrations environnementales et le besoin de protection qu'elles vont générer.

² Arrêté royal du 18 août 2010 modifiant l'Arrêté royal du 11 juillet 2003 fixant certains éléments de la procédure à suivre par le service de l'Office des étrangers chargé de l'examen des demandes d'asile sur la base de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 3 septembre 2010.

Arrêté royal du 18 août 2010 modifiant l'Arrêté royal du 11 juillet 2003 fixant la procédure devant le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides ainsi que son fonctionnement, M.B., 3 septembre 2010.

³ Loi du 25 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 6 octobre 2006.

⁴ Proposition de loi du 25 novembre 2010 de la NVA modifiant, en ce qui concerne la procédure d'asile, la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

⁵ Loi-programme du 29 décembre 2010 portant des dispositions diverses (II), M.B., 31 décembre 2010.

La thématique « Protection » en activités

Actions

Séances d'informations juridiques et pratiques pour les demandeurs d'asile au « Point soupe », du 1 novembre 2010 au 31 janvier 2011.

Sensibilisation à la question des réfugiés climatiques auprès des élèves de l'Institut Saint Dominique à Bruxelles, 10 février 2010.

Animation d'un atelier sur les migrants environnementaux dans le cadre de la Journée nationale du Forum social de Belgique à la VUB, 17 avril 2010.

Intervention sur : « *The role of civil society in offering protection and services to refugees, asylum seekers and IDPs-Organisations working in Belgium* », Conference Centre Albert Borschette, Bruxelles, 6 mai 2010.

Événements

Organisation d'un après-midi d'études « Les migrants de l'environnement. État des lieux et perspectives », 29 avril 2010.

Participation à la Conférence ministérielle sur l'asile « *Qualité et efficacité du processus d'asile* » dans le cadre de la Présidence belge de l'Union, 13 et 14 septembre 2010.

Organisation d'une matinée de formation à l'attention des organisations membres de VWV et du CIRÉ, consacrée aux « Institutions européennes et aux enjeux européens en matière d'asile et de migration », Sénat (Bruxelles), 30 septembre 2010.

Participation au comité de pilotage qui a procédé à l'évaluation finale du projet pilote de réinstallation de 47 réfugiés irakiens en provenance de Syrie et de Jordanie, mis en œuvre par la Belgique depuis septembre 2009, et coordonné au niveau opérationnel par VWV.

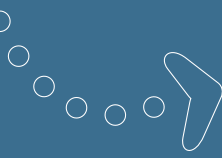
Publications

Participation au Migrations Magazine n°2, « *Droit d'asile. Réfugiés, d'hier à demain* », été 2010.

Recommandations du groupe de réflexion interdisciplinaire « Les maladies du séjour », à l'attention des instances d'asile, septembre 2010.

Transferts vers la Grèce

Après des mois de pression et de multiples rencontres, le Secrétaire d'État suspend, le 20 octobre 2010, les transferts des demandeurs d'asile vers la Grèce.



Politique européenne : la présidence belge de l'Union, un observatoire de choix

Présent sur l'échiquier européen via son adhésion à ECRE (European Council for Refugees and Exiles) depuis 2009, le CIRÉ tente d'y faire le lien entre son travail de lobby national et les décisions prises en amont au niveau européen. L'année 2010, au cours de laquelle la Belgique a présidé l'Union européenne entre juillet et décembre, nous a donné une occasion particulière de suivre l'avancement des dispositions législatives en matière d'asile.

Au cours de l'année écoulée, nous avons principalement suivi l'avancement du programme de Stockholm adopté par les États européens en décembre 2009. Ce programme poursuit plusieurs objectifs, dont l'harmonisation des législations nationales en vue de l'adoption d'un régime d'asile européen, et la mise en place d'un bureau européen d'appui en matière d'asile. L'harmonisation des législations européennes porte sur différentes législations¹ en matière d'asile. L'une d'elle a principalement retenu notre attention : la réforme du règlement Dublin². Les enjeux sont de taille, car l'application de ce règlement vise de plus en plus de demandeurs d'asile en Europe, y compris en Belgique, et certains droits humains fondamentaux s'en retrouvent malmenés. Le suivi des autres objectifs européens - la mise en place d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile et l'adoption d'un régime d'asile européen commun - a essentiellement été effectué dans le cadre d'ECRE.

Dès la préparation de la présidence belge de l'Union européenne, nous avons interpellé le Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile sur nos priorités dans l'agenda européen précité. Ces priorités ont été rappelées le 20 juin 2010, à l'occasion de la journée mondiale du réfugié. Elles ont été présentées au Secrétaire d'État et ont été largement diffusées dans la presse. Ces revendications communes avec ECRE, Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VWV) et nos membres portent sur l'arrêt de la détention des demandeurs d'asile, la nécessité d'harmoniser les législations des États membres en matière d'asile, l'appel à suspendre les transferts des demandeurs d'asile en application du règlement Dublin, et la lutte contre la vision essentiellement défensive et sécuritaire incarnée par la création et le développement de Frontex³.

Le CIRÉ consulté pour l'organisation de la conférence interministérielle sur l'asile

La présidence belge de l'Union européenne a pris la décision d'organiser une conférence interministérielle sur l'asile en concertation avec les ONG les 13 et 14 septembre 2010. Quatre organisations, le CIRÉ, VWV, ECRE et le UNHCR, ont été invitées à se joindre aux réunions préparatoires de la conférence. Cette organisation mixte a permis une implication importante des ONG européennes actives dans cette matière. La rencontre entre les représentants des États européens et le secteur associatif a assurément été un des éléments positifs de cette conférence. Les discussions ont été réparties en trois groupes de travail distincts et ont porté sur : les demandeurs d'asile vulnérables (les mineurs et l'alternative à la détention, les demandeurs d'asile présentant un traumatisme particulier et les questions liées au genre) ; le processus décisionnel (l'audition du demandeur d'asile, la récolte d'informations sur les pays d'origine, les procédures accélérées et le traitement des demandes

d'asile multiples) ; et la solidarité intra-européenne, qui a été envisagée comme pouvant être financière (via la répartition de fonds européens), physique (via le déplacement de réfugiés reconnus dans un État européen vers un autre État européen) ou matérielle (via le renforcement des capacités d'un État).

En sus de sa participation à l'organisation, le CIRÉ a pris part aux groupes de travail lors de la première journée de la conférence interministérielle. Enfin, dans le cadre de cette conférence, le CIRÉ a également été présent au Marketplace pour y présenter ses bonnes pratiques. Nous avons mis en avant la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur la prise en compte des aspects médicaux de l'asile, ainsi que notre guide de la procédure d'asile traduit dans neuf langues à l'attention des demandeurs d'asile.

¹ Directive procédure, Directive qualification, règlement Dublin, Directive retour, Directive sur les résidents de longue durée et règlement Eurodac.

² L'application du règlement Dublin en Belgique nous a également fort préoccupés en 2010. Pour les développements concernant le règlement, son contenu et les problèmes posés sur le sol belge, voir infra.

³ Frontex est l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures créée par le règlement (CE) n° 2007/2004/CE du 26 octobre 2004.



Le règlement Dublin : une législation critiquée et critiquable

L'arsenal législatif européen en matière d'asile est composé de quelques textes clés : la Convention de Genève de 1951, et plusieurs directives énonçant les conditions d'obtention du statut de réfugié en Europe¹ ou fixant les droits des demandeurs d'asile en procédure². Le règlement de Dublin³ fixe, quant à lui, les critères de détermination de l'État européen responsable de l'examen d'une demande d'asile. Un de ses principaux critères est celui du premier pays d'entrée dans l'Union européenne. L'application de ce règlement en Europe, mais également en Belgique, est très problématique depuis plusieurs années et mobilise toute notre attention.

Dans le courant de l'année écoulée, nous avons à nouveau critiqué les fictions sur lesquelles le règlement repose : l'équivalence des législations nationales européennes et l'équivalence des droits reconnus aux demandeurs d'asile et aux réfugiés reconnus quel que soit l'État européen concerné. Car si l'adoption d'un régime d'asile européen commun est bien un des objectifs de l'Union européenne, il s'agit d'un processus toujours en cours. D'un État européen à un autre, on ne compte plus les divergences entre les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et les taux de reconnaissance du statut de réfugié pour une même nationalité. Au niveau européen, c'est essentiellement dans le cadre de la présidence belge et de la conférence interministérielle précitée que nous avons été actifs.

¹ Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié, ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts, dite Directive qualification.

² Directive 2003/9 du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres, dite Directive accueil.

³ Règlement n°343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers.

Avec ECRE et VWV notamment, nous avons réclamé l'adoption d'un mécanisme de suspension des transferts dans le cadre du règlement Dublin, dans les cas où un pays européen est confronté à un nombre important de demandeurs d'asile⁴ ou ne respecte pas des standards minimum d'accueil et de protection⁵. La Cour européenne des droits de l'Homme a été saisie de plusieurs demandes de suspension de tels transferts et c'est un cas belge (l'Affaire M.S.S. contre Belgique et Grèce) qui a symbolisé les critiques contre la Grèce en la matière.

Au niveau belge, nous nous sommes adressés aux autorités belges en collaboration avec d'autres associations actives dans la matière du règlement Dublin : VWV, le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR), l'ordre des barreaux néerlandophones, la Ligue des droits de l'Homme et Amnesty international Belgique (francophone et néerlandophone) notamment. Notre revendication principale a porté sur la suspension des transferts des demandeurs d'asile vers la Grèce. Sous la pression des ONG et de la Cour européenne des droits de l'Homme, le Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile a décidé de suspendre les transferts vers la Grèce.

Perspectives pour 2011

De nouvelles modifications législatives, initiées sous l'impulsion de l'Union européenne, sont actuellement sous les feux de la rampe. Certaines de ces propositions de modifications visent à renforcer la collaboration entre les États. Tel est le cas avec la récente création (19 mai 2010) du Bureau d'appui européen. Nous veillerons à ce que ce Bureau soit doté des moyens financiers et humains suffisants pour pouvoir agir correctement dans la coordination des États européens en matière d'asile et, surtout, pour appuyer efficacement les États qui connaissent des difficultés particulières en matière de charge migratoire ou dont les standards sont en-deçà des minimum européens.

D'autres modifications ont trait à la révision des instruments européens en matière d'asile. C'est notamment le cas de la Directive qualification et de la Directive procédure⁶. Nous serons particulièrement vigilants à ce que les standards de protection contenus dans ces textes ne soient pas diminués, mais soient plutôt renforcés de sorte que le niveau de protection entre les États membres de l'UE soit uniformisé vers le haut. Dans le même sens, nous continuerons à soutenir une réforme du règlement Dublin et l'adoption d'un système plus juste pour les demandeurs d'asile comme pour les États membres, notamment avec l'adoption d'un mécanisme de suspension des transferts lorsqu'un État membre est « sous pression ».

4 De par leur situation géographique aux frontières extérieures du territoire de l'Union européenne, Malte et la Grèce sont confrontées à une pression migratoire, en ce compris des demandeurs d'asile, plus importante que les autres États européens.

5 Outre la situation géographique difficile de la Grèce et son exposition particulière à la pression migratoire, elle a fait l'objet de nombreuses critiques en raison de son système d'accueil des demandeurs d'asile déplorable ne respectant pas la dignité humaine. Le taux de reconnaissance du statut de réfugié y est par ailleurs quasiment nul.

6 Directive 2005/85/CE du Conseil du 1^{er} décembre 2005 relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres.





Face à de nouveaux défis migratoires, nous serons particulièrement attentifs à ce qu'il y ait plus de solidarité entre les États membres, d'une part, et entre ces derniers et les États non européens d'autre part. Dans un espace sans frontières et avec l'objectif de créer un système européen commun d'asile, il est essentiel de collaborer pour établir de meilleures pratiques et pour répartir la charge équitablement entre les États membres.

Par ailleurs, la logique sécuritaire actuelle qui prévaut au niveau européen n'est pas acceptable car elle nie trop souvent les droits fondamentaux des migrants. C'est notamment le cas pour Frontex dont la logique est plus de refouler les migrants aux frontières de l'Europe forteresse que de se soucier de leur besoin de protection.

Enfin, nous nous proposons de démarrer un travail d'investigation sur la question du traitement qui est réservé aux populations Roms sur le sol européen et dans les pays avoisinants. Vivant des situations dans leurs pays d'origine qui oscillent entre persécution et forte discrimination, elles errent sur le sol européen sans trouver de solutions, face à des responsables politiques qui s'en débarrassent avec force gesticulation médiatique, et face à l'Europe qui rappelle qu'il y a des budgets mis à la disposition des États d'origine pour améliorer la situation de leurs populations Roms...

0 à plus de 40%

Les chances pour un demandeur d'asile d'obtenir le statut de réfugié varient de façon drastique pour certaines nationalités en fonction du pays européen qui examine la demande. Ainsi, un demandeur d'asile afghan a 0% de chance d'obtenir une protection en Grèce. En Belgique, ses chances montent à 14% et en Allemagne elles dépassent les 40%.

La thématique « Politique européenne »

en activités

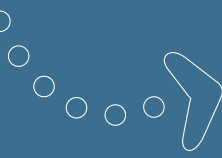
Événements et actions

Conférence de presse commune avec VVV et Amnesty International notamment, pour l'arrêt des transferts de demandeurs d'asile vers la Grèce à l'occasion de la publication du rapport d'Amnesty « *The Dublin II trap – transfers of asylum seekers to Greece* », 29 avril 2010.

World Refugee Stage : revendications formulées à l'attention de la présidence belge de l'Union européenne, 20 juin 2010.

Présentation des bonnes pratiques du CIRÉ au Marketplace (Bruxelles), 14 septembre 2010.

Communiqué de presse commun avec VVV et ECRE sur les conclusions de la conférence asile, 14 septembre 2010.



Intégration : une année où réflexion et Europe ont été les maîtres mots

Pour rappel, l'objectif général de la thématique est de « débattre des politiques d'intégration et de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants par la mise à disposition d'outils et de services ».

Pour 2010, les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- poursuivre l'élaboration du document « *Vivre en Belgique* » (Cahier de matières)
- poursuivre l'élaboration du document de réflexion concernant les politiques menées en matière d'intégration.

Développer une réflexion en profondeur sur les questions liées à l'intégration et s'intéresser aux dynamiques à l'oeuvre au niveau européen auront été les deux axes privilégiés au sein de la thématique.

L'intégration pas à pas

Le CIRÉ a développé, au fil de son histoire, différents projets de terrain destinés à faciliter l'intégration des migrants au sein de la société belge, que ce soit par le biais de l'apprentissage de la langue, de l'insertion socio-professionnelle ou du logement, par exemple. Ces actions lui ont permis d'être en prise directe avec la réalité vécue par les migrants au quotidien et de les épauler dans le cadre de leurs démarches.

Toutefois, il nous a paru important, en particulier du fait que le CIRÉ a décidé d'instituer formellement une thématique « intégration » et de développer un travail politique sur cette question, de prendre du recul par rapport aux actions développées sur le terrain et de mener un travail de réflexion approfondi sur ce sujet complexe. Cette démarche, qui a été entamée en 2009 et qui s'est poursuivie en 2010, est partie d'un certain nombre de constats.

Le premier constat est le caractère particulièrement polymorphe du sujet. En effet, « l'intégration » touche à la fois le monde académique (avec les nombreuses recherches faites notamment en sociologie, en psychologie et en anthropologie), le monde politique (avec les politiques menées par les États) et enfin, l'ensemble des habitants d'un espace géographique donné qu'ils soient migrants, descendants de migrants ou autochtones « d'origine » (avec toute la question du vivre ensemble au quotidien).

Le second est le caractère particulièrement idéologique que ce sujet revêt souvent chez les différents protagonistes, caractéristique qui se révèle notamment au travers du vocabulaire employé pour parler des dynamiques en présence. L'exemple par excellence étant le rapport entretenu par chacun à l'égard du mot même d'« intégration ».

Par ailleurs, au sein du monde académique, les débats et positionnements respectifs des chercheurs à l'égard de ce sujet sont particulièrement nombreux, et rares sont les ouvrages à présenter l'ensemble des points de vue. En effet, selon l'option de base prise par l'auteur (que l'on pourrait très schématiquement présenter sous la forme du clivage « intégrationnistes/multiculturalistes »), les références pourront se révéler fort différentes, et il n'est pas toujours aisé pour le lecteur profane de pouvoir resituer les propos lus dans un contexte plus général. À cela s'ajoute le fait que généralement, en fonction de leur discipline respective, les auteurs opteront pour un angle d'approche particulier, celui lié à leur spécialité. Le sujet sera souvent traité différemment selon que l'auteur soit, par exemple, sociologue ou psychologue. L'attention ne sera généralement pas portée sur les mêmes éléments d'analyse.

Enfin, en Europe occidentale, la question de l'intégration est fréquemment associée à la migration originaire du monde arabo-musulman, souvent perçu comme culturellement très éloigné du monde occidental.

Il nous a dès lors semblé pertinent de faire un tour d'horizon le plus complet possible de l'état actuel de la réflexion théorique en matière d'intégration, de cerner au mieux les différents enjeux qui traversent cette question pour chacun des protagonistes concernés, de nous pencher sur les débats qui ont animé plusieurs pays en la matière, et de prendre le temps de découvrir toute la richesse intellectuelle du monde arabo-musulman.

Parcours d'intégration

De plus en plus d'États européens optent pour une politique de type « intégrationniste » et prennent leurs distances à l'égard du modèle « multiculturel ». Dans ce cadre, ils sont de plus en plus nombreux à mettre en place un « parcours d'intégration » à l'intention des primo-arrivants.



Ce document est une invitation à faire un « temps d'arrêt » pour prendre du recul, faire le point sur les savoirs accumulés au fil des ans et sur les enseignements susceptibles d'en être tirés. Il ne doit pas être vu comme une thèse ou un traité, mais bien comme un outil de réflexion qui a l'ambition de donner un cadre général et de présenter des analyses qui nous ont paru pertinentes et susceptibles de permettre au lecteur profane de développer un regard critique et nuancé sur les différentes dimensions intervenant lorsque l'on aborde la question de l'intégration. Et ce, en lui proposant de la découvrir par différents biais et points de vue.

L'itinéraire proposé est un itinéraire en trois temps, soit les 3 chapitres qui structurent le présent document (+/- 650 pages). Chacun de ces temps est lui-même parcouru en différentes étapes.

Le chapitre 1 est destiné à faire le point sur certains concepts théoriques et à les mettre en perspective au vu de la réalité rencontrée dans différents pays d'immigration. Les 1ère et 2ème étapes sont axées sur la façon dont la thématique de l'intégration a été traitée par les sociologues depuis le 19è siècle jusqu'à nos jours, sur les débats qui l'ont animée et l'animent encore aujourd'hui. La 3ème étape se penche sur certains concepts afin de cadrer l'analyse. La 4ème étape a pour objectif de pointer les caractéristiques et les enjeux en présence pour chacun des acteurs concernés par la question : les migrants, leurs descendants, les autochtones, les acteurs politiques et institutionnels, et les chercheurs. Enfin, la 5ème étape envisage la question des formes et mesures de l'intégration.

Le chapitre 2 est consacré aux politiques d'intégration menées dans différents pays européens et nord-américains, ainsi qu'aux initiatives prises par l'Union européenne en la matière.

Enfin, le chapitre 3 se propose d'analyser l'évolution du clivage « tradition/modernité » au sein du monde arabo-musulman depuis les origines de l'Islam, c'est-à-dire le 7è siècle, jusqu'à l'époque contemporaine. Ainsi, au fil des 13 siècles qui se sont écoulés, nous nous sommes penchés sur l'état des débats qui les ont animés, y compris ceux relatifs au statut de la femme. Pour ce faire, nous avons fait notamment appel à la littérature, ce « visage d'un pays » comme disait Aragon. Le parcours se clôture par un regard porté sur la question de « l'islam en migration ». Il s'agit, par ce chapitre, de tenter de mettre fin à l'essentialisation dont font souvent l'objet les personnes originaires du monde arabo-musulman, en montrant que là aussi, comme partout ailleurs, il existe une pluralité de points de vue.

Ce projet a pu être réalisé grâce à une subvention de la Cocof et de la Communauté française.

2096

C'est le nombre de personnes qui ont suivi un parcours d'intégration à destination des primo-arrivants sur Bruxelles via BON vzw en 2010.

En Europe, ça bouge...

Bien que l'intégration des immigrants demeure de la compétence de chaque État membre et que la compétence de l'Union européenne reste une simple compétence d'appui et d'encouragement de l'action des États membres, l'UE tend à renforcer, depuis une dizaine d'années, une convergence progressive des politiques nationales d'intégration.

Dans le but de donner un cadre commun à leur action, les États membres de l'Union ont adopté en 2005 un ensemble de principes qui constituent un cadre de référence commun, et structurent les politiques d'intégration conduites depuis lors. Il s'agit des 11 principes de base communs (PBC).

En 2010, la dynamique visant au développement de modules européens d'intégration a été lancée¹. Le concept de « module » doit être compris dans le sens de « l'établissement d'un point de référence flexible qui peut être adapté en fonction des besoins et objectifs spécifiques de chaque État membre ».

L'objectif est de développer ces modules sur base de l'expérience pratique acquise par les États membres et de leur fournir des orientations détaillées et pratiques (mais non contraignantes), leur permettant ainsi de disposer de standards de qualité. Trois thèmes de modules ont été pointés par les ministres et ce, en lien avec les « principes de base communs » (PBC):

1. un module traitant de la langue et des cours d'introduction

« L'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'UE » (PBC 2)

« Des connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration. » (PBC 4)

2. un module traitant des engagements forts pris par le pays d'accueil
3. un module traitant de la participation active des migrants à tous les aspects de la vie collective

Dans ce cadre, il a été décidé d'organiser 3 séminaires (un par module) techniques (à Riga, Vienne, Bruxelles) réunissant des experts désignés par chacun des États membres pour faire le point sur les pratiques existantes et émettre des propositions.

En octobre, le CIRÉ a participé (en compagnie du directeur de BON vzw et du représentant du Point de Contact belge) au 1er séminaire, ayant trait au « module de langue et d'introduction ». À cette occasion, il a remis une contribution écrite présentant ce que devraient être, selon lui, les objectifs poursuivis dans le cadre d'un module « citoyenneté », ainsi que les différents aspects qu'il conviendrait d'inclure dans le cadre de la formation de formateurs « citoyenneté ». Il a également présenté dans cette note la situation actuelle de l'accueil des primo-arrivants en Belgique, ainsi que le projet « *Vivre en Belgique* » qu'il développe actuellement. Cette rencontre a notamment permis de bénéficier d'informations quant à la façon dont les politiques sont menées concrètement dans un certain nombre d'États européens, et de pouvoir échanger entre participants, une large place ayant été laissée au travail en ateliers.

Poursuite de « *Vivre en Belgique* »

L'année 2010 a également vu se poursuivre la rédaction du guide de matières « *Vivre en Belgique* », commencé en 2008 et financé par le Fonds européen pour l'intégration et la Communauté française. Étant donné le chevauchement temporel de ce projet avec celui de « *L'intégration pas à pas* », il a été décidé de faire appel à des personnes ressources extérieures pour rédiger certains des chapitres. En 2010, ce fut le cas pour les chapitres « sécurité sociale », « impôts », « assurances » et « vie quotidienne ». Au terme de l'année 2010, 11 des 12 chapitres prévus ont été rédigés et mis en ligne. Le 12ème, « À la découverte de la Belgique », devrait être terminé en 2011, année qui verra également la création d'un site spécifique regroupant l'ensemble des informations.

¹ La présidence belge a également organisé en décembre 2010 une conférence sur le sujet dont l'objectif était de fournir un premier apport conceptuel dans le cadre du développement de modules d'intégration.



La thématique « Intégration » en activités

Événements et actions

Participation méthodologique à l'élaboration du questionnaire réalisé par le BIEF dans le cadre de la réalisation par ce dernier d'un état des lieux des opérateurs de français en Communauté française, mars-avril 2010.

Présentation du projet « *Vivre en Belgique* » à des représentants de la Commission européenne, 31 mars 2010.

Intervention sur le thème « Une formation citoyenne pour les primo-arrivants : pour quoi faire et avec quels contenus? » dans le cadre d'un atelier organisé par le Centre régional d'Intégration de Charleroi (CRIC), 28 avril 2010.

Intervention pour la politique d'accueil des primo-arrivants demandée par BRAVVO vzw, Bruxelles, 29 avril 2010.

Intervention sur la politique d'accueil des primo-arrivants à la FGTB Namur, 7 mai 2010.

Participation au focus groupe « accueil des primo-arrivants » mis en place par la Fondation Roi Baudouin (FRB) dans le cadre d'un projet mené par la FRB en matière de regroupement familial, 26 mai 2010.

Présentation à la Commission wallonne d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, des actions menées par le CIRE en matière d'intégration, 31 mai 2010.

Intervention dans le cadre d'une session intitulée « Nouveaux arrivants et la Ville », organisée par Urban Studies Network, Bruxelles, 4 juin 2010.

Intervention sur la politique d'accueil des primo-arrivants à la demande du CPAS de Schaerbeek, 14 juin 2010.

Intervention dans le cadre de la création d'une plateforme d'accueil, d'appui et d'intégration des étrangers à Tournai, Maison de la Laïcité, Tournai, 23 septembre.

Intervention sur le thème « Une formation citoyenne pour les primo-arrivants : pour quoi faire et avec quels contenus? » dans le cadre d'un atelier organisé par la Cellule de lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek, 20 octobre 2010.

Participation à la délégation belge présente au 1er séminaire européen sur les modules d'intégration à Riga, 28 et 29 octobre 2010.

Interview donnée dans le cadre de la réalisation par « Le Ligueur » d'un dossier consacré aux primo-arrivants, 10 novembre 2010.

Intervention sur la politique d'accueil des primo-arrivants lors d'une table ronde sur l'intégration des primo-arrivants organisée par la Fondation pour la solidarité, Amazone, Bruxelles, 9 décembre 2010.





Le logement : des projets concrets pour faciliter l'accès à la propriété

Le Service Logement s'est donné pour ambition d'aider des familles à revenus modestes à se trouver un logement adéquat et à un prix abordable. D'une part en les aidant à acquérir leur logement grâce à des projets solidaires et collectifs et d'autre part, en permettant à certaines d'entre elles d'accéder à la location par la gestion du Fonds de garanties locatives. Les séances d'information sur le logement, plus particulièrement destinées à un public parlant peu ou pas le français, ont été moins développées ces derniers mois mais restent toujours importantes et utiles pour ces familles.

Les projets de soutien à l'acquisition

Les Groupes d'Épargne Collective et Solidaire (GECS)

Les GECS ont été créés par le CIRÉ. Ce projet vise à aider des étrangers à faibles revenus et en situation régulière en Belgique à devenir propriétaires d'une habitation. Basé sur le principe de la tontine africaine, ce système mutualiste requiert de chacun des participants qu'il cotise à un « pot commun », en échange d'un « droit de tirage » à exercer en cas d'achat d'un bien. L'argent fourni par la caisse sert alors à préfinancer l'acompte demandé au moment du compromis de vente, dans l'attente du prêt du Fonds du logement qui n'interviendra pas avant la signature de l'acte authentique de vente, quatre mois plus tard. Il s'agit d'un projet participatif dans lequel l'accompagnement et la formation sont de grande importance.

Les GECS ont démontré leur pertinence et leur utilité : depuis 2002 une cinquantaine de familles à faibles revenus sont ainsi devenues propriétaires. Forts de cette expérience, nous avons souhaité renforcer leur diffusion initiée en 2008. D'une part en développant des partenariats avec d'autres associations - voire avec des pouvoirs publics - et d'autre part, en supervisant ou en accompagnant des projets de GECS portés par d'autres.

Zoom sur la finalisation du projet « L'Espoir »

2010 a été l'année de la concrétisation d'un rêve pour 14 familles : devenir propriétaires.

De janvier à avril, ces familles ont continué à suivre le chantier avec l'architecte de la Maison de Quartier Bonnevie. La construction du bâtiment a été achevée en avril 2010, mais les dernières démarches (réception provisoire, accord des pompiers, formalités de vente par le Fonds du Logement) ont obligé les familles à attendre jusqu'à juillet pour emménager. Il fallait encore veiller aux couvertures d'assurance, créer la copropriété, établir les actes de vente avec le notaire et préparer l'inauguration tant attendue. Une période intense donc !

Les actes de vente ont été signés le 3 septembre 2010, et la première réunion de copropriété s'est tenue immédiatement. Le 17 septembre a eu lieu la fête d'inauguration de « L'Espoir », en présence de plusieurs Ministres¹, d'Alain Hubert, parrain du projet, d'un représentant du bourgmestre de Molenbeek, et de très nombreuses personnes. Quant au montage financier du projet, s'il a été assuré principalement par les familles bénéficiaires grâce à leurs prêts hypothécaires personnels au Fonds du Logement, il n'aurait pas pu se réaliser sans l'apport conséquent de fonds publics². Un total de 25% de subsides a en effet été nécessaire pour permettre aux familles de pouvoir accéder à la propriété.

Ce projet a suscité un vif intérêt de la part d'associations, d'universités, de pouvoirs publics, de groupes de citoyens... Nous avons investi beaucoup de temps pour les accueillir et pour leur présenter le projet, mais nous voulons croire que cet investissement contribuera à ce que ce type d'expériences puisse être reconduit. Le film « *Toit(s)* », réalisé sur le projet par Delphine Dusquene avec le Gsara, devrait aussi y contribuer. La première de ce film a eu lieu le 24 novembre dernier au cinéma Arenberg à Bruxelles devant une salle enthousiaste !

¹ Évelyne Huytebroeck, Maria Arena, Françoise Dupuis, et un représentant du Ministre Doukeridis.

² Subsides du Plan logement Politique des grandes Villes : 300.000 € ; prime au bâtiment « passif » (100€/m²) : 146.617 € ; appel à projet « Bâtiments exemplaires » : 164.970 €



Le Groupe d'Épargne Collective et Solidaire à Schaerbeek

Ce projet est coordonné par la Coordination Sociale de Schaerbeek (CASS) et le CIRÉ, et réalisé en partenariat entre le CPAS (Service logement), la cellule logement de la Commune, l'Union des locataires, le Service Social des Quartiers, RenovaS (Réseau habitat) et De Schakel. En 2010, de nombreuses réunions entre ces structures ont été nécessaires pour formaliser ce partenariat. 25 familles schaarbeekoises seront aidées par ce projet. Une rencontre avec une quarantaine de familles intéressées par le projet s'est tenue le 8 novembre. 34 d'entre elles ont souhaité faire partie du groupe, 25 ont été sélectionnées sur base de critères qui avaient été préalablement établis. Ce groupe commencera réellement à fonctionner début 2011.

Diffusion des Groupes d'Épargne Collective et Solidaire

La petite équipe logement du CIRÉ ne peut répondre seule aux nombreuses demandes des familles en matière de Groupe d'Épargne. Par ailleurs, le modèle ayant fait ses preuves, il convenait de le diffuser pour que d'autres puissent se l'approprier. C'est pourquoi nous avons expérimenté une nouvelle « posture » : accompagner et superviser de nouveaux Groupes portés par d'autres.

Premier projet de ce type : le groupe d'épargne La Clé. Il s'agit d'un groupe de 26 familles, créé à Anderlecht en juin 2009 et géré par Samenlevingsopbouw avec l'appui du CIRÉ. Actuellement, seules 4 familles ont acheté un logement, ce qui pose évidemment question, d'autant que l'encadrement fourni par Samenlevingsopbouw est indéniablement de qualité. Une réflexion est menée pour déterminer les causes de ces résultats inquiétants.

Dans la même perspective, nous avons initié des collaborations à Forest, Saint Gilles et Bruxelles 1000.

Vers un Community Land Trust en région bruxelloise

Suite à l'augmentation du prix des logements, nous constatons qu'il devient très difficile pour les familles les plus pauvres d'acheter leur logement, même avec l'aide des Groupes d'Épargne et des taux intéressants du Fonds du logement. Il nous a dès lors paru indispensable d'imaginer, de négocier et de réaliser d'autres solutions.

Le modèle des « Community Land Trust » (CLT) existe aux États-Unis depuis les années 1970. Il y a démontré sa capacité à maintenir des logements accessibles pour des familles à bas revenus. Et ce, notamment, grâce à un système de séparation de la propriété de la terre et du bâtiment et à la création d'un « trust », détenteur du sol, qui applique strictement des mesures anti spéculatives. Avec d'autres associations, c'est ce modèle que nous avons commencé à essayer de transposer en Belgique en 2010. Un vrai défi !

Pour y parvenir nous avons suivi plusieurs pistes de front :

- informer le secteur associatif sur ce projet et l'inviter à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'un futur CLT à Bruxelles. C'est dans cette perspective qu'au printemps 2010, une plateforme d'une quinzaine d'associations a été créée et a signé une « Charte pour la Fondation d'un Community Land Trust des Quartiers en région bruxelloise » (voir en Annexe)
- préciser la forme que pourrait prendre le CLT : une étude de faisabilité financière et juridique financée par le Ministre du logement de la Région de Bruxelles Capitale a été lancée. La plateforme a également souhaité tester différentes formules de CLT de manière expérimentale. Nous avons ainsi réfléchi à un projet pilote de CLT à Anderlecht. Notre volonté étant que les deux dimensions - théorique et pratique - se nourrissent mutuellement
- sensibiliser des familles : dès l'automne, nous avons jeté les bases d'une rencontre où leur serait présenté ce nouveau modèle d'accès au logement et d'appropriation de la ville. Cette rencontre visait également à examiner leur motivation à participer à la mise en place de ce projet, avec nous et avec les pouvoirs publics.

120

C'est le nombre de familles inscrites sur la liste d'attente du service logement CIRÉ pour participer à un projet d'acquisition, et ce, alors que nous ne faisons aucune publicité... Ce chiffre symbolise la difficulté croissante des familles à trouver à se loger correctement et à prix abordable et leur souhait de participer avec nous à la création de solutions alternatives, collectives et solidaires.

Zoom sur le projet de la rue Verheyden à Anderlecht

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment appartenant à l'Association des Œuvres Paroissiales de Bruxelles Ouest (AOP). Sous-utilisé actuellement, on pourrait y créer 5 ou 6 logements et un espace collectif. Le groupe porteur de ce projet « Verheyden » s'est réparti le travail : montage financier, contacts avec le quartier, rédaction des statuts de l'Asbl qui serait l'interlocutrice de cette opération, et plus largement, des contacts à établir en vue de la création du CLT à Bruxelles. Ce travail donnera naissance début 2011 à l'asbl « Plateforme CLT Bruxelles », qui a pour but de formaliser le partenariat initié par la plateforme et d'agir comme opérateur immobilier pour ce projet. Cette structure devrait évoluer ou se transformer en CLT au niveau bruxellois. Le CIRÉ en est membre fondateur et participera à son conseil d'administration.

3 Maison de quartier Bonnevie, Convivence, Samenlevingsopbouw, Periferia, Renovassiance et CIRÉ.

Les garanties locatives

2010 a continué à être marqué par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile. Le Fonds de garanties locatives du CIRÉ a dès lors été très sollicité pour aider des bénéficiaires de l'accueil à sortir des centres d'accueil. Ce fonds permet d'octroyer des prêts pour la constitution de la garantie lorsque aucun autre moyen n'a pu être trouvé (CPAS, Fonds du Logement...). Il faut noter que les montants des garanties locatives sont de plus en plus élevés, les loyers étant devenus très chers, particulièrement à Bruxelles. L'octroi de la garantie locative offre l'accès au logement, qui peut ensuite mener au droit à l'aide du CPAS.

Précédemment, la plupart des personnes qui s'adressaient à nous pour une garantie locative étaient hébergées au Petit Château et cherchaient un logement sur Bruxelles Ville. En 2010, les demandes provenaient davantage de centres d'accueil de Wallonie, où beaucoup des personnes qui nous ont sollicités désiraient trouver à se loger, notamment dans la région liégeoise. Nous avons également de plus en plus de demandes d'un nouveau public - les gter recevables - qui questionne nos critères d'octrois de prêts car le statut de ces personnes est précaire et les risques de non remboursement sont plus importants.

44 prêts ont été accordés en 2010. La plupart d'entre eux ont été octroyés via Convivial et Caritas International.

Lors de l'octroi des prêts, les personnes reçues au CIRÉ reçoivent une information sur la garantie locative et une information sur les droits et devoirs des locataires. Elles reçoivent également les feuillets réalisés par le Service logement en 2007 qui reprennent une série d'informations importantes en matière de logement. Ces dépliants sont destinés prioritairement à des personnes parlant pas ou peu le français et sont disponibles en 8 langues (français, anglais, espagnol, albanais, arabe, farsi, russe et turc).

Avec d'autres, construire et porter nos

revendications en matière de droit au

logement

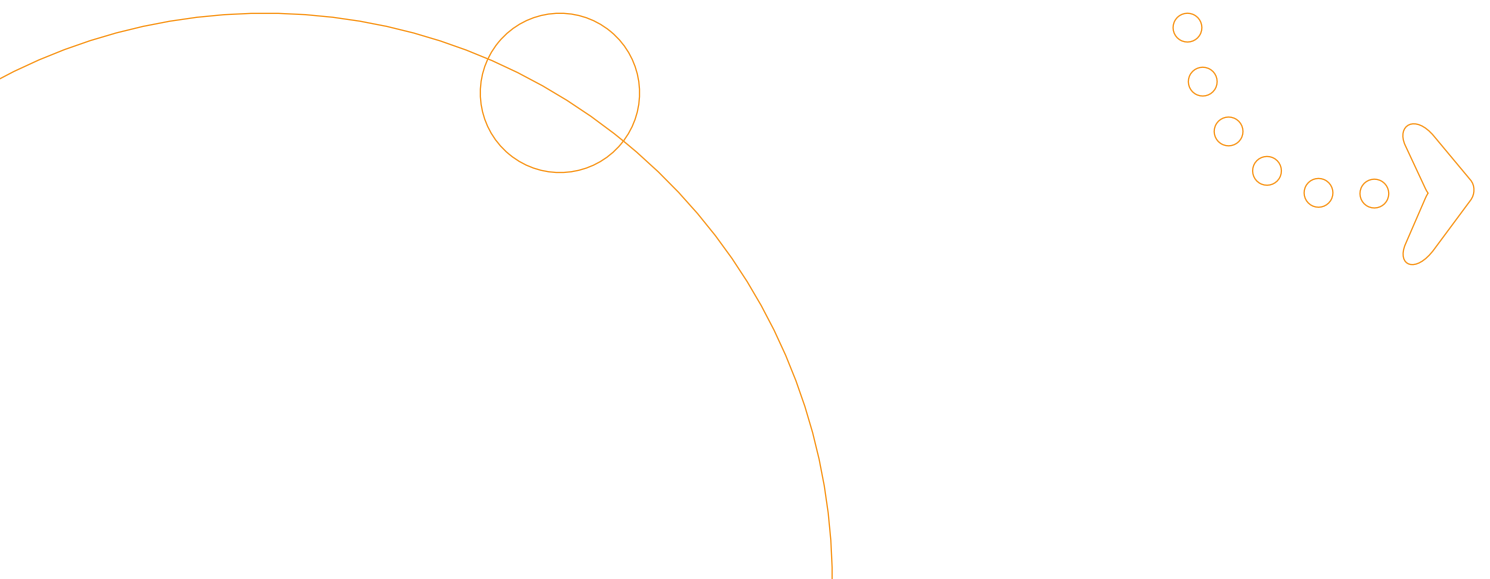
Le CIRÉ est membre du RBDH - Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat - et depuis 2010, membre de son Conseil d'Administration. S'appuyant sur les constats et analyses du terrain, cette plateforme cherche à faire pression sur les responsables politiques. Nous participons notamment à son groupe de travail « 15% - Ixelles », mis sur pied suite à l'accord du gouvernement 2009-2014 qui fixe une norme de 15% « *de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur le territoire de toutes les communes à atteindre dans les 10 ans* ». L'objectif est d'établir un état des lieux et de formuler des propositions locales pour augmenter l'offre de logements à caractère social.

Dans le même sens, nous participons depuis octobre à une concertation mensuelle sur les formes alternatives en matière de logement, organisée par le service de lutte contre la pauvreté du Centre pour l'égalité des chances.

Une très bonne nouvelle : le Fonds du Logement a obtenu la réduction du taux de TVA de 21% à 6% pour toutes ses nouvelles constructions, ce qui harmonise la règle avec celle valant pour les sociétés de logement social. Ce combat, nous l'avons mené avec eux pendant tout la durée du projet de « L'Espoir ».

L'inauguration de « L'Espoir »

Ce projet pilote est un rêve devenu réalité pour 14 familles. Avec le Fonds du logement, le CIRÉ, et la Maison de quartier Bonnevie, ces familles aux revenus modestes ont pu devenir propriétaires. Un immeuble lumineux a vu le jour dans la petite rue Fin, près du Canal à Molenbeek. En choisissant de le nommer « L'Espoir », ses habitants ont voulu montrer ce que pourrait être la ville : accessible à tous, durable, solidaire et belle.



de gauche à droite : Alain Hubert, des habitants, Maria-Elvira Ayalde (responsable du service logement au CIRÉ) lors de l'inauguration du projet «l'Espoir» le 17 septembre 2010

Perspectives pour 2011

Nous comptons poursuivre le développement et la diffusion des Groupes d'Épargne Collective et Solidaire. Ainsi, nous allons continuer notre accompagnement des projets en cours présentés ci-dessus :

- accompagnement de « L'Espoir » vers l'autonomie
- démarrage concret du projet schaarbeekoïse avec 25 familles
- poursuite et fin du Groupe « La Clé » à Anderlecht

Nous projetons également de lancer un nouveau groupe rue de la Sambre à Molenbeek. Ce groupe sera destiné principalement aux futurs habitants du bâtiment « La Sambre ». Ce projet « Sambre » a consisté en la construction d'un nouveau bâtiment de 24 appartements, terminé en décembre 2010. Il a été financé par la Fondation Henri Servais (fondation d'utilité publique créée en 2006). La location des appartements sera gérée par l'ALS Logement pour Tous, avec l'objectif de mener les locataires à l'accès à la propriété. Il s'agira de mobiliser les familles intéressées pour qu'elles s'inscrivent dans un projet d'acquisition de leur propre logement. Habitat et Humanisme, qui a déjà participé au groupe de « La Réussite » avec le CIRÉ, prendra en charge la gestion de ce groupe, en collaboration avec nous. 25 familles sont intéressées, certaines habitent le bâtiment, d'autres sont inscrites sur la liste d'attente du CIRÉ.

Dans cet esprit, nous consacrerons une part croissante de notre temps à essayer de nouveaux groupes à Forest, Saint-Gilles et/ou ailleurs. Nous assurerons uniquement leur accompagnement méthodologique.

Nous espérons recevoir enfin début 2011 l'ACS demandé et promis depuis 2009. Ce poste supplémentaire devrait contribuer à asseoir, à développer et à faire évoluer nos projets. Il nous permettra d'expérimenter de nouvelles formules d'habitat collectif et solidaire.

Dans la foulée de l'année prometteuse qui vient de s'écouler, nous espérons également concrétiser à Bruxelles, avec nos partenaires, ce projet de Community Land Trust qui nous passionne et nous mobilise.

Nous continuerons évidemment à apporter notre aide aux familles via notre Fonds de garanties locatives, tout en cherchant des solutions pour le réalimenter.

De manière générale, nous accorderons une attention particulière à faire connaître nos projets et à soutenir leur diffusion.

La thématique « Logement » en activités

En 2010, nous avons :

- fait aboutir le projet « L'Espoir » à Molenbeek
- formalisé à Schaerbeek la création d'un nouveau groupe d'épargne en partenariat public/privé
- accompagné le projet « La Clé », porté à Anderlecht par Samenlevingsopbouw
- négocié les bases d'un nouveau groupe à Molenbeek (projet « Sambre »)
- noué des contacts pour diffuser ce type de projets à Forest, Saint-Gilles et Bruxelles 1000
- contribué avec nos partenaires à la mise sur pied d'un Community Land Trust à Bruxelles : création de la plateforme CLT Bruxelles qui regroupe une quinzaine d'associations, et signature de la « *Charte pour la fondation d'un Community Land Trust des quartiers en région bruxelloise* » ; participation au démarrage d'un projet pilote à Anderlecht ; rédaction d'une proposition de statuts pour la future Asbl « Plateforme CLT Bruxelles »
- accordé 44 prêts pour les garanties locatives



L'école : apprendre le français par des méthodes vivantes

L'école est la plus ancienne activité du CIRÉ, puisqu'elle existe depuis sa création, en 1954. Elle a pour objectifs l'apprentissage des notions de base de la langue française aux réfugiés et étrangers, ainsi qu'une ouverture sur la vie sociale, politique et culturelle de la Belgique.

L'école en pratique

Les cours sont ouverts aux primo-arrivants et aux résidents de plus longue durée, quelle que soit leur situation. Le CIRÉ est souvent la première école, celle qui donne les bases initiales de la langue aux débutants, ou qui permet de parler plus correctement aux personnes qui ont déjà fait les premiers pas par eux-mêmes.

Dès qu'ils ont acquis les notions de base qui permettent de « se débrouiller », en principe après une année de cours, nos apprenants sont orientés vers d'autres établissements qui offrent des cours plus avancés.

Pour s'adapter à l'évolution du public, l'école est depuis quelques années uniquement centrée sur le FLE (Français Langue Étrangère) pour les apprenants scolarisés dans leur pays. Il n'y a donc pas de cours d'alphabétisation.

Les cours se donnent durant toute l'année scolaire, en petits groupes de 15 apprenants. Ils sont répartis en trois ou quatre niveaux de connaissance croissante. Des cours d'été sont aussi organisés, uniquement pour le niveau débutant. La participation aux frais est de 10 euros par trimestre.

Tous les professeurs sont de niveau universitaire et expérimentés. En journée, il y a quatre professeurs permanents. Les cours se donnent quatre fois par semaine, le matin ou l'après-midi. Deux professeurs bénévoles assurent les cours du soir, deux fois par semaine.

Des méthodes pédagogiques diversifiées et vivantes

Chaque professeur construit son cours avec l'aide de différentes méthodes qui servent de fil conducteur à la progression, en y ajoutant ses propres documents et outils et en s'adaptant à chaque groupe. Une grande importance est accordée au visuel dans les outils utilisés : vidéos, magazines, photos, objets, dépliants publicitaires, cartes de géographie...

L'enseignement en petits groupes permet les échanges et l'expression de tous les participants.

Cette année, en plus des traditionnelles fêtes de Noël et de fin d'année, une journée d'animation a été organisée avant Pâques : le matin, exposition de peintures et dessins d'étudiants puis chasse aux oeufs dans un parc, après-midi sportive dans un autre parc.

S'informer et découvrir la Belgique

L'école organise chaque année des excursions de découverte de la Belgique et des activités socio-culturelles. Ces activités, préparées en classe avec les apprenants, leur permettent de recevoir des informations qui leur seront utiles dans leur vie quotidienne, de découvrir le patrimoine culturel et historique de la Belgique, ainsi que différentes institutions. Ces activités renforcent également la cohésion des groupes d'apprenants, permet d'élargir leur vocabulaire et encouragent l'expression.

Pendant l'année scolaire 2009-2010, l'école a organisé 3 excursions (à Dinant, Mons/Grand-Hornu, et à Ostende), 7 visites à Bruxelles et d'autres activités. Plusieurs activités ont pu être réalisées grâce aux tickets à prix réduits proposés par l'asbl Article 27.

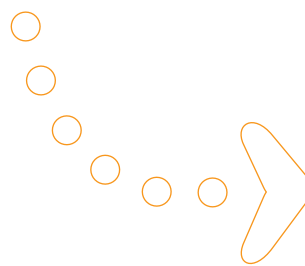
Les nids : projet créatif en liaison avec le quartier

L'artiste et psychologue Sandrine de Borman a animé un groupe au sein duquel les apprenants et leur professeur ont travaillé sur les nids, symbole chargé de sens, et en ont ensuite fabriqués. Ces nids, accrochés aux grilles de l'école, ont participé à l'exposition « Galerue » organisée dans la rue du CIRÉ.

Le projet Deeper (Developing Innovative and Integrate Program Language for Refugees and Asylum Seekers)

Il s'agit d'un projet européen initié par l'organisation italienne DIDA dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci (axé sur l'éducation et la formation). Ce projet rassemble plusieurs associations et communes italiennes, deux associations espagnoles et une association belge, le CIRÉ. Il a débuté en septembre 2009 et se poursuivra jusqu'en septembre 2011.

Ce projet avait pour objectifs d'établir un programme d'apprentissage de la langue adapté au public des réfugiés et demandeurs d'asile, de permettre des échanges d'expériences entre formateurs et d'analyser leurs besoins. En pratique, ce projet a été une déception pour nous. Le CIRÉ est le seul participant qui ait une expérience directe d'enseignement, les autres étant des organismes de recherche privés ou universitaires. Ce projet est orienté vers la création d'une plateforme d'échanges entre formateurs sur le net et nous paraît loin de la réalité des associations qui travaillent sur le terrain. Toutefois, la participation à ce projet a contribué à alimenter l'échange de pratiques et la réflexion au sein de notre équipe.



379

C'est le nombre d'inscriptions à l'école pour l'année 2009-2010.



53

C'est le nombre de nationalités représentées à l'école.

La majorité des apprenants a moins de 40 ans, vit en Belgique depuis moins de 5 ans et se trouve en situation précaire (86%).



2010, année de régularisation

De septembre à novembre, un grand nombre de personnes ont fait appel au CIRÉ pour obtenir un certificat établissant leur connaissance du français. Si du côté néerlandophone des tests sont reconnus et communs à l'ensemble des écoles, il n'existe rien de tel pour le FLE du côté francophone. L'école du CIRÉ a alors ouvert une permanence et fourni après entretien, et si les connaissances étaient avérées, une attestation indiquant que le requérant avait une connaissance du français trop élaborée pour pouvoir suivre des cours au CIRÉ, ce qui était la stricte réalité et a permis de contourner l'obstacle de l'inexistence d'un test de niveau reconnu du côté francophone. Cette situation met en lumière la nécessité de disposer de tests de niveau communs pour le FLE, comme il en existe pour l'alphabétisation¹.

2010, année de changement

Le projet de cours intensif

Dans le cadre des projets de cohésion sociale menés par le CIRÉ, une réflexion et une recherche ont été amorcées sur la création d'un cours intensif pour permettre aux apprenants d'accéder plus rapidement à une connaissance de base du français. Un projet a pris forme et a débuté en août. À titre d'expérience, ce projet comporte 16 heures de cours données par un seul professeur, au lieu des 8 ou 12 heures usuelles, soit quatre matinées et deux après-midis par semaine. L'horaire comprend également un atelier de peinture mené avec la collaboration d'Adriana Buitrago, animatrice du CIRÉ, pour développer une autre approche de la langue.

Le projet de table de conversation

Un certain nombre d'apprenants vivent en milieu clos et ont besoin de pratiquer le français pour ne pas oublier leurs acquis. La table de conversation a débuté comme le cours intensif, en août.

Perspectives pour 2011

L'école poursuivra les activités existantes, ainsi que sa participation au projet Deeper.

La réflexion sur les méthodes pédagogiques, les rythmes d'apprentissage, les tests d'évaluation de niveaux, ainsi que les échanges de pratiques sont inscrits au programme de 2011, au sein de l'équipe et avec d'autres écoles.

Une attention particulière sera donnée au projet de cours intensif et à la table de conversation, pour les adapter aux besoins de nos apprenants.

¹ Par la suite, ce type de test a été commandé par la Communauté Française à une école de promotion sociale et à une experte de « Lire et Écrire ». Certains exercices de ce test ont été expérimentés dans les groupes du CIRÉ.

L'École en activités

Événements et actions

« Découverte de la Belgique » et séances d'information

Excursions

Excursion à Dinant, 16 octobre 2009.

Excursion au Grand Hornu et à Mons, 7 mai 2010.

Excursion à Ostende, 15 juin 2010.

Visites

Musée de l'Armée et parc du Cinquantenaire, 25 août 2009.

Palais royal, 27 août 2009.

Musée de l'Armée, exposition « Chienne de guerre », 29 octobre 2009.

« Une journée à Bruxelles », visite du Bruxelles Info-Place et rallye; visite du Musée des Instruments de Musique, 10 décembre 2009.

Musée des Sciences naturelles, exposition « Baleines et dauphins », 16 mars 2010.

Serres Royales de Laeken, 29 avril 2010.

Visite du bas de Bruxelles, 9 juin 2010.

Autres activités

Film « Le tour du monde en 80 jours » à la Cinematek, 20 janvier 2010.

Projection au CIRÉ d'un film en relation avec l'exposition « Baleines et dauphins », 22 mars 2010.

Information sur le logement au CIRÉ, par Maria Elvira Ayalde, coordinatrice du service logement, 4 et 11 mai 2010.

Profil des apprenants

Nombre

Pour l'année scolaire 2009-2010, il y a eu 379 inscrits, soit 47 de plus que l'année précédente, ce qui s'explique peut-être par la régularisation. Une centaine d'apprenants a fréquenté les cours chaque mois. Le public est mixte, avec une supériorité masculine plus affirmée que l'année précédente : 42% de femmes et 58% d'hommes.

Nationalités

Le nombre des nationalités représentées est toujours impressionnant : pas moins de 53 !

Les nationalités sont réparties entre 9 zones géographiques : l'Asie (51%), l'Amérique latine (20%), l'Afrique du Nord avec l'Égypte (9%), l'ex URSS (8%), l'Europe de l'Est (7%), l'Afrique subsaharienne (3%), le Moyen Orient (2%), les Balkans (0,52%). L'Asie et l'Amérique latine sont donc de loin les plus représentées.

Le top 5 des pays :

Philippines : 9%, Inde : 8%, Bangladesh : 6%, Maroc : 5%, Iran : 5%

Répartition par tranche d'âge

Notre public est relativement jeune. La majorité des apprenants a moins de 40 ans (66%). Le plus jeune a 18 ans, la plus âgée 69 ans.

- de 18 à 20 ans : 3%
- de 20 à 29 ans : 31%
- de 30 à 39 ans : 32%
- de 40 à 49 ans : 20%
- de 50 à 59 ans : 13%
- 60 ans et plus : 1,32%

Délai de présence en Belgique

La majorité de nos apprenants est en Belgique depuis 0 à 5 ans (79%), et au sein de cette majorité, une bonne partie d'entre eux y vivent depuis 1 et 5 ans (50% du total). Notre apprenant le plus récemment arrivé en Belgique y était depuis une semaine. Celui qui y résidait depuis le plus longtemps vivait depuis 17 ans dans la partie néerlandophone du pays.

- moins de 3 mois : 8%
- entre 3 et 6 mois : 13%
- entre 7 et 11 mois : 9%
- entre 1 et 2 ans : 26%
- entre 3 et 5 ans : 24%
- entre 6 et 10 ans : 19%
- plus de 10 ans : 1%

Parmi les 5 personnes vivant en Belgique depuis plus de 10 ans, 3 sont originaires des Philippines, 2 d'Afrique subsaharienne.

Niveau d'études

La majorité des apprenants (81%) a terminé le niveau secondaire ou supérieur et universitaire :

- primaire : 0,79%
- secondaire inférieur : 18%
- secondaire : 48%
- supérieur ou universitaire : 33%

Documents d'identité présentés à l'inscription

Pas moins de 29 types de documents ont été présentés ou déclarés, reflet de la complexité administrative que doivent affronter les personnes étrangères. Si on additionne les passeports, les documents reçus en cours de procédure de demande d'asile, les demandes de régularisation, les diverses attestations d'immatriculation, les cartes d'identité d'autres pays, les cartes d'identité spéciales (personnel diplomatique) et les personnes qui n'ont présenté aucun document, nous constatons que la majorité de nos apprenants (86%) est en situation précaire.

- passeports : 40%
- en cours de procédure (attestations d'immatriculation, titre de séjour, carte de séjour non précisée, annexes 3, 10bis, 15, 19, 26, 26bis, demande de carte de séjour, article 9ter, article 9bis, demande de régularisation, demande de regroupement familial, attestation d'inscription à la commune, carte orange...) : 34%
- cartes d'identité étrangères (italienne, bulgare) et carte d'identité spéciale : 6%
- cartes d'étudiant : 2%
- plus stables ou stables : carte blanche, carte B, carte jaune, carte C, carte pour 5 ans, carte de réfugié ONU (2), carte d'identité belge (1), carte bleue, carte E, carte E+, carte F : 15%

Lors de leur inscription, 26 personnes étaient en procédure de régularisation, 3 personnes avaient introduit une demande de séjour sur base de l'article 9ter, et 5 autres sur base de l'article 9bis. D'autres ont introduit un dossier de régularisation au cours de l'année, sans que nous puissions préciser leur nombre avec certitude.



Travail, équivalences et formation : un service en plein essor

Les associations actives dans le droit des étrangers constatent sur le terrain que l'accès à un emploi, aux études ou à une formation pose souvent des problèmes pratiques pour les personnes récemment arrivées en Belgique. Pour répondre à ces difficultés, le service « Travail, équivalences et formation » du CIRÉ s'est fixé quatre objectifs :

- l'orientation en matière d'accès au marché du travail : informer et accompagner en cas de difficultés pour l'obtention d'équivalences de diplômes, l'accès à la formation, aux études ou au marché du travail
- la sensibilisation des acteurs impliqués dans l'intégration des personnes primo-arrivantes : organiser des séances d'information pour les travailleurs sociaux, attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées sur le terrain et émettre des propositions à l'attention des responsables politiques
- la formation pour faciliter l'accès au marché du travail : poursuivre les formations ARCADA (voir plus bas) en partenariat avec plusieurs associations
- le soutien des projets professionnels : rechercher des solutions pratiques pour soutenir les projets professionnels des personnes primo-arrivantes.

Nous retiendrons plusieurs moments importants dans la vie du service, et plusieurs événements marquants qui ont eu une implication dans notre travail.

Un service à part entière

Le service « Travail, équivalences et formation » du CIRÉ commence à se faire connaître à part entière. Nous avons multiplié les rencontres avec différentes organisations, associations, administrations publiques, avec divers partenaires... Ces échanges nous ont permis d'élargir notre réseau pour orienter au mieux les personnes à la recherche d'informations - notamment vers des possibilités de formation -, de diffuser notre expertise sur certaines matières, de créer des ponts entre associations et de jeter les bases de collaborations concrètes. Nous travaillons aussi à ce que ces liens puissent, à terme, permettre la création d'une « plateforme politique » qui porterait nos recommandations et nos revendications auprès des politiques et des administrations concernés.

Par ailleurs, les formations ARCADA et ARCADA micro-entreprise se sont poursuivies en collaboration avec la Croix-Rouge. Nous avons également développé et adapté des formations ARCADA avec Ulysse, une association partenaire accompagnant les personnes exilées psychologiquement vulnérables. Quelques réticences subsistaient quant à la participation de ce public fragilisé, la participation de personnes ayant vécu des situations de stress important aurait pu causer des problèmes d'organisation et de déroulement des formations. Mais la dynamique proposée par les formatrices du CIRÉ et d'Ulysse a permis de les lever. Trois formations ont donc eu lieu en 2010 et, au vu du succès, nous en organiserons d'autres en 2011.

Nous avons également commencé à travailler la question de la diversité. À la demande du Pacte Territorial pour l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale, nous avons participé, avec d'autres associations, à un projet de recrutement d'une vingtaine de travailleurs migrants dans le secteur bancaire. Notre participation a consisté à présenter des candidats choisis parmi les personnes que nous rencontrons lors de nos permanences. Nous avons également introduit les dossiers d'équivalence de diplômes pour les candidats qui avaient été retenus en fin de sélection. Ce projet a permis de sensibiliser les responsables du recrutement des banques sur le potentiel en termes de compétences des personnes migrantes, et sur des matières touchant les questions de séjour et d'accès au travail. À la suite de ce projet, nous avons été contactés par le Selor, l'agence de recrutement de l'administration publique, pour participer à une campagne de sensibilisation du public étranger, sous-représenté lors des sélections de l'administration. Nous avons notamment été consultés pour la mise en place de la campagne « Tour de Belgique », qui a débuté en octobre 2010 et se poursuivra en 2011, avec l'objectif d'amener un plus large public vers les sélections du Selor¹.

¹ http://www.fedweb.belgium.be/fr/actualites/2010/20101127_brochure_selor.jsp

La régularisation sur base du travail

De nombreuses questions nous ont été posées sur la régularisation sur base du travail après l'instruction de juillet 2009. Nous avons proposé d'ouvrir une permanence supplémentaire pour répondre aux demandes et aux inquiétudes des personnes se trouvant dans cette situation. En effet, au cours de l'année, de nombreuses personnes ont reçu une lettre de l'Office des étrangers leur signalant qu'elles disposaient de 3 mois pour introduire une demande de permis de travail, avec un employeur prêt à les engager. L'obtention d'un titre de séjour étant conditionnée dans leur cas par l'obtention d'un contrat de travail. Nombre de ces personnes ont démultiplié leurs efforts pour trouver un emploi, mais avec peu de succès. Pour les aider à trouver des pistes de solutions, nous leur avons proposé de contacter les employeurs qu'elles avaient approchés pour leur expliquer la procédure à suivre, et de les soutenir auprès de l'administration en cas de besoin. Nous avons également diffusé une note rappelant la possibilité pour les employeurs d'engager les personnes ayant introduit une demande en 2009. Le nœud gordien de cette situation reste bien évidemment la recherche d'un vrai emploi, non du type de ceux qu'elles avaient pu occuper dans la clandestinité.

La plupart des personnes sans-papiers travaillant pour subvenir à leurs besoins, il était légitime de penser qu'une régularisation sur base du travail pouvait offrir une solution intéressante, tant pour les employeurs que pour les travailleurs sans-papiers. C'était sans compter avec la procédure administrative qui a été mise en place, nécessaire dans un souci d'équité vis-à-vis des autres travailleurs étrangers demandeurs d'un permis de travail B via la procédure habituelle, mais très lourde. Actuellement, seules quelques centaines de personnes ont reçu un titre de séjour sur base de leur permis de travail, et il peut encore s'avérer que certains de ces emplois ne soient pas conformes. En effet, les personnes qui doivent trouver un emploi en 3 mois ne peuvent compter que sur elles-mêmes, elles ne bénéficient que de très peu de soutien de leur entourage, du secteur associatif ou de l'administration.



1168

C'est le nombre de personnes que le service a informées sur les questions d'équivalence de diplômes, d'accès aux études ou aux formations, d'accès au marché du travail, de régularisation et d'emploi, de séjour sur base des études ou du travail, etc.

Historique

L'intégration des personnes migrantes fait partie des objectifs que s'est fixés le CIRÉ. Depuis plusieurs années, le CIRÉ a mis en place notamment une école de Français langue étrangère (FLE), un service d'interprétariat social et des projets d'aide à l'acquisition pour les personnes d'origine étrangère.

Le CIRÉ a initié et développé des projets qui visent à favoriser l'accès des migrants à la formation et leur intégration sur le marché du travail. Dans ce contexte, le CIRÉ a mené diverses initiatives telles que des ateliers d'orientation professionnelle, une guidance socioprofessionnelle individuelle ou une formation à la micro-entreprise notamment dans le cadre de son service « Retour ».

De nombreuses personnes étrangères ont besoin d'un accompagnement particulier pour pouvoir répondre aux difficultés rencontrées dans leur projet professionnel.

Le CIRÉ propose aujourd'hui un service portant sur 3 aspects :

- l'accès au travail (T)
- les équivalences de diplômes (E)
- les formations (F)

Le service « TEF » en abrégé. La mission principale de ce service est de soutenir les projets professionnels, de formation ou d'études de toute personne récemment arrivée en Belgique.

Informations pratiques

CIRÉ asbl

Rue du Vivier, 80-82 B-1050 Bruxelles

tel : +32 2 629 77 10 - fax : +32 2 629 77 33

cire@cire.be - www.cire.be



train 81 et 82, arrêt Germair

bus 60 et 80, arrêt Etangs

bus 90, arrêt Germair

bus 59, arrêt Fontation

bus 34, arrêt Fetsu

TRAVAIL ÉQUIVALENCE FORMATION



Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Le CIRÉ est un service d'éducation permanente reconnu par la Communauté française



Adresse : rue du Vivier 80-82, 1050 Bruxelles

CIRÉ

Les conséquences de la crise de l'accueil

Certains événements extérieurs ont fortement influencé notre travail. C'est notamment le cas de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile, qui a eu comme effet que des milliers de personnes ont été privées de l'accueil et de l'accompagnement auxquels elles avaient droit. Dans les « meilleurs » des cas, elles ont été hébergées de façon prolongée et précaire dans des hôtels de piètre qualité, sans aucun accompagnement social. Plusieurs personnes dans cette situation se sont adressées à nos permanences à la recherche d'informations sur les possibilités d'accès à l'emploi ou à la formation. Nous les avons reçues, et dans certains cas accompagnées dans leurs démarches, rendues plus difficiles par leur situation particulière. Par exemple, les demandeurs d'asile hébergés à l'hôtel se voyaient refuser leur inscription aux administrations communales. De ce fait, alors que beaucoup d'entre eux répondaient aux conditions pour pouvoir introduire une demande de permis de travail après 6 mois de procédure d'asile, ils ne pouvaient ni travailler, ni suivre une formation professionnelle.

Perspectives pour 2011

Nous continuerons à diffuser notre expertise sur l'obtention d'une équivalence de diplôme et sur les alternatives en cas de décision insatisfaisante : validation des compétences, valorisation des acquis de l'expérience, accès au statut d'indépendant, accès à l'enseignement supérieur sans diplôme...

Nous continuerons aussi à intervenir sur les questions liées au séjour et à l'emploi ; à répondre aux questions du public et des travailleurs sociaux sur l'accès au travail, le statut de demandeur d'emploi, le droit aux allocations de chômage, la possibilité de continuer à exercer la même profession que dans son pays d'origine... ; à approfondir la question des nombreuses difficultés qui freinent la reconnaissance professionnelle des diplômes et titres acquis à l'étranger pour exercer une profession en Belgique.

Les formations ARCADA se poursuivront en collaboration avec la Croix-Rouge et avec Ulysse. Nous comptons par ailleurs chercher de nouveaux partenaires pour l'organisation de nouvelles formations.

Sur base des échanges et collaborations entrepris en 2010, nous espérons que la « plateforme politique » sera mise en place en 2011, pour porter nos recommandations et revendications auprès des responsables politiques et des administrations concernés.

Mars 2011 verra naître le projet sur le Fonds de soutien aux initiatives de formation, d'études ou d'emploi des demandeurs d'asile de la convention accueil du CIRÉ et de ses partenaires (SESO, Caritas, CSP et APD). Dans les mois suivants, le projet devrait atteindre sa vitesse de croisière. Des évolutions sont à prévoir en cours de projet afin d'ajuster le fonctionnement entre les associations partenaires.

La thématique « Travail, équivalences et formation » en activités

Les équivalences et leurs alternatives

Le service a vérifié 386 demandes d'équivalence avant l'introduction par le demandeur lui-même. Par ailleurs, nous avons introduit 177 dossiers au nom du CIRÉ auprès du service d'équivalences de la Communauté française, du NARIC-Vlaanderen (National Academic & Professional Recognition and Information Centre) en Région flamande, ou auprès d'écoles et d'universités. La grande majorité de ces demandes a été introduite par des personnes originaires du continent africain ou d'Amérique latine, et principalement, par ordre décroissant : de République Démocratique du Congo, du Maroc, du Rwanda, d'Équateur, de Mauritanie et de Guinée Conakry. La demande d'accompagnement concerne surtout des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur et un petit nombre de diplômes de l'enseignement supérieur.

Pourquoi avoir accompagné ces personnes dans leur demande d'équivalence ? Les raisons peuvent être multiples, mais l'accompagnement était généralement motivé par les difficultés que ces personnes rencontraient dans leurs démarches.

Quelques problèmes récurrents :

- documents manquants ou en mauvais état : documents trop usés pour pouvoir lire toutes les informations, la personne n'est pas en possession du diplôme mais uniquement des relevés de notes, elle ne dispose pas de son travail de fin d'études ni du programme officiel des cours, etc.
- problèmes administratifs : l'orthographe du nom de la personne diffère sur ses documents administratifs et ses documents académiques, sa date de naissance ne correspond pas à celle mentionnée sur son diplôme, la demande de dérogation pour la poursuite des études a été rentrée hors délai, etc.
- délai de traitement du dossier trop long : plusieurs mois se sont écoulés depuis l'introduction du dossier sans aucune nouvelle sur l'état de son traitement
- décision du service d'équivalences insatisfaisante : pas d'autorisation de poursuivre les études envisagées alors que la personne estime avoir le niveau suffisant, erreur commise par le service d'équivalences, etc.
- difficultés financières pour le payement de la demande d'équivalence : à quels organismes s'adresser ?

Développement d'un réseau

Nous avons réalisé des séances d'information sur les équivalences et leurs alternatives, ainsi que sur les questions de séjour et d'accès à l'emploi avec des travailleurs des associations et organismes suivants : Centre Régional d'Intégration de Charleroi, Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon, Caritas International, Espace migrants de la Croix Rouge Bruxelles, travailleurs sociaux du département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge, antennes scolaires de Bruxelles, associations participant au Fonds de soutien en matière de regroupement familial du CBAR, BON vzw, Solidarité Socialiste, etc.

Par ailleurs, nous avons participé à des séances d'information destinées au public dans le cadre des groupes d'échange organisés par le Projet sur l'information en matière de retour volontaire du CIRÉ.

Nous avons rencontré les institutions et services suivants afin de mieux informer notre public : SPF Santé (service Mobilité professionnelle dans le secteur médical), service de guidance sociale de Convivial, Institut Fernand Cocq en promotion sociale.

Depuis de nombreuses années, nous collaborons étroitement avec les services des équivalences de la Communauté française sur des dossiers présentant des difficultés.

Le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme a pris contact avec le CIRÉ pour mettre en oeuvre conjointement (et avec d'autres associations travaillant ces questions) un groupe de travail sur les problèmes de discrimination à l'égard des demandeurs d'une équivalence de diplôme auprès de la Communauté française. Nous travaillons à une note commune qui servira de base à la première réunion du groupe de travail. En outre, suite à plusieurs réunions avec le CRI de Charleroi, nous avons été interpellés par différentes associations du Hainaut, notamment un opérateur de Français Langue Étrangère (FLE) dépendant du MOC de Charleroi qui souhaite que nous portions ensemble au Forem et à la Région Wallonne des recommandations sur les catégories de personnes pouvant s'inscrire dans les cours de FLE.

Formations ARCADA

ARCADA est un espace individuel et collectif permettant aux participants de réfléchir sur leur vécu et sur leurs attentes au niveau socio-professionnel. Il s'agit d'une formation menant à une meilleure compréhension du marché du travail, proposant une introduction aux principes de la micro-entreprise, l'élaboration d'un bilan de compétences et l'identification de nouvelles pistes d'activités et de formation pour mieux répondre aux objectifs du projet migratoire.

Le département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge et le CIRÉ ont organisé plusieurs formations ARCADA en 2010 :

- 170 personnes ont suivi la formation de base en français lors de sessions organisées à Bruxelles, Namur, Liège et Verviers
- 16 personnes ont suivi une formation de base en russe
- 38 personnes ont suivi la formation micro-entreprise lors de 2 sessions
- 1 formation de formateurs a été organisée avec 10 travailleurs de centres ouverts de la Croix Rouge, de Fedasil, des ILA et du CIRÉ

Le top 5 des nationalités des participants était : Guinée Conakry, RD Congo, Cameroun, Rwanda et Mauritanie. Par ailleurs, 38 co-animateurs de la Croix Rouge ont participé aux formations ARCADA.

Le CIRÉ et le SSM Ulysse ont également organisé 3 formations ARCADA avec un public exilé psychologiquement vulnérable. Ces formations ont permis à 28 personnes de retrouver une motivation et de mettre en oeuvre un projet concret. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs poursuivi une formation en langues, ou une formation débouchant vers un métier.

Les évaluations des formations ARCADA menées auprès des participants reflètent le succès de la méthodologie utilisée.

Quelques extraits tirés de ces évaluations :

« Elle m'a permis de bien définir mes valeurs et qualités personnelles, de cibler mes intérêts, d'identifier mes compétences, de réfléchir à la création d'un projet, de prendre des engagements vis-à-vis de moi-même ».

« ARCADA devrait être mis en place pour tous les arrivants dans les centres ouverts, car la plupart n'ont plus confiance en eux et sont découragés. Une formation peut les faire rebondir ».

« Je voudrais qu'ARCADA se poursuive en russe car c'est un projet qui donne de la force et de l'assurance aux gens, ainsi que beaucoup d'espoir pour le futur ».

« Vu ma situation en Belgique, cette formation a été pour moi une opportunité de prendre plus d'initiative dans le cadre de mon intégration sociale ».

Événements et actions

Participation à une visite d'euro-parlementaires organisée par Migreurop dans les centres de rétention et d'accueil de Bari (Italie). Cette visite a fait suite aux tensions intervenues entre les travailleurs migrants et la population locale qui travaille dans le secteur agricole de la région des Pouilles, 15 janvier 2010.

Intervention dans le cadre des Échanges de Midi du Centre d'Action Interculturelle de Namur sur le thème « Les sans-papiers parmi nous : cadre de séjour et vie quotidienne », 11 juin 2010.

Intervention au colloque organisé par l'association Migrants aident Migrants à Huy sur le thème « Les difficultés d'accès au marché du travail des migrants », 12 juin 2010.

Interview RTBF radio sur la régularisation par le travail, 13 août 2010.

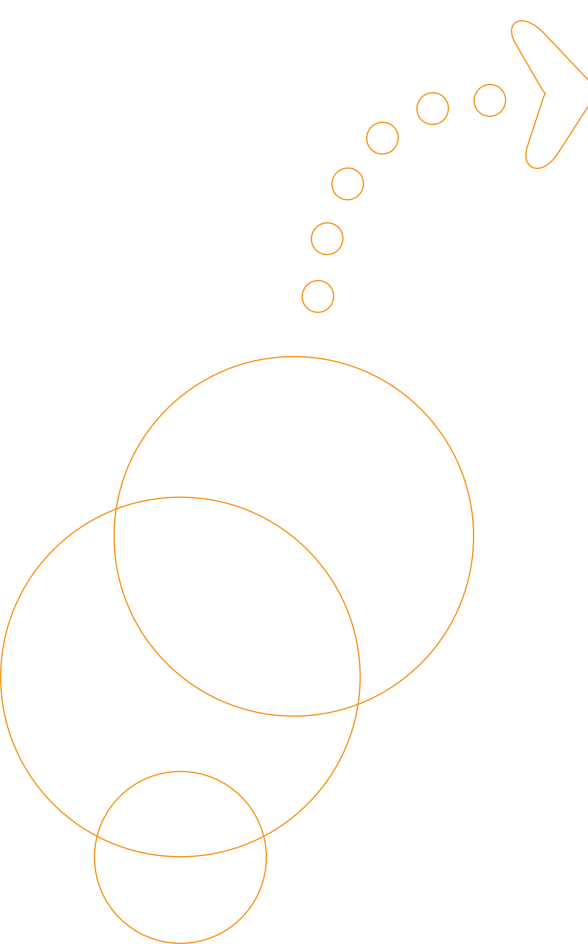
Séance d'information sur le droit au séjour (libre circulation des citoyens européens, régularisation du séjour, séjour et emploi) à destination des occupants de l'église du Gesu à Bruxelles, avec Sotieta Ngo, experte Politique européenne au CIRÉ, octobre 2010.

Intervention lors du colloque sur « L'entrepreneuriat en Région de Bruxelles-Capitale : accompagnement, financement et innovations » organisé par le Think Tank Pour la solidarité, 17 novembre 2010.

Publications

« L'engagement de travailleurs ayant introduit une demande de régularisation reste possible après la campagne de régularisation de 2009 », note rédigée avec Meeting VZW, ORCA et UNIZO, 10 août 2010.

Mise à jour du « *Guide pratique pour les équivalences de diplômes* », publié et diffusé par le CIRÉ.





La lutte contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers

Le CIRÉ poursuit son objectif général de lutte contre l'enfermement et les expulsions des étrangers, en s'appuyant sur le réseau des visiteurs ONG en centres fermés qu'il coordonne depuis 1989.

Cette coordination a pour rôle d'étayer politiquement les revendications du « Groupe Transit », tout en sensibilisant l'opinion publique. Notre présence en centres fermés, bien que précaire, nous permet d'avoir un regard sur les pratiques de l'administration dans ces zones particulièrement opaques. Nous retiendrons plusieurs moments importants dans la vie du service, et plusieurs événements marquants qui ont eu une implication dans notre travail.

Une année sans qu'aucun enfant ne soit détenu en centre fermé

Depuis 1989 et la création du centre fermé 127, l'année 2010 est la première au cours de laquelle aucun enfant n'a été placé en centre fermé. Durant l'année 2009, 30 familles avec des enfants mineurs avaient encore fait l'objet d'un enfermement. Il s'agissait de familles qui, arrivées à la frontière (l'aéroport de Zaventem), s'étaient vues refuser l'accès au territoire et pour lesquelles il était encore recouru à la détention. Suite à une décision du Secrétaire d'État à la politique de Migration et d'Asile prise fin septembre 2009, ces familles « frontières » ne font plus l'objet d'une mesure de détention si elles introduisent une demande d'asile. Ceci a eu pour conséquence pratique que depuis lors, aucun enfant n'a été détenu en centre fermé. Cette décision politique n'a cependant pas encore abouti à une modification de la législation en vigueur : celle-ci ne comporte toujours pas le principe de l'interdiction de la détention des enfants.

Un accès aux soins toujours difficile

Le 4 janvier, nous avons appris le décès d'un détenu tunisien au centre fermé de Vottem. Le CIRÉ et d'autres ONG se sont enquis auprès de l'administration de la cause du décès. Le directeur de l'Office des étrangers nous a répondu par courrier que, selon le médecin légiste, le décès était dû à l'addition des effets de la méthadone et d'un autre médicament. Il précisait dans ce courrier qu'un transfert de ce détenu vers un centre médical relevait de la compétence du médecin du centre, et que selon le rapport médical, aucune indication ne laissait présager le décès.

Le décès de ce détenu illustre qu'en 2010 encore, des étrangers en situation vulnérable se sont retrouvés en centre fermé sans qu'il ne soit tenu compte de leur état de vulnérabilité. Il montre également que le suivi médical reste problématique en centre fermé. De nombreux détenus rapportent aux visiteurs combien ils ont le sentiment que leurs problèmes de santé ne sont pas pris au sérieux par le service médical attaché à chaque centre.



© : Cédric Gerbehaje

Un accès à une information et à une aide juridique de qualité qui reste préoccupant

À l'exception notable du centre fermé de Vottem - où une permanence d'aide juridique a été mise en place en 2009 qui semble aujourd'hui avoir trouvé une vitesse de croisière (deux permanences par semaine) et avoir donné globalement satisfaction à toutes les parties concernées - la situation dans les autres centres fermés reste très préoccupante. Si une permanence juridique a également été mise en place au centre fermé de Bruges (CIB) à partir de février 2010, ses modalités pratiques ont donné des résultats décevants car très peu de détenus ont accès à cette permanence. En effet, l'accord conclu entre la commission d'aide juridique de Bruges et le CIB pour l'instauration de cette permanence prévoit que les détenus qui ont déclaré avoir déjà un avocat ou qui ont demandé qu'un avocat pro deo leur soit désigné à leur arrivée au centre fermé n'ont pas accès à la permanence. Dès lors, les détenus qui sont censés avoir un avocat (tous les avocats ne sont pas diligents et tous ne visitent pas leurs clients) ne peuvent donc y avoir accès.

Par ailleurs, le petit nombre d'avocats volontaires (8 avocats) n'a pas permis d'organiser plus d'une permanence par semaine (contre 2 à Vottem). Certains recours doivent, sous peine d'irrecevabilité, être introduits dans les cinq jours : si un détenu qui n'a pas d'avocat arrive au centre fermé de Bruges après la permanence, il devra attendre une semaine pour rencontrer un avocat, avec les conséquences désastreuses qui peuvent en résulter. La direction du CIB ne semble pas jouer complètement le jeu, même si elle s'en défend : il ressort des visites effectuées par les membres du réseau que les détenus ne sont pas toujours correctement informés de l'existence de cette permanence.

Dans les trois autres centres (127, 127 bis et Merksplas), aucune permanence juridique n'a pu être mise en place en raison d'un manque de moyens et d'avocats disposés à assurer ces permanences.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les visiteurs du réseau constatent encore régulièrement que des détenus n'ont pas la possibilité d'être effectivement défendus, parce qu'ils sont mal informés quant à leurs droits, parce qu'ils n'ont tout simplement pas d'avocat, ou que leur avocat est insuffisamment compétent ou diligent pour, par exemple, introduire les recours nécessaires.

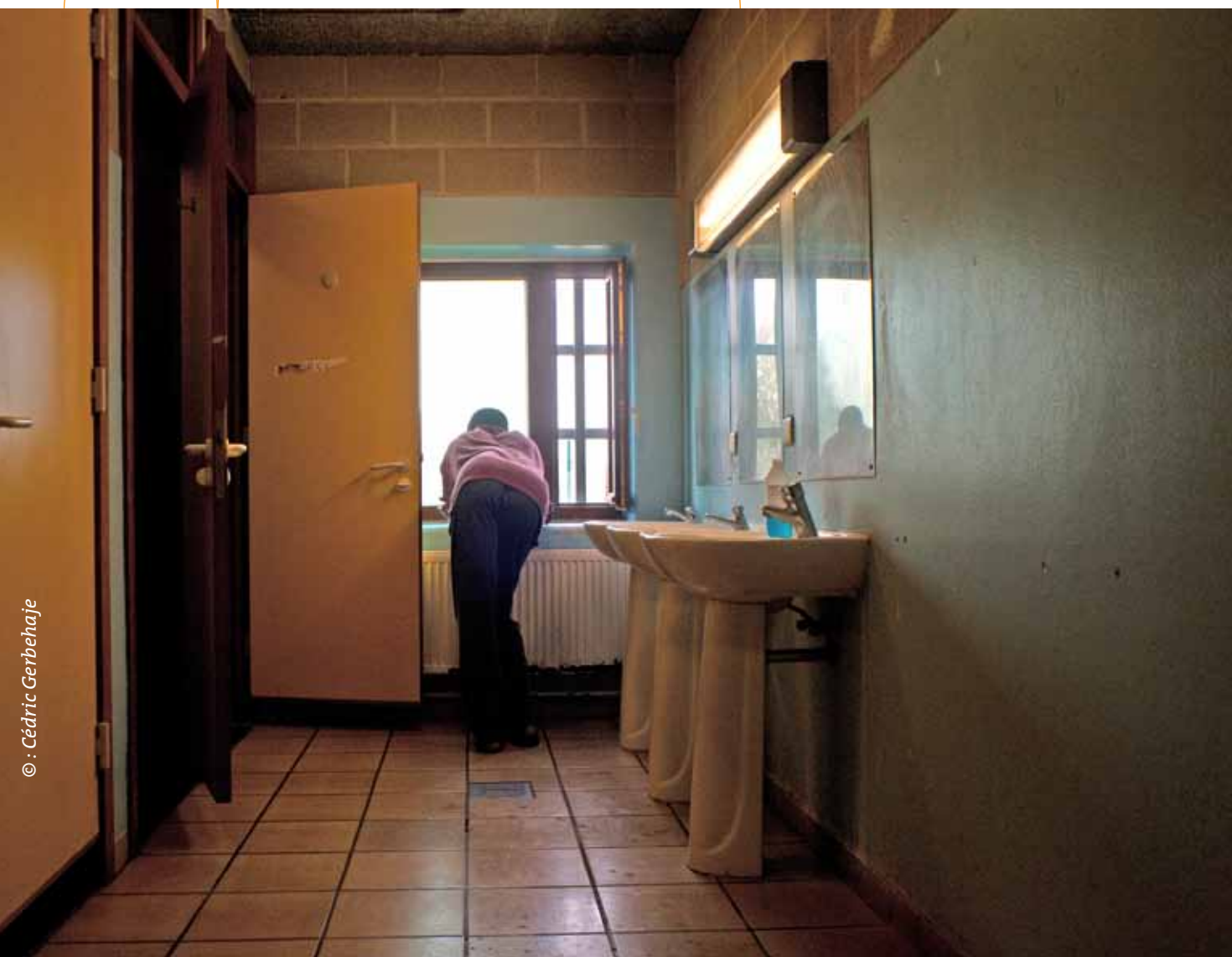
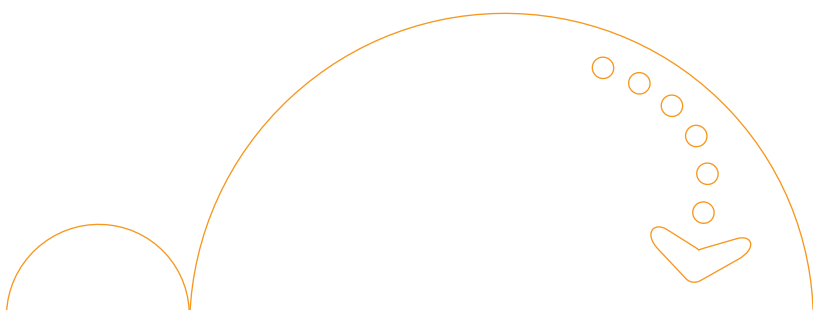
Une 4e condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'Homme

Le 19 janvier 2010, la Cour a condamné la Belgique pour la 4e fois pour sa politique en matière de détention et de respect des droits de l'Homme. La condamnation concernait cette fois la détention au centre 127bis - entre le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007 - de quatre enfants âgés de 7 mois à 7 ans accompagnés de leur mère tchétchène dans l'attente d'un transfert vers la Pologne, où cette famille avait transité avant de venir en Belgique y demander l'asile. La Cour a estimé que les articles de la Convention interdisant les traitements inhumains et dégradants et garantissant le droit à la liberté étaient violés dans le cas de ces enfants, mais pas de leur mère.

Un recours moins fréquent de l'Office des étrangers à la détention et à l'éloignement forcé ?

Si nous ignorons encore le nombre d'étrangers détenus en centres fermés au cours de l'année 2010, il semble que ce nombre ait diminué par rapport à l'année précédente. Ce fut déjà le cas en 2009, où 6.439 étrangers ont été détenus (premier enfermement) en centres fermés, contre 6.902 en 2008, 7.506 en 2007 et 8.742 en 2006.

Le nombre de personnes ayant fait l'objet d'une mesure de rapatriement ou de reprise par un autre État dans le cadre du Règlement Dublin II ou d'un Accord bilatéral est de 3.586 en 2010, alors qu'il s'élevait à 3.791 en 2009. Il est plausible que la tendance à la baisse du recours à la détention observée entre 2006 et 2009 se soit poursuivie en 2010.



Les actions du CIRÉ sur l'enfermement et les expulsions

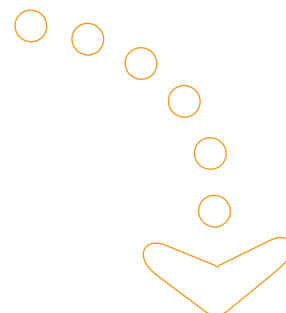
Le travail politique du CIRÉ dans ce domaine s'est axé en grande partie sur notre volonté de restreindre autant que possible le recours à la détention. Depuis la publication du rapport du Médiateur fédéral sur le fonctionnement des centres fermés en juin 2009, nous avons cherché à mobiliser différents parlementaires, représentant l'ensemble des partis démocratiques, dans un groupe de travail rassemblant également d'autres ONG et, en certaines occasions, des représentants des barreaux et des avocats spécialisés en droit des étrangers. Avec l'aide de ce groupe, nous avons élaboré des propositions, également mises en forme de texte législatif, pour que le recours à la détention soit réellement une mesure de dernier ressort. Pour que ce point ne se limite pas à une déclaration de principe, nous avons travaillé à l'élaboration de propositions de réformes de la procédure judiciaire de contrôle de la détention à mettre en place. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un document contenant de multiples propositions optionnelles et graduelles. La chute du gouvernement Leterme II au mois d'avril et la dissolution des chambres qui s'en est suivie a eu pour effet que le travail effectué au sein de ce groupe a été mis en veilleuse.

Transposition de la directive retour

Pour mémoire, la Directive retour relative « aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » a été adoptée par le Parlement européen le 18 juin 2008. Elle vise à harmoniser au sein de l'Union européenne les possibilités de détention et d'expulsion des migrants non européens. Cette Directive a fait l'objet de très nombreuses critiques de la société civile en Europe, en Afrique et en Amérique latine car elle autorise les États à recourir à la détention administrative pour renvoyer les migrants en séjour illégal. Elle prévoit ainsi une durée maximum de détention pouvant aller jusqu'à 18 mois. D'autres points de la Directive font l'objet de nombreuses critiques : le fait qu'elle n'exclut pas la possibilité de détenir des enfants et l'instauration d'interdictions d'entrée sur le territoire de l'Union européenne. Ces interdictions d'entrée s'apparentent à de véritables mesures de bannissement (qui peuvent aller jusqu'à 5 ans, voire 10 ans lorsque l'étranger constitue une menace sérieuse pour l'ordre public ou la sécurité nationale). La Directive fixait le délai de transposition au 24 décembre 2010. Seule une petite minorité d'États (la Belgique n'en fait pas partie) avait respecté ce délai au début de l'année 2011.

Nous avons alors cherché une autre voie pour relancer nos propositions. Il nous a semblé que la transposition de la Directive retour comportait des opportunités dont il fallait impérativement se saisir. En effet, cette Directive - qui devait être transposée dans la législation des États membres pour le 24 décembre 2010 - comporte, malgré les nombreuses critiques qu'on peut légitimement en faire, un élément fondamental : elle n'autorise le recours à la détention que lorsque « *d'autres mesures suffisantes mais moins coercitives [ne peuvent] être appliquées efficacement dans un cas particulier* ». Une série de recommandations visant à la fois à réduire au maximum l'impact négatif de la Directive et à essayer d'en maximaliser les opportunités ont été adressées au Secrétaire d'État à la politique de Migration et d'Asile.

Le travail au sein du groupe des visiteurs s'est poursuivi cette année avec un rythme soutenu de réunions, toujours bien suivies. Par ailleurs, le CIRÉ a organisé une formation sur le trafic d'être humains à l'intention du réseau des visiteurs. Cette formation a été dispensée par une responsable du Centre pour l'égalité des chances et une responsable de l'ASBL PAG-ASA. Nous avons également pris en charge la participation aux frais des visiteurs qui souhaitent suivre un colloque de l'ADDE consacré à la détention administrative des étrangers. Enfin, plusieurs visiteurs du « Groupe Transit » ont été mobilisés par le CIRÉ à l'occasion du numéro 3 du Migrations Magazine qui était consacré aux centres fermés, pour témoigner de la réalité de chaque centre et faire part du regard qu'ils portent sur leur travail de visiteur en centre fermés.



OUVRONS LES YEUX SUR LES CENTRES FERMÉS ET LES EXPULSIONS!



WWW.OUVRONSLESYEUX.BE

La politique en matière de migrations menée par la Belgique et les autres États membres de l'UE est inadéquate, coûteuse et dangereuse.

Inadéquate : la migration est un des éléments fondateurs de l'histoire du monde et de la construction de nos sociétés. Elle est aujourd'hui une réalité incontournable et un élément fondamental du système économique et social de la mondialisation. Par ailleurs, les causes des déplacements forcés et de l'exil de millions de personnes dans le monde (conflits armés, troubles sociaux, dérèglements climatiques, accroissement de la pauvreté et des inégalités entre pays industrialisés et en développement...) continuent de s'aggraver. La responsabilité des pays riches dans ces catastrophes est établie. Elle n'est par contre pas assumée : la migration y est trop souvent traitée sous un angle répressif, et le droit fondamental de demander et de trouver protection y est menacé.

Coûteuse et dangereuse : en 2010, l'Europe et ses États membres ont dépensé 88 millions d'euros dans l'impressionnant dispositif sécuritaire de l'agence Frontex, qui vise à empêcher le franchissement de leurs frontières externes. Le renforcement de la fermeture des frontières de l'Europe a notamment pour conséquence d'empêcher l'accès des réfugiés et donc de mettre à mal le droit à l'asile. Il a aussi pour conséquence la mort d'au moins 15000 migrants ces dix dernières années (en traversant le Sahara, noyés en mer, cachés et asphyxiés dans des camions...). La Belgique dépense chaque année plus de 25 millions d'euros pour la gestion de ses six centres fermés et l'organisation des expulsions.

La détention en centre fermé est devenue un moyen parmi d'autres de contrôle de l'immigration. Ce recours généralisé et banalisé à la privation de liberté viole les

obligations internationales de la Belgique et des autres États européens en matière de droits humains.

Les personnes détenues en centres fermés, dans des conditions clairement carcérales, n'ont pas commis de délit autre que de ne pas être en ordre de séjour. Que dire alors de l'enfermement des réfugiés en attente d'une réponse à l'introduction de leur demande d'asile, ou de ceux qui sont entrés dans l'espace européen par un autre pays que celui auquel ils demandent l'asile et vers lequel ils sont renvoyés (règlement Dublin). D'autres sont particulièrement vulnérables : femmes enceintes, personnes âgées, personnes malades, présentant de graves troubles psychiques, victimes de tortures... Rappelons aussi que jusqu'à fin 2009, des enfants étaient détenus dans des centres fermés, et qu'il a fallu des années de lutte de nos associations pour obtenir la fin (encore provisoire) de cette violation grave des Conventions Internationales.

La détention est par essence violente, elle l'est encore plus pour des personnes dont le seul « délit » est d'avoir été poussées à l'exil par la désespérance ou l'espoir d'une vie meilleure. Les témoignages de maltraitances dans les centres fermés restent nombreux (pressions psychologiques, manque ou refus de soins médicaux, placement en cachot...). Les expulsions forcées sont régulièrement accompagnées de violences, là aussi les témoignages abondent. La détention en centres fermés et le traumatisme des tentatives d'expulsion forcée ont causé 18 tentatives de suicide (connues) en 2009.

ORGANISATIONS PORTEUSES : CIRÉ (COORDINATION ET INITIATIVES POUR RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS), LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, CENTRE D'ACTION LAÏQUE, CNCD-11.11.11, FGTB-ABVV, MOC NATIONAL, ACW, DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL-BELGIQUE, SERVICE DROITS DES JEUNES, CETRI, CRACPE, MÉDECINS DU MONDE, CARITAS INTERNATIONAL, CRER, VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN, DE FOYER VZW, AMOS/HET OECUMENISCH NETWERK CHRISTENEN & MIGRATIE VAN KMS VZW...

Perspectives pour 2011

Comme nous ne pouvons être sûrs que la loi belge devant transposer la Directive reprendra nos propositions, il faudra poursuivre les actions de lobby en ce sens, et il nous faut réfléchir à la meilleure stratégie à mettre en place pour avancer sur nos objectifs visant à ce que la loi définisse la détention comme une mesure de dernier ressort et réforme la procédure judiciaire de contrôle. Il faudra également relancer la constitution d'un groupe de travail parlementaire en cherchant des appuis auprès des ordres des barreaux francophones et néerlandophones pour qu'ils soutiennent nos propositions.

Nous veillerons à ce que le prochain gouvernement respecte l'engagement pris par le Secrétaire d'État à la politique de Migration et d'Asile de ne plus détenir les enfants, et ancre cet engagement dans la loi. Dans ce sens, nous continuerons à suivre les évolutions du projet des « maisons de retour » pour les familles.

Nous poursuivons la formation des visiteurs en centres fermés : une formation pratique en droit familial (mariage, divorce, reconnaissance de paternité...) leur sera dispensée par une juriste de l'ADDE en juin 2011. Cette formation devrait leur permettre de répondre aux nombreuses questions des détenus sur cette matière, ainsi que de mieux évaluer si un séjour pour la personne détenue est envisageable compte tenu de sa réalité familiale (par exemple, dans le cas d'une déclaration de mariage enregistrée dans une commune avec un(e) ressortissant(e) belge, si elle a - ou va avoir - un enfant belge...). Par ailleurs, un membre du « Groupe Transit » a élaboré un nouveau modèle de fiche de visite qui devrait permettre l'encodage anonyme d'une série d'informations (voir Annexe).

La représentation du HCR en Belgique souhaite profiter du 60^e anniversaire de la Convention de Genève pour promouvoir des solutions alternatives à la détention pour les demandeurs d'asile. Elle a contacté en ce sens le CIRÉ, Amnesty International, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et JRS-Belgium. Plusieurs réunions de travail sont prévues entre janvier et mai 2011 pour établir conjointement une « Roadmap to Alternative to Detention ». Ce document présentera notamment un état des lieux de la détention des demandeurs d'asile en Belgique, les principaux arguments contre leur détention, des arguments en faveur des alternatives tirés de l'évaluation du système des « maisons de retour » pour les familles, une liste de bonnes pratiques... Cette Roadmap sera le support du travail de lobbying qui sera mené à diverses occasions, entre autres lors de la Table ronde sur la détention à Genève en mai 2011.

Le CIRÉ avait modestement contribué à la première édition de « *L'Atlas des Migrants en Europe* » publié par Migreurop en 2009. Il participera également à la deuxième édition de cet Atlas prévue pour 2011, en actualisant les données des pages consacrées à la Belgique.

Le CIRÉ poursuivra également sa campagne de sensibilisation sur les centres fermés et les expulsions qu'il a lancée en 2010 autour du film « Illégal », notamment via son site web «www.ouvrons les yeux.be » et l'organisation de projections-débats de ce film dans des lieux divers (centres culturels, maisons de jeunes, hautes écoles...).

La thématique « Enfermement et expulsions » en activités

Événements et actions

Coordination du groupe de visiteurs ONG en centres fermés qui a tenu environ une réunion toutes les 6 semaines, soit 9 réunions en 2010.

Participation au groupe de travail « Alternatives à l'enfermement des enfants ».

Rencontre avec les responsables des « maisons de retour » à l'Office des étrangers sur leur appréciation du projet de « maisons de retour » et son avenir, 14 mars 2010.

Rencontre avec le Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile sur son appréciation du projet de « maisons de retour » et son avenir, 14 mars 2010.

Participation à la conférence de presse « l'Affaire Folefack où en est on ? », avec la Ligue des droits de l'Homme et deux des passagers expulsés de l'avion sur lequel ils s'étaient opposés à l'expulsion violente de Mr Folefack, et peu après laquelle il s'était suicidé, 29 avril 2010.

Participation au Steenrock (concert de soutien aux détenus devant le centre fermé 127 bis), tenue d'un stand présentant des documents de sensibilisation, 24 avril 2010.

Rencontres avec le cabinet du Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile sur la transposition de la Directive retour : réunions de travail techniques sur les propositions de transposition de la Directive, 10 mai et 23 août 2010.

Participation à la table-ronde sur la Directive retour qui réunissait différentes ONG (JRS, Amnesty International, CBAR...) et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 3 août 2010.

Publications

Participation au guide pédagogique « *Tu veux savoir si j'ai assez souffert pour pouvoir rester dans ton pays ... ?* », outil d'accompagnement à un débat autour du film « Illégal », octobre 2010.

Participation au migrations | magazine n°3 : « *Centres fermés. Enfermer, expulser : une alternative ?* », automne 2010.



Le retour volontaire : pour une réelle option dans le parcours migratoire

Le CIRÉ a pour objectif de défendre une réelle politique de retour volontaire, globale, structurelle, concertée et de qualité. Une politique axée en premier lieu sur la réintégration durable, respectueuse des droits, de la sécurité et de la liberté des personnes. Cette vision a constitué, encore en 2010, le fil rouge de l'action, tant opérationnelle que politique, de la thématique « Retour volontaire ».

Une expertise en matière de retour volontaire

De par son expérience en tant qu'opérateur de programme de retour volontaire et son expertise en la matière, le CIRÉ réalise un travail de réflexion et de recommandations. Il souhaite collaborer à ce que l'offre d'aide à la réintégration soit structurelle, et permette un soutien de qualité et une réintégration durable de tous les candidats au retour volontaire.

En juillet, le CIRÉ, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VWV), a mis à jour ses recommandations de 2009 sur les différentes composantes de l'aide au retour et à la réintégration afin que les autorités compétentes s'en saisissent, notamment dans le cadre de la transposition au niveau belge de la Directive retour, et de l'élaboration de l'Arrêté royal sur le retour volontaire (prévu par la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers). Malheureusement, en 2010, probablement du fait de la crise de l'accueil, les travaux de rédaction de cet Arrêté royal n'ont jamais repris. Et ce, malgré l'intention du Cabinet de l'Intégration sociale de remettre le dossier à l'ordre du jour pendant l'été...

Dans l'objectif que le retour volontaire soit réellement considéré comme une option dans le parcours migratoire, le CIRÉ a mené deux projets pilotes d'une durée de 14 mois, dans le cadre du Fonds européen pour le retour (Return Fund, géré par l'Office des étrangers – OE - qui délègue la gestion de la partie consacrée au retour volontaire à Fedasil).

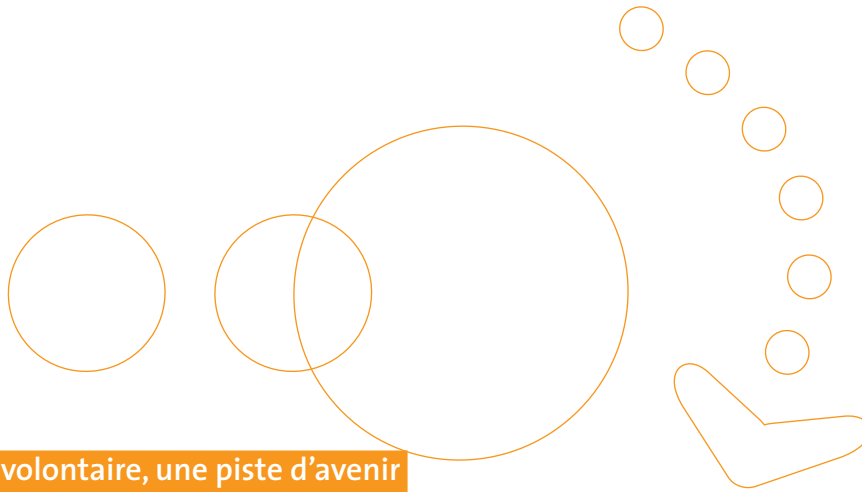
Il s'agit d'abord du projet « Information et Accompagnement au projet de retour volontaire », porté par le CIRÉ en collaboration avec le Service Social de Solidarité Socialiste. Ce projet a consisté à travailler en amont avec les personnes concernées sur leur projet migratoire en vue d'un retour. Et ce, afin que le retour volontaire soit vécu non comme un échec, mais comme un nouveau projet migratoire, en appui et en amont du travail d'accompagnement à la réintégration des opérateurs de retour.

Le projet « CRI-B: améliorer les méthodes d'information et de conseil aux personnes considérant le retour », mené en collaboration avec VWV, avait pour objectif de mettre à disposition des candidats potentiels au retour une information objective et actualisée, ainsi que de sensibiliser les travailleurs sociaux et de les accompagner dans leur méthodologie pour aborder le retour volontaire par la mise à disposition d'outils. Le CIRÉ a participé au deuxième volet du projet (méthodologie) pour la partie francophone du pays.

La durée limitée des projets pilotes et leur lente mise en route, le contexte de la campagne de régularisation - il est difficile de parler de retour volontaire quand on est en attente d'une réponse à une demande de régularisation -, les réticences des acteurs sociaux (manque d'intérêt ou de temps pour les projets) et du public cible, le manque de coordination, de reconnaissance et de soutien des différents projets par Fedasil (qui a agi davantage en tant qu'acteur de retour pour ses propres projets financés par le Return Fund qu'en tant que coordinateur de la Cellule Retour Volontaire), et le manque de communication cohérente sur les projets sont autant d'éléments qui ont rendu leur mise en œuvre difficile.

Néanmoins, les enseignements et recommandations tirés de ces projets ont été nombreux. Ils ont été répercutés auprès des acteurs du secteur, des autorités et administrations compétentes par la rédaction de guides méthodologiques¹.

¹ Le guide méthodologique du projet « Information et Accompagnement au projet de retour volontaire », qui s'est terminé en février 2011 est en cours de finalisation et devrait sortir en mai 2011. Celui relatif au projet CRI-B est accessible sur le site du CIRÉ.



Le retour volontaire, une piste d'avenir possible ?

En 2010, le CIRÉ a continué à réclamer que l'offre au retour volontaire et à la réintégration soit effective et se pose en réelle alternative à la détention. Il a, pour ce faire, été attentif aux aspects liés au retour volontaire et à sa priorité dans le cadre de la transposition de la Directive retour.

Il a également défendu la mise en vigueur du modèle d'accompagnement global sur deux voies (séjour/retour) au niveau belge. Il a notamment fait, en collaboration avec VWV, la promotion de ce modèle auprès de Fedasil et du Cabinet de l'Intégration sociale lors de la venue en Belgique de Grant Mitchell, défenseur de ce modèle en Australie², et auprès des opérateurs d'accueil et des associations qui accompagnent les demandeurs d'asile.

Le CIRÉ a participé activement aux groupes de travail mis en place par Fedasil avec l'ensemble des partenaires de l'accueil, sur le protocole de collaboration entre l'OE et Fedasil relatif au trajet des familles en séjour irrégulier accueillies dans le réseau d'accueil sur base de l'Arrêté royal de 2004. Face aux intérêts des parties qui demandent le protocole, les partenaires de l'accueil ont obtenu la garantie d'un droit inconditionnel à l'accueil, une souplesse dans les délais de mise en œuvre du trajet d'accompagnement et du retour volontaire, une protection contre l'éloignement, une garantie que l'information ne soit transmise entre les administrations qu'avec l'accord des intéressés, et l'insertion d'un accompagnement au séjour/retour dans les missions de l'Intégration sociale.

Faute de temps, notamment à cause de la crise de l'accueil³, le CIRÉ n'a pas pu procéder à un état des lieux régulier et à une analyse critique des pratiques en matière de retour volontaire pour évaluer les effets de la politique suivie.

Le CIRÉ regrette amèrement de ne pas avoir été suffisamment associé aux réflexions qui se sont tenues sur la politique en matière de retour volontaire. À titre d'exemple, les modalités du fonds de réintégration ont été repensées entre Fedasil et les opérateurs de retour sans plus faire appel aux autres organisations ayant une certaine expertise en la matière.

Ceci peut s'expliquer, en partie, par le fait qu'il n'est plus opérateur de retour (alors qu'en 2010, le retour volontaire a été géré essentiellement par l'administration de Fedasil qui s'en remet aux opérateurs de retour pour définir la politique). Par ailleurs, aucune rencontre de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration n'a été envisagée, et le conseil consultatif dont la création est envisagée depuis plusieurs années et que le CIRÉ continue à défendre fermement, n'a pas été mis en place. Le CIRÉ reste néanmoins persuadé que seule l'implication active de différents acteurs du retour volontaire permettrait de poursuivre l'élaboration et la mise en place d'une réelle politique de retour volontaire, globale, structurelle, concertée et de qualité.

² La rencontre a été organisée par VWV dans le cadre d'un programme de 3 jours de travail. Le CIRÉ y a participé activement.

³ Une seule personne était en charge de l'accueil et du retour volontaire au CIRÉ.

Perspectives pour 2011

Face aux expériences douloureuses de mise en œuvre des activités opérationnelles en matière de retour volontaire (de 2006 à 2010), le CIRÉ a décidé de ne pas mener de projets en 2011. À l'avenir, il ne s'engagera dans de telles activités que pour répondre à une demande claire des acteurs du terrain et de ses organisations membres, et qu'avec un soutien des acteurs du retour (à commencer par Fedasil).

Pour que l'offre d'aide au retour volontaire et à la réintégration permette l'accès à un soutien de qualité et à une réintégration durable, le CIRÉ restera un acteur politique sur ces matières et formulera des recommandations sur base des interpellations de ses membres, en tant qu'acteurs de retour. Il réinterpellera le Cabinet pour être partie prenante des discussions et des décisions prises sur le retour volontaire⁴ et veillera à apporter son éclairage aux informations partagées entre l'administration de Fedasil et les opérateurs de retour.

Le CIRÉ participera activement aux groupes de travail opérationnels qui devraient se mettre en place après la publication de l'Arrêté royal, ainsi qu'aux rencontres de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration. Si du moins, cet Arrêté royal voit le jour en 2011...

Il suivra attentivement l'application du protocole d'accord entre l'OE et Fedasil dans le cadre du comité de suivi qui sera mis en place par Fedasil avec les partenaires de l'accueil.

Il sera également vigilant à la potentielle création de centres de retour volontaire (qui fait de plus en plus débat dans le contexte politique actuel), notamment en s'appuyant sur les observations qui seront faites lors d'une visite d'étude à laquelle il participera avec VWV et Caritas sur les centres de retour volontaire aux Pays-Bas en mars 2011.

Enfin, il continuera à envisager de nouveaux modèles de politique de retour volontaire pour que celui-ci se pose en réelle option dans le parcours migratoire et en alternative à la détention, sur base des bonnes pratiques observées au niveau européen et international, notamment en ce qui concerne l'articulation entre le retour volontaire et le retour forcé.

Les chiffres ⁵

2 957 personnes ont effectué un retour volontaire en 2010. Ceci représente à une augmentation de 10% par rapport à 2009, qui s'explique principalement par l'augmentation des retours en Macédoine et en Serbie (afflux massif en février 2010). Un tiers de ces personnes (32%, soit 962 personnes) ont également bénéficié d'une aide supplémentaire à la réintégration dans leur pays, via le programme de réintégration (Fedasil) ou le Fonds européen pour le retour, ce qui constitue une hausse de 37% par rapport à 2009.

Les principaux pays de retour en 2010 étaient le Brésil, l'Ukraine, le Kosovo, la Macédoine et la Russie. Les retours vers l'Irak, le Kosovo et la RD Congo sont également au-dessus de la moyenne.

62% des bénéficiaires du retour volontaire en 2010 n'avaient pas demandé l'asile en Belgique et 38% étaient des demandeurs d'asile en procédure ou déboutés.

Le CIRÉ (Coopération et initiatives pour Réfugiés et Étrangers), en collaboration avec SESO (le Service Social de Solidarité Socialiste) organise un atelier de réflexion personnelle et collective sur le retour.

Le retour au pays d'origine, une alternative possible?

10, 12 et 17 mai
9h à 16h30 (lunch offert)

Où?
SESO
rue de parme 29
1060 Bruxelles
(salle Loft)



- ✓ Vous êtes immigré sans permis de séjour, demandeur d'asile en attente d'un statut, ou votre demande d'asile a été refusée
- ✓ Vous envisagez un retour dans votre pays d'origine

↓

A travers diverses activités de groupe, vous pourrez vous exprimer librement sur vos attentes et vos craintes face à un éventuel retour. Cet espace vous permettra de prendre une décision réfléchie sur les prochaines étapes de votre parcours migratoire.

Pour toute information, contactez:

Emily Clissold 02/539 7117 emil@ciré.be	Marie-Pierre Binamé 0470/999 016 marie-pierre.biname@seso.be
---	--

CIRÉ 
Site: le portail de l'Europe Européenne

⁴ Définition des critères Reab et de réintégration, appel à projets, Arrêté royal, conseil consultatif...

⁵ Information tirée du site de Fedasil - http://www.fedasil.be/home/nieuws_detail/i/20806/

Le retour volontaire en activités

Événements et actions

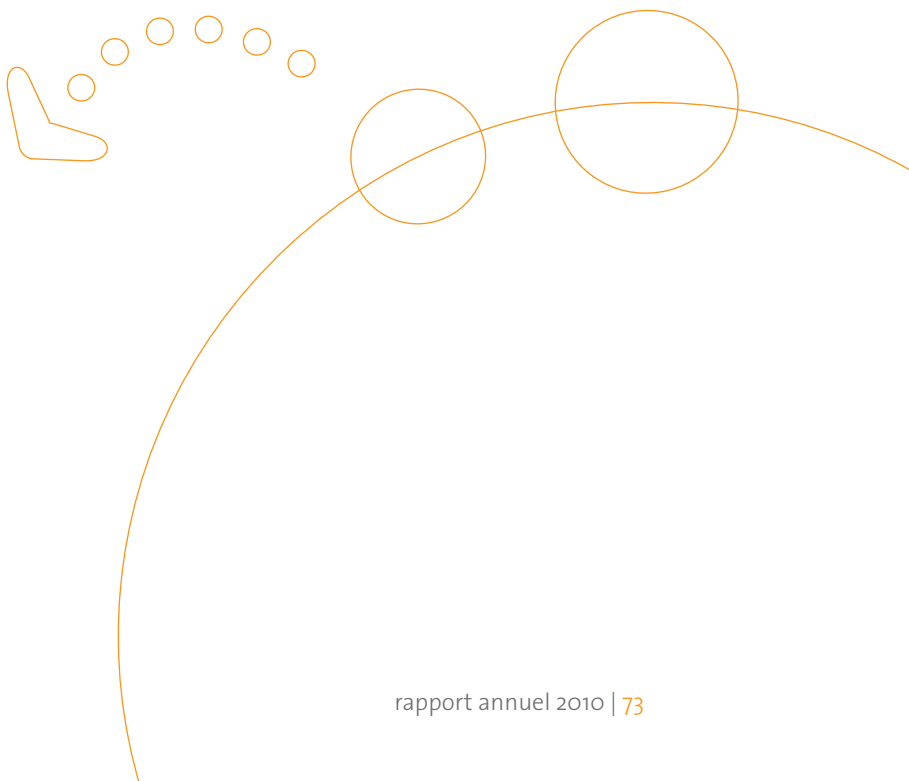
Dans le cadre du projet « Information et Accompagnement au projet de retour volontaire » (avec les migrants) : actions de sensibilisation/information (les 6 avril, 6 mai, 30 novembre 2010, une séance est aussi prévue en février 2011), tenue de groupes de réflexion (les 9, 16, 19, 25 et 30 mai, le 27 juillet, les 3, 4, 8, 9, 15, 16, 17, 18 et 19 novembre, les 1, 2 et 3 décembre 2010). La séance de clôture du projet se tiendra en janvier 2011.

Dans le cadre du projet « CRI-B: améliorer les méthodes d'information et de conseil aux personnes considérant le retour » - volet méthodologique (avec les travailleurs sociaux du secteur) : séances d'introduction, groupes de travail et séance de clôture les 16 mars, 23 et 27 avril, 25 mai, 15 et 25 juin, et 5 octobre 2010. La séance de clôture du projet s'est tenue le 30 novembre 2010.

Publications

« *Recommandations relatives à l'aide au retour et à la réintégration* » (avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen), document mis à jour en juillet 2010.

« *Retour volontaire : sujet difficile, piste d'avenir possible - premiers pas vers un accompagnement global dans l'accueil des demandeurs d'asile* », Vluchtelingenwerk Vlaanderen et CIRÉ, décembre 2010.





Le service d'accueil des personnes étrangères : angoisse et incertitude

Accueillir, écouter, conseiller et orienter le public migrant, en collaboration avec les services internes du CIRÉ, avec les associations membres ainsi qu'avec d'autres acteurs sociaux, juridiques et médicaux. Et, en interne faire remonter les préoccupations de terrain vers les experts politiques du CIRÉ. Telles sont les missions principales du service « Accueil général ».

Cette année, le suivi de l'opération de régularisation et l'aggravation de la crise de l'accueil ont été au centre des demandes, toujours plus nombreuses. À ces circonstances spécifiques s'ajoute l'état de crise politique et socio-économique de notre pays qui engendre un climat d'inquiétude généralisée. Nous avons aussi noté des dysfonctionnements administratifs ayant de lourdes conséquences sur la vie quotidienne de notre public. Face à la saturation des services sociaux et juridiques, nous avons répondu à des demandes d'intervention de plus en plus fréquentes, et souvent urgentes, qui nous semblent symptomatiques d'un malaise conjoncturel ou structurel et que nous essayons de répercuter au mieux. Au regard de ces demandes récurrentes et dans le souci de ne pas nous substituer aux services sociaux et juridiques de première ligne, nous ressentons parfois une grande frustration..

Les moyens mis à disposition pour informer les publics concernés

Le service assure une permanence tous les matins de 9h à 12h30. La permanence téléphonique fonctionne toute la journée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. En moyenne, entre 15 et 20 demandes de consultation par jour sont traitées de manière plus approfondie, sans compter les appels téléphoniques de ré-orientation rapide, en interne ou en externe. Nous sommes également joignables par courrier électronique.

En interne, nous travaillons en collaboration étroite avec les experts politiques du CIRÉ qui nous conseillent, nous tiennent au courant de l'actualité juridique et politique et que nous alimentons de nos constatations et questionnements de terrain. Nous fonctionnons aussi en lien direct avec le service « Travail, équivalences et formation ».

Pour réguler l'afflux des demandes d'inscription à l'école de Français Langue Étrangère, nous avons élaboré, avec la coordinatrice de l'école, une fiche d'information pratique et un calendrier annuel des cours, accessibles en version papier et disponibles sur notre site internet à l'attention des candidats apprenants.

Les effets d'une conjoncture génératrice d'angoisse, d'incertitude et d'injustice

En 2010, cinq grandes problématiques conjoncturelles ont conduit différents profils de personnes aux portes du CIRÉ.

1. Une crise de l'accueil accentuée

Les demandeurs d'asile livrés à la rue sans encadrement socio-juridique ont afflué au CIRÉ en quête de solution. N'ayant pas obtenu de place dans le réseau d'accueil, les « non-désignés » n'ont pas toujours été pris en charge par les CPAS de leurs nouveaux lieux de résidence, et parfois même n'ont pu trouver un logement pour pouvoir introduire une demande d'aide à un CPAS. Les délais d'inscription dans les bureaux des étrangers des communes peuvent être de 6 à 9 mois dans certains cas. Si ce problème nous était déjà connu, il a fallu un certain temps avant que les services sociaux, les avocats et nous-mêmes puissions évaluer son importance quantitative et ses conséquences pratiques (expulsion du logement non payé, endettement, radiation, refus d'acter les demandes d'aides sociales et médicales, retards, difficultés ou impossibilité d'inscription dans les communes, impossibilité de formation, nécessité de recourir à la justice pour condamner Fedasil ou les CPAS, non exécution des condamnations).

2. Le suivi de l'opération de régularisation : un véritable parcours du combattant

L'opération de régularisation a débuté le 15 septembre 2009 et n'est toujours pas clôturée pour bon nombre de dossiers. L'attente et l'incertitude de la réponse de l'Office des étrangers (OE) deviennent insupportables pour les personnes. Nous avons pu constater de nombreuses anomalies au cours des différentes étapes que franchissent les demandeurs de régularisation avant toute décision. Avant d'arriver à l'OE, certaines demandes ont été freinées ou arrêtées : enquêtes de quartier tardives ou injustement négatives, non délivrance d'attestation de réception, défaut de transmission du dossier par les communes (oublis et pertes fréquents), changement de résidence non suivi par les administrations, radiations parfois abusives, difficulté à obtenir des documents d'identité...

Il nous a été demandé d'intervenir pour compléter en urgence par des pièces maîtresses des dossiers déjà parvenus à l'OE, pour chercher à rectifier le tir quand l'instruction manquait de clarté ou pouvait être interprétée de manières différentes (ex: la notion de tentative crédible, la possibilité d'actualiser une demande gter avec un gbis...), quand des avocats introduisaient une demande en retard ou sans documents d'identité. Pour ce faire, nous avons eu la chance de travailler en lien avec le Comité de Suivi qui rencontrait régulièrement les responsables de l'OE et auquel nous avons fait parvenir nos questionnements de terrain.

Enfin, une fois la décision prise par l'OE, nous avons été vigilants sur les pratiques de délivrance des cartes de séjour dont les prix, les délais et modalités d'obtention varient d'une commune à l'autre, occasionnant des lenteurs et des complications qui sont source d'angoisse supplémentaire pour les candidats à la régularisation. Une attente qui se traduit au CIRÉ par des demandes d'informations diverses : santé, possibilités de travail et de formation, de mariage...

3. La politique de lutte contre le mariage blanc et de restriction du regroupement familial

Elle s'est traduite dans notre service par de nombreux appels à l'aide. Les personnes dont le droit de séjour dépend du conjoint ou du partenaire légal sont contraintes par la loi de maintenir coûte que coûte la cohabitation effective pendant au moins 3 ans, sous peine de perdre le droit au séjour. Sans réel moyen de défense, elles sont véritablement prises en otage par le « regroupant » et peuvent être victimes de persécutions morales et physiques. Il nous a été rapporté des cas de dénonciations, de pressions de l'entourage ou du voisinage. Vers où devons-nous orienter ces personnes pour assurer leur protection et leur défense ? Nous observons des pratiques variables et décourageantes de la part des administrations communales : liste de documents à fournir inutiles, enquêtes et contrôles abusifs lors de l'introduction des demandes de mariage et de regroupement familial...

4. La libre circulation des citoyens européens, des réfugiés reconnus dans un autre pays de l'Union européenne et des résidents de longue durée non européens dans un autre État membre

Cette question pose de nombreux problèmes pratiques lors de l'installation en Belgique. En effet, la liberté de mouvement est possible pendant 3 mois sur le territoire, mais l'établissement à long terme est plus compliqué. Il faut apporter la preuve de revenus fixes, stables et réguliers (un contrat de travail avec ou sans permis B) et déclarer une adresse de résidence à une administration communale. Nous recevons régulièrement des Européens vivant dans des conditions précarisées, demandant des éclaircissements sur leurs droits aux soins de santé, à l'aide sociale, au marché de l'emploi. Certains cas de figure très complexes ont reçu des traitements différenciés selon les services auxquels ils se sont adressés. Les services sociaux et d'orientation s'interrogent régulièrement sur ce qu'il convient de conseiller dans ces nouveaux domaines. Le cas des Roumains et des Bulgares, qui font toujours l'objet de mesures transitoires spécifiques, soulève de nombreuses questions. De manière générale, toutes les catégories de personnes sujettes à l'obligation d'obtenir un permis de travail B éprouvent d'énormes difficultés à trouver un employeur qui accepte d'accomplir les démarches nécessaires pour demander l'autorisation d'occuper un travailleur étranger.

5. Le contexte de crise politique économique et sociale générale nuit au fonctionnement des CPAS, accablés de nouvelles missions ainsi qu'aux administrations fédérales (OE, FEDASIL), régionales (Ministères du travail) et locales (bureau des étrangers, police de quartier)

Quelques constats que nous avons pu faire : beaucoup de retards dans les inscriptions, dans les renouvellements de cartes de séjour, suspensions ou arrêts injustifiés (ou mal justifiés) des revenus d'intégration, refus d'octroi de l'aide médicale urgente, rendez-vous tardifs, non accès à l'information, délais d'attente insupportables, obstacles à la domiciliation, radiations injustifiées... La machine administrative est-elle grippée, surchargée ? Notre public est la première cible de ces dysfonctionnements quasi généralisés qui peuvent avoir des effets directs sur le droit au séjour.

**De la saturation du réseau à la nécessité
d'une action plus globale : les limites de
notre intervention**

Un accompagnement est trop souvent nécessaire pour garantir les droits fondamentaux des « étrangers ». La moindre démarche demande l'appui d'un assistant social ou d'un avocat pour aboutir correctement. Faut-il absolument actionner la machine judiciaire pour faire fonctionner certaines administrations ? Les services sociaux et juridiques sont de plus en plus débordés et les demandes des personnes non soutenues de moins en moins prises en compte. Ces approches individuelles sont lourdes, coûteuses en temps, en énergie et en argent. Elles sont surtout globalement contre-productives : elles entraînent la saturation des services, ne permettent ni la mise en évidence des mécanismes structurels qui les génèrent, ni leur dénonciation officielle et publique. Elles ne permettent pas un changement plus global. Elles entretiennent l'impunité de personnes qui, au sein des administrations ou des services compétents, en abusent, refusent d'assurer au mieux le fonctionnement d'un service public - ou privé - envers des personnes qui en ont le droit, quitte à payer des amendes si elles se font condamner. Derrière l'image de « l'étranger profiteur » se cache la réalité de personnes qui sont maintenues par les obstacles à leur intégration active dans une situation « d'assistés », et dont on se débarrasse discrètement, « administrativement », si elles ne trouvent personne pour les défendre. Les mauvaises pratiques généralisées deviennent la norme et ne choquent malheureusement plus personne.

Des rencontres avec les services sociaux partenaires et des avocats ont permis de dresser ce bilan alarmant et d'essayer d'y trouver des solutions plus globales et systématisées. C'est un véritable travail d'enquête, d'analyse et de plaidoyer politique qui doit être développé. Les enjeux éthiques et humains sont importants et dépassent la mission de notre service. En attendant, ne pas agir tout en essayant de dénoncer ce que nous observons au quotidien et en direct lors de nos entretiens s'apparente souvent et douloureusement à de la non assistance à des catégories de personnes en danger.

Entre 15 et 20

C'est le nombre de demandes de consultation qui sont traitées chaque jour de manière approfondie par le service « Accueil général ».

Perspectives pour 2011

L'adhésion du CIRÉ au plan de cohésion sociale de la commune d'Ixelles se traduira dès janvier 2011 par une restructuration du service « Accueil général », entraînant des modifications importantes dans l'organisation et la nature du travail. Les deux personnes qui se consacraient à plein temps à la mission d'accueil et d'orientation du public se sont vues attribuer chacune un projet auquel elles réserveront leurs après-midis dès le début de l'année 2011. Le temps de disponibilité de la permanence Accueil général sera donc strictement limité en matinée. Les rendez-vous pourront être pris en fonction des disponibilités des services internes. La permanence téléphonique restera garantie toute la journée. Une personne supplémentaire a été engagée qui assurera l'information et la réorientation par téléphone tous les après-midis.

L'un des nouveaux projets est le BAPA (Bureau d'Accueil des Primo-Arrivants) partenariat pour l'accueil des primo-arrivants établi entre le bureau des étrangers, le service de cohésion sociale de la commune d'Ixelles et le CIRÉ. Il concerne spécifiquement les personnes étrangères nouvellement inscrites dans la commune et vivant en Belgique depuis moins de 3 ans : les personnes récemment arrivées des pays tiers ou ayant obtenu un titre de séjour sur la base d'un regroupement familial, les titulaires d'une carte de résident de longue durée d'un autre pays de l'Union Européenne... L'objectif du projet est de prendre en considération la situation globale du primo-arrivant, de l'informer et de l'orienter, quand il rencontre des problèmes consécutifs à son arrivée récente, vers l'intervenant le plus adéquat en privilégiant les services de proximité de la commune (aide au logement, cours de langues, insertion socioprofessionnelle, équivalence de diplômes, scolarisation, accueil de la petite enfance, accès au soins de santé, droits des étrangers...). Cette expérience pilote pourrait être reproduite dans d'autres communes si elle se révèle fructueuse. Un enjeu important sera de renforcer le partenariat avec le réseau des services impliqués dans la cohésion sociale à Ixelles. Le projet BAPA envisage également de collaborer avec le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), mandaté pour mettre en place le processus de formation des futurs formateurs dans l'hypothèse de la mise en place d'un dispositif d'accueil des primo-arrivants du côté francophone. L'idée est de tester le module préparé par le CBAI auprès d'un groupe de Mauritaniens peulhs (TIMTIMOL Asbl) qui s'est constitué avec le soutien du Centre Social Protestant. Son identité de service social ixellois et sa grande expérience dans l'accueil des primo-arrivants fait du Centre Social Protestant un partenaire précieux pour ce projet.

Le deuxième projet ne concerne pas directement le service accueil, nous n'en parlerons donc pas ici.

Il faut souligner, en conclusion, que les usagers du service « Accueil général » du CIRÉ se trouvent dans des situations de vulnérabilité de plus en plus aiguë et sont de moins en moins pris en charge par les autres acteurs d'aide, déjà saturés. Les difficultés de ce public sont souvent symptomatiques de dysfonctionnements conjoncturels importants comme ceux que nous avons évoqués précédemment. Il nous semble essentiel de garder un regard sur son vécu pour éviter des dérives humainement inacceptables. Cette approche doit rester pour nous profonde, globale et de qualité.

Les changements dans le fonctionnement du service « Accueil général » traduisent la volonté constante du CIRÉ de ne pas se substituer aux services sociaux de première ligne qui sont ses membres ou partenaires, de ne pas faire de « suivi » de dossiers individuels. Mais une autre exigence demeure vivace : celle d'approfondir certaines problématiques constatées dans notre service et ailleurs, et de les porter à un autre niveau. Ce travail nécessite évidemment du temps : exploration, recherche d'informations, récolte de témoignages, vérification des hypothèses, mise en réseau d'acteurs potentiels...

Ces besoins devraient être traités grâce à la constitution de plusieurs groupes de travail menés par les experts politiques du CIRÉ (pratiques des communes en matière de regroupement familial, regard sur les enquêtes de quartiers, transition de l'aide matérielle à l'aide financière, gter...). Les problèmes liés aux dysfonctionnements des administrations locales (communes, CPAS, police de quartier), régionales, et fédérales, par exemple, font l'objet de rencontres avec le Centre pour l'égalité des chances (sur la question épineuse de la domiciliation), avec des avocats du Bureau d'aide juridique, et avec des associations spécialisées désireuses de développer une stratégie globale pour mieux garantir l'effectivité des droits des étrangers et pour mieux les protéger des pratiques les conduisant à la précarité ou à l'exclusion.



Le service « COM et sensibilisation » : crise de l'accueil et campagne « Ouvrons les yeux sur les centres fermés »

La communication du CIRÉ en 2010 aura été marquée principalement par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile. Cette année s'est terminée comme elle avait débuté par une série d'actions, de communiqués de presse et de productions sur cette crise de l'accueil.

Les visages de la crise de l'accueil

Face aux nombreuses interrogations de journalistes, de nos associations membres ou même de citoyens, le CIRÉ a réalisé une brochure d'une dizaine de pages intitulée « Les visages de la crise de l'accueil... ». Ce travail pédagogique visant le grand public avait pour objectif de revenir sur les origines de la crise et sur les solutions que nous proposons, tout en ouvrant une large place aux témoignages d'acteurs politiques, associatifs ou de citoyens touchés par cette crise. Il a été présenté à la presse fin mars et un site internet (www.crisedelaccueil.be) a été créé pour l'occasion. Conçu comme une plateforme visant à rassembler les informations utiles sur la crise de l'accueil, nous y avons systématiquement renvoyé les journalistes qui travaillaient sur cette question. Ce site nous a permis de diffuser les messages à l'attention du secteur et des citoyens, et notamment l'appel lancé par les acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile aux responsables politiques pour que des décisions appropriées soient prises. Hormis aux moments forts de la mobilisation du secteur, ce site a enregistré une fréquentation limitée.

« Marche européenne aux parapluies »

à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié

En tant que membre d'ECRE (European Council for Refugees and Exiles), nous avons souhaité inscrire les événements prévus cette année pour la Journée mondiale du réfugié (20 juin) dans le cadre de la « Marche aux parapluies » (Umbrella March) proposée par ECRE, et organisée simultanément dans plusieurs grandes villes européennes. Cette célébration coïncidant cette année avec la Fête de la Musique à Bruxelles, nous avons proposé un événement s'intégrant dans ces festivités : le « World Refugee Stage », un programme musical « grand public » entrecoupé de prises de

parole politiques sur la question des réfugiés en Belgique et en Europe. Nous avons également inauguré une sculpture (un globe terrestre dessiné par des parapluies) réalisée par des demandeurs d'asile lors d'un atelier animé par une artiste belge. Le public n'a malheureusement pas été aussi nombreux qu'espéré, et le message n'a donc pu dépasser le cercle des convaincus sur le lieu même de l'événement, sa médiatisation ayant eu plus d'impact. Vu l'investissement que cet événement a représenté pour le CIRÉ et pour ses membres, son bilan a donc été plutôt mitigé.

migrations|magazine : en phase avec les actions et les mobilisations du CIRÉ

En 2010, trois numéros de migrations|magazine ont été édités. Le premier est paru fin 2009. Nous avons souhaité prendre le temps d'écouter les retours des lecteurs, de mener une évaluation pour pouvoir apporter les modifications nécessaires. Le deuxième numéro, consacré à l'asile et à l'évolution du besoin de protection est finalement paru en juin 2010, au moment de la Journée mondiale du réfugié. Le troisième numéro est sorti fin novembre et traitait des centres fermés et des expulsions. Ce numéro faisait écho à la sortie du film « Illégal » et au lancement de notre campagne « Ouvrons les yeux sur les centres fermés ».

Si les dossiers qu'il propose reçoivent des échos positifs, le magazine doit encore trouver sa place. Il manque notamment d'une stratégie de promotion, toujours quasiment inexistante fin 2010. Chacun de ses numéros est envoyé à plus de 800 personnes (responsables politiques, avocats, assistants sociaux, associations, enseignants, citoyens...) et à près de 200 abonnés. Petit à petit, il suscite l'intérêt de nouveaux lecteurs, mais sans un véritable travail de promotion, il continuera à souffrir d'une diffusion trop confidentielle.

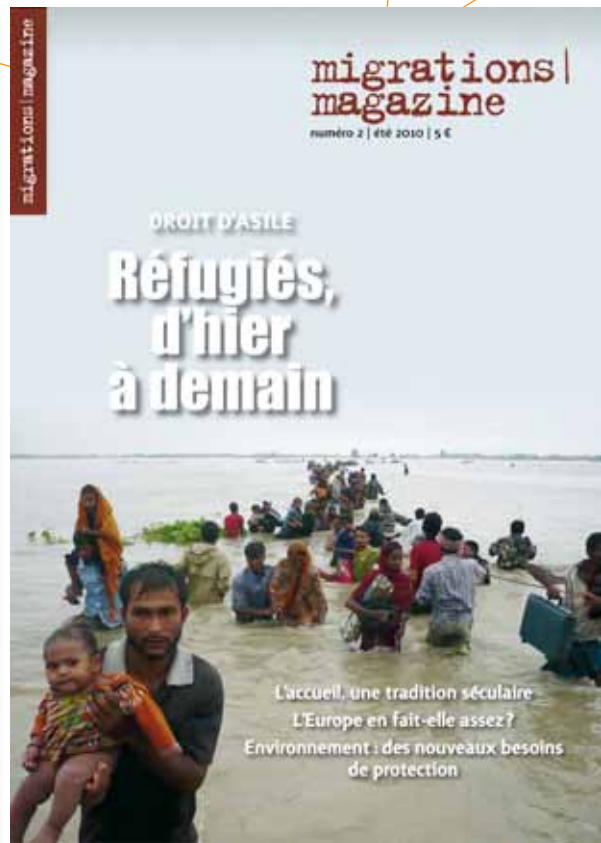


Dossier de demande de reconnaissance dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente

Axe 3,2



CIRÉ



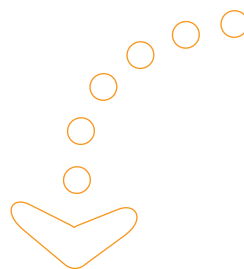
Une campagne pour ouvrir les yeux sur la réalité des centres fermés

En octobre 2010 est sorti en salles l'excellent film « Illégal », du réalisateur belge Olivier Masset-Depasse. Cette fiction retrace le combat d'une mère russe pour assurer à son fils un avenir en Belgique et met en lumière de façon extrêmement documentée et réaliste les failles d'une politique migratoire excluante, tant en Belgique qu'en Europe.

En accord avec le réalisateur et les producteurs-diffuseurs, le CIRÉ a décidé de se « saisir » de ce formidable outil pour mener une large campagne sur les centres fermés et les expulsions. Cette campagne s'appuie sur un site (www.ouvronslesyeux.be, www.opendeogen.be pour la version néerlandophone) et sur l'organisation de projections-débats du film dans des lieux divers (centres culturels, hautes écoles et universités, maisons de jeunes, syndicats...).

Dès le mois d'août, les différentes composantes de cette campagne ont été initiées simultanément : rédaction et lancement d'une pétition avec plusieurs partenaires et organisations membres ; contact avec les centres culturels, maisons de jeunes, écoles... de la Communauté française ; élaboration d'un guide pédagogique pour accompagner les débats autour du film « Illégal » ; élaboration d'un module d'animation de débats en annexe à ce guide. Ces différents outils et documents sont accessibles sur le site précité.

Les projections-débats ont débuté dès la sortie du film, soit en octobre 2010, uniquement dans des salles de cinéma. Il nous faudra attendre janvier 2011 et la fin de la diffusion en salles pour commencer les animations dans d'autres lieux.



2600

C'est le nombre de signatures en ligne de la pétition sur le site www.ouvronslesyeux.be fin 2010.

Des tentes devant le 16 rue de la Loi pour interpeller le gouvernement

Fin septembre, face à l'inertie politique alors que la crise de l'accueil prenait une tournure dramatique, le CIRÉ, en partenariat avec une série d'associations, a décidé de monter des tentes dans le Parc Royal face au 16 rue de la Loi. Cette action visait à exercer une pression sur le Conseil des ministres qui devait se réunir pour décider des mesures à prendre. Cette action et celle du 28 octobre menée devant le Palais de Justice ont été le point d'orgue d'une année de mobilisation sur la crise de l'accueil. Le message porté est resté sensiblement le même : « réactiver provisoirement le plan de répartition » afin de pouvoir faire face à la crise humanitaire en préparation. Il n'a malheureusement pas produit les effets escomptés, malgré certaines mesures prises par le gouvernement. Quelques semaines plus tard, les demandeurs d'asile dans les gares et les squats en plein hiver ont mis la question de l'accueil des demandeurs d'asile à l'avant-plan médiatique et politique. À cette occasion, le CIRÉ a été maintes fois interpellé et interviewé.

Évolution et projets du service COM

Cette année est aussi celle des transformations pour le service « COM ». La mutation entamée l'année dernière, les changements informatiques et l'engagement d'un nouvel informaticien ont produit leurs effets. La personne en charge de la mise en page et du site web a disposé de plus de temps, de nombreuses productions (études, analyses, rapports, cahiers pédagogiques, affiches, flyers...) ont donc pu être réalisées, mises en page et/ou mises en ligne cette année. Mais les besoins restent importants. Pour avoir « les moyens de ses ambitions », le CIRÉ a introduit une demande de reconnaissance pour l'axe 3.2 (« Études et analyses ») à l'Éducation permanente, ce qui lui permettrait d'engager une quatrième personne au sein du service.

IN HET KADER VAN WERELDVLUCHTELINGENDAG
DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ

WORLD REFUGEE

NEED FOR PROTECTION

STAGE

ZONDAG 20 JUNI 2010
LE DIMANCHE 20 JUN 2010

PLACE FERNAND COCQ PLEIN

14H ▶ 19H30

EUROPEAN UMBRELLA EVENT

ARTWORK & PERFORMANCE

BY ANN VAN DE VYVERE

FÊTE DE LA MUSIQUE

MY TV IS DEAD - CAVA BAVA

MALICK PATHÉ SAW - WILLIAM SANDOVAL

YÉLÉ - DARIUSCH - MAJORETTEKETET

POLYFOLIES - DE PROPERE FANFARE

plus d'infos : WWW.CIRE.BE

meer info : WWW.VLUCHTELINGENWERK.BE



Foto: A.J. - FRED MAIRET, ONE AIR - GARMONDY - PHASE DITTOREY - ONE AIR



Évolution du service informatique

Plusieurs changements ont été opérés au cours de l'année 2010 en vue d'une meilleure stabilité (notamment pour éviter les pannes) avec des résultats indéniables : le système informatique du CIRÉ évolue et se stabilise de jour en jour.

Les principales actions mises en oeuvre ont été :

la mise à jour du serveur principal

- mise à jour et optimisation de la messagerie Zorafa (mise à jour vers la version 6,30,14)
- mise à jour du système (Centos)
- ajout de mémoire vive : de 2Go à 10Go
- mise en place d'un système efficace de sauvegarde journalier automatique

la migration du serveur secondaire et sa mise à jour

- migration de Windows 2000 Server vers Windows 2008 Server R2
- migration de la base de données de l'accueil des demandeurs d'asile
- migration de la messagerie téléphonique
- migration et mise à jour du logiciel de comptabilité BOB50
- mise en place d'un système efficace de sauvegarde journalier automatique

autres changements

- au niveau des postes de travail, après un passage non concluant en Ubuntu 10.04, une seconde migration a été exécutée. L'installation de Windows 7 s'est révélée une réussite en termes de stabilité et de performance. Les licences ont été acquises pour un coût réduit, via socialware.
- élimination de toutes les adresses email user@cire.irisnet.be au profit de user@cire.be
- suite à de nombreuses coupures de la connexion internet, un changement de provider s'est avéré indispensable. Le CIRÉ est donc passé de KPN/Mobistar à EDPnet. Les résultats sont très concluants, puisque plus aucune coupure n'est signalée à ce jour.

39 084

Le site du CIRÉ est de plus en plus visité : il a ainsi reçu 39 084 visites en 2010 !

Perspectives pour 2011

La perspective que le CIRÉ soit reconnu en axe 3.2. par l'Éducation permanente et l'engagement d'une personne supplémentaire au sein du service ouvrirait la possibilité de s'investir davantage dans la production d'outils pédagogiques, d'études et d'analyses.

L'apparition de nouveaux outils multimédias, l'évolution du web et l'interactivité qu'il permet ont rendu le site actuel du CIRÉ obsolète. Ce sera le chantier prioritaire pour 2011 : le nouveau site web constituera une vitrine plus efficace de ce qu'est le CIRÉ aujourd'hui. Un important travail de conception, de réalisation et de réécriture de son contenu devra être mené. Une fois l'outil mis en place, des changements devraient intervenir dans le mode de fonctionnement et l'organisation du service « COM et sensibilisation ».

La crise de l'accueil, avec l'hébergement en hôtels, les contraintes et l'ouverture des places d'urgence ont eu un impact négatif sur « la figure du demandeur d'asile » et, plus largement, sur celle de « l'étranger ». À cela s'ajoute une récupération politique parfois malsaine qui a fait que « tout et son contraire » a circulé dans les médias sur de nombreux aspects de l'asile et de la migration en Belgique. Face à ce climat général, le CIRÉ a l'ambition d'aborder les questions qui fâchent, tout en rectifiant les informations erronées. Nous préparons un argumentaire sur ces thèmes pour début 2011.

Fin 2011, 6 numéros de migrations|magazine seront parus. Il sera indispensable de mener un gros travail de promotion et de diffusion afin d'augmenter le nombre d'abonnements. Avant de prendre peut-être un nouveau virage début 2012...

En ce qui concerne la campagne « Ouvrons les yeux sur les centres fermés », nous poursuivrons et développerons l'organisation de projections-débats du film « Illégal ». Une trentaine de dates sont déjà fixées entre janvier et fin mai 2011 (centres culturels, festival de film social, maisons de jeunes, écoles supérieures, écoles secondaires, maison de la laïcité, assemblées de travailleurs et de délégués syndicaux, associations partenaires...).

Nous organiserons également des formations d'animateurs pour ces débats, l'équipe du CIRÉ ne pouvant assumer seule l'ensemble de ces animations.

En septembre 2011, la campagne sera lancée du côté néerlandophone par notre partenaire Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Ce sera l'occasion pour nous de donner un deuxième souffle à la campagne initiée en Communauté française et de travailler avec eux à lui donner une ampleur nationale.

Le service « COM et sensibilisation » en

activités

Communiqués de presse

Deuxième édition du « *Guide des droits des travailleurs sans papiers* », 21 janvier 2010.

« Les visages de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile », 29 mars 2010.

« Le CIRÉ et Vluchtelingenwerk dénoncent le renvoi illégal d'un demandeur d'asile vers son pays d'origine », 14 avril 2010.

« 20 juin 2010 - Journée Mondiale du Réfugié », 20 juin 2010.

« Pour une politique d'asile européenne commune, humaine et de qualité », 1 juillet 2010.

« Accueil des demandeurs d'asile : recours des associations devant la Cour Constitutionnelle », 5 juillet 2010.

« La crise de l'accueil touche toujours plus de demandeurs d'asile », 19 août 2010.

« Crise de l'accueil : passons des belles paroles aux travaux pratiques », 14 septembre 2010.

« L'Europe a besoin de règles communes pour une politique d'asile de qualité », 14 septembre 2010.

« Inauguration du bâtiment «L'Espoir», un projet pilote d'aide à l'acquisition initié par le service Logement du CIRÉ », 17 septembre 2010.

« Accueil des demandeurs d'asile : des mesures dans la bonne direction... mais insuffisantes pour sortir à court terme de la crise ! », 24 septembre 2010.

« L'UE doit à tout prix mettre un terme au renvoi des demandeurs d'asile vers les États qui ne garantissent pas leur protection », 21 octobre 2010.

« Crise de l'accueil : cachez ces demandeurs d'asile - à la rue - que l'on ne saurait voir ! », 30 novembre 2010.



Rapport général d'exécution et plan d'action quinquennal

Axe 1



CIRÉ

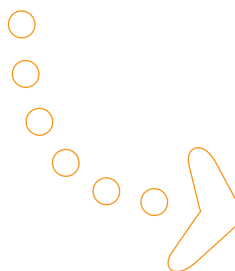
Études

« *Les visages de la crise de l'accueil. La crise de l'accueil vue par les demandeurs d'asile, les acteurs de terrain et les responsables politiques* », mars 2010.

« *Contribution en vue de la constitution du gouvernement fédéral. Memorandum du CIRÉ sur les questions liées à l'asile et à aux migrations* », mai 2010.

« *Les migrants de l'environnement, état des lieux et perspectives* », juin 2010.

« *Tu veux savoir si j'ai assez souffert pour pouvoir rester dans mon pays ?* », guide pédagogique sur les centres fermés et les expulsions, outil d'accompagnement à un débat autour du film « *Illégal* », octobre 2010.



Analyses

Publication en ligne de la Newsletter de janvier-avril 2010.

« *Ceci n'est pas un réfugié climatique...* », avril 2010.

« *Les Afghans : un cas révélateur de dysfonctionnements dans l'octroi d'une protection* », juin 2010.

« *Les politiques de régularisation en Belgique et en Europe* », juin 2010.

« *Les régularisations en Europe, réflexion et critique. L'exemple belge* », août 2010.

« *La Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants et de tous les membres de leur famille* », août 2010.

Publication en ligne de la Newsletter d'août-septembre 2010.

« *Michael Walzer et la problématique des réfugiés et des travailleurs immigrés* », par Pierre Ansay, novembre 2010.

« *Perspectives législatives en matière de migration au niveau européen* », décembre 2010.

« *Commentaire du livre vert de la Commission européenne sur la politique de développement : contribution du CIRÉ au débat de la commission politique du CNCD* », décembre 2010.

Nous citerons aussi les nombreuses analyses diffusées dans le cadre de migrations|magazine, dont les 3 numéros de 2010 étaient consacrés à l'asile, au besoin de protection et aux centres fermés pour étrangers.

Actions de sensibilisation et formation

Intervention sur les questions migratoires après la projection du film « *Africa Paradis* », ciné-club ATTAC, Mons, 6 mars 2010.

Intervention « *Dans le travail social, comment sortir du mythe de Sisyphe ?* », Cap Migrants, Liège, 19 mars 2010.

Intervention et participation aux travaux d'un groupe d'étudiants sur « *Le mouvement sans-papiers et l'engagement socio-politique* », cours de sociologie politique, 2ème année, FUNDP, Namur, mars 2010.

Animation d'un séminaire sur « *La situation sociale et juridique des migrants en Belgique* » organisé par ASF (organisation internationale de jeunes pour la réconciliation), 11 juin 2010.

Séance d'information sur la situation socio-juridique des migrants en Belgique pour un groupe d'artistes africains invités par la compagnie Transe-en-danse, en vue de la préparation du spectacle « *Danse en Papier* » traitant des migrations et des sans-papiers, 1 septembre 2010.

Publication d'une pétition, conjointement avec la Ligue des Droits de l'Homme, « *Ouvrons les yeux sur les centres fermés et les expulsions* », septembre 2010.

Participation à la conférence de presse à l'occasion de la sortie du film « *Illégal* » au cinéma Le Parc à Charleroi, 4 octobre 2010.

Organisation d'une avant-première du film « *Illégal* » au cinéma Arenberg, Bruxelles, 5 octobre 2010.

Intervention lors du débat suivant la première du film « *Illégal* » au cinéma Le Parc à Charleroi, 6 octobre 2010.

Intervention lors du débat suivant une projection du film « *Illégal* » au cinéma Sauvenière à Liège, 21 octobre 2010.

Animation autour du « *délit de solidarité* » et de la campagne « *Ouvrons les yeux sur les centres fermés* » suite à une exposition de photos sur la « *jungle* » à Calais et après la projection du film « *Welcome* » au Cinémascope à Louvain-la-Neuve, 21 octobre 2010.

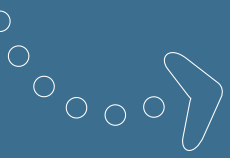
Animation auprès d'un groupe de femmes d'origine turque et maghrébine sur la situation sociale et juridique des migrants en Belgique, Centre de Planning familial de Schaerbeek, 29 octobre 2010.

Intervention lors du débat suivant une projection du film « *Illégal* » au Cinépointcom à Marche-en-Famenne, 16 novembre 2010.

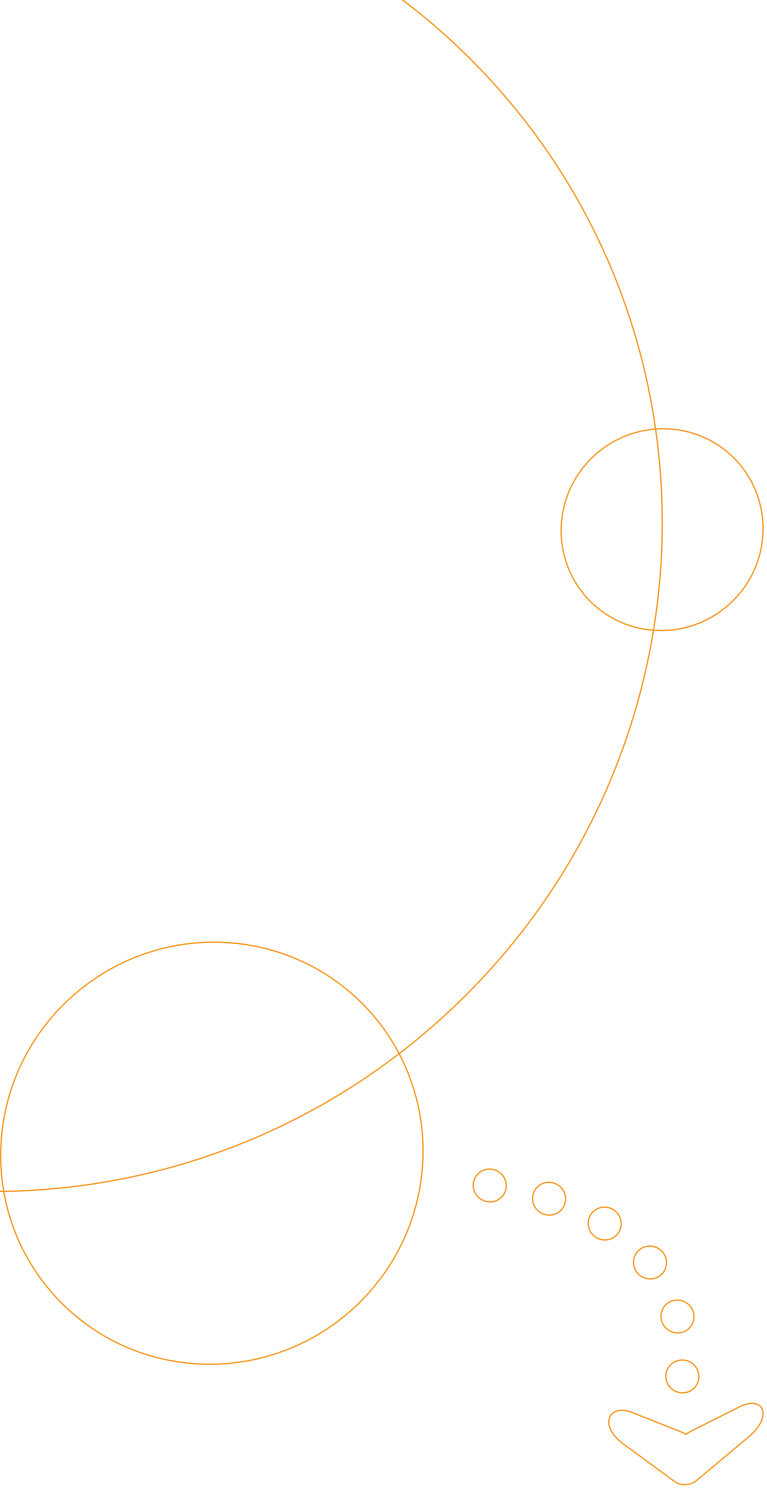
Animation à partir des films « *Illégal* » et « *Welcome* » au Collège de la Fraternité, élèves de 4^è professionnelle, Laeken, 19 novembre 2010.

Intervention lors du débat suivant une projection du film « *Sans voix, sans papiers* » à la demande du ciné-club ATTAC au Botanique, Bruxelles, 27 novembre 2010.

Publication d'un module d'animation de débat après une projection du film « *Illégal* », annexe au guide pédagogique sur les centres fermés et les expulsions précité, décembre 2010.



Annexes





Charte pour la Fondation d'un Community Land Trust des Quartiers en région bruxelloise

De nombreux défis en région bruxelloise

Il existe un besoin énorme de **logements accessibles** pour les groupes à faibles revenus.

De **nombreux investissements qualitatifs doivent être réalisés dans différents quartiers**. Il convient cependant de s'assurer que la plus-value générée par ces programmes de rénovation urbaine bénéficie à perpétuité à la collectivité sans entraîner de déplacements de population vers d'autres quartiers de moindre qualité urbaine et cautionner des effets de gentrification.

Dans ce but, il faut trouver des formules qui fassent en sorte que tous les habitants et les usagers de la ville, en ce inclus les plus faibles, aient un intérêt à porter activement le développement de leur quartier.

Pour relever ces défis, de nouveaux instruments sont nécessaires. Aux États-Unis, en Angleterre et dans une série d'autres pays, une formule se développe : le Community Land Trust. Nous voulons nous en inspirer pour constituer le premier Community Land Trust des Quartiers du continent.

Le Community Land Trust des Quartiers en région bruxelloise

Le *Community Land Trust* sera une structure sans but lucratif qui possède, gère et développe des terrains et bâtiments en région bruxelloise, pour le bien de la collectivité et avec la collectivité. Elle visera à y créer d'une part des logements abordables à l'acquisition et à la location pour les personnes et les familles aux revenus les plus bas et d'autre part, des espaces de production accessibles, des équipements d'intérêt collectif ou de service public. Elle cédera donc l'usage du terrain tout en restant propriétaire, afin de pouvoir poser des conditions sur la revente des biens.

Des conditions à respecter pour rendre cette mission possible

1. Le *Community Land Trust* devra au moins avoir la pleine propriété des terrains sur lesquels il développe le logement et les autres infrastructures, ou jouir d'une cession d'usage équivalente. Cela signifie aussi que le *Community Land Trust* ne vendra jamais les terrains dont il est propriétaire. Il adoptera par contre une politique d'expansion active d'acquisition de terrains pour les mettre à disposition des candidats-propriétaires aux revenus les plus bas.
 2. Sur les terrains, le *Community Land Trust* crée des logements rendus accessibles grâce à des subsides et des donations soustraits du prix de vente. En compensation, lorsque le propriétaire du logement souhaite revendre son bien, il le vend au *Community Land Trust* au prix du marché. Le propriétaire du bâtiment récupère alors son investissement et une petite partie de la plus-value générée par son bien. Le reste de cette plus-value est additionné au subside de départ pour maintenir le bien accessible à une famille de même condition socio-économique.
 3. Le *Community Land Trust* sera géré démocratiquement par :
 - **les détenteurs des droits d'usage** : habitants des bâtiments et locataires des surfaces pour la production sociale
 - **les autres membres du Community Land Trust** : les voisins des terrains et bâtiments, les investisseurs, les personnes ressources...
 - des **membres des pouvoirs publics** et des administrations pertinentes, désignés par les deux autres parties.
- L'organe de gestion sera composé de telle sorte qu'aucune de ces parties n'ait un pouvoir de décision majoritaire en son sein et que tous les intérêts soient équitablement représentés. C'est l'équilibre créé par la diversité de ces points de vue qui constitue le meilleur garant de l'intérêt général au sein du Community Land Trust. Au-delà de ces mécanismes formels, tout sera mis en oeuvre pour faire vivre la dimension démocratique du Community Land Trust.
4. Le Community Land Trust œuvrera à mettre sur le marché des logements respectueux de l'environnement.

Février 2010

Premiers signataires

- Baita
- Bonnevie Buurthuis
- BRAL
- Casablanca
- CIRE
- Convivence/Samenleven
- CREDAL
- Fédération des Agences Immobilières Sociales (FE-DAIS)
- L'Espoir
- Livingstones
- Logement pour tous
- Periferia
- Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH)
- Renovassistance
- Samenlevingsopbouw Brussel
- Solidarité Nouvelles Wallonie
- Mathieu Van Crielingen

Nouveau modèle de fiche de visite en centres fermés proposé au « Groupe Transit »

BASE DE DONNEES / DATABASE

Situation personnelle et familiale / Persoonlijke en familiale situatie

Age / Leeftijd	Pas d'info / geen info
Arrivée en Belgique / Aankomst in België	Pas d'info / geen info

En couple / In koppel	Non / Nee
Avec compagnon belge / Met Belgische partner	Non / Nee
Avec étranger en séjour légal / Met vreemdeling in legaal verblijf	Non / Nee
Avec étranger en séjour irrégulier / Met vreemdeling in illegaal verblijf	Non / Nee
Compagnon à l'étranger / Partner in buitenland	Non / Nee
Problème reconnaissance mariage ou partenariat / Probleem erkenning huwelijk of partnerschap	Non / Nee

Enfants mineurs en Belgique / Minderjarige kinderen in België	Non / Nee
Enfants mineurs à l'étranger / Minderjarige kinderen in buitenland	Non / Nee
Problème reconnaissance filiation / Probleem erkenning filiatie	Non / Nee

Autres membres de famille en Belgique / Andere familieleden in België (indiquer le plus proche / het dichtste familielid vermelden)	Non / Nee
---	-----------

Situation juridique / Juridische situatie

Situation administrative / Administratieve situatie	DA centre fermé / AZ gesloten centrum (39 bis)
Demande d'asile / Asielaanvraag	Non / Nee
Demande d'asile multiple / Meervoudige asielaanvraag	Non / Nee
Dublin	Non / Nee
Apatridie / Staatloosheid	Non / Nee
g ter	Non / Nee
g bis	Non / Nee
Procédure mariage / huwelijksprocedure (au moment de l'arrestation / op het moment van aanhouding)	Non / Nee
Contre OQT / Tegen BGV	Pas de recours / Geen beroep
CEDH / EHRM rule 39	Non / Nee
Référé judiciaire / Gerechtelijk Kortgeding	Non / Nee

Requête de mise en liberté / Verzoek tot invrijheidstelling

Chambre du Conseil / Raadkamer	o
CMA / Kvl	o
Cassation / Cassatie	Non / Nee
Dernière décision / Laatste beslissing	Non / Nee

Avocat / Advocaat

Avocat / Advocaat	Pas d'avocat / Geen advocaat
Problème avocat / Probleem advocaat	Non / Nee

Détention / Opsluiting

Premier centre fermé / Eerste gesloten centrum	127 / Caracole
Année de mise en détention / Jaar van opsluiting	
Lieu d'arrestation / Plaats van aanhouding	Pas d'info / Geen info
Durée de détention / Opsluitingsduur	< 8 jours / dagen
Transfert vers autre CF / Transfer naar ander GC	o
Libération / Vrijlating	Non / Nee
Rapatriement / Repatriëring	Non / Nee
Refoulement / Terugrijving	Non / Nee
Reconduite à la frontière / Grensleiding	Non / Nee
Pays d'expulsion / Land van uitwijzing	Non / Nee
Autre issue détention / Andere uitkomst opsluiting	Non / Nee

Santé / Gezondheid

Problème de santé physique / Fysiek gezondheidsprobleem	Non / Nee
Problème de santé mentale / Geestelijk gezondheidsprobleem	Non / Nee
Maladie grave / Ernstige ziekte	Non / Nee
Service médical / Medische dienst	Pas d'info / Geen info
Suivi externe / Externe opvolging	Non / Nee
Grève de la faim / Hongerstaking	Non / Nee

Isolement, violence et plaintes / Isolatie, geweld en klachten

Isolement disciplinaire / Disciplinaire isolatie	Non / Nee
Régime adapté / Aangepast regime	Non / Nee
Isolement médical / Medische isolatie	Non / Nee
Tentatives d'expulsion / Uitwijzingspoging	o
Violence personnel CF / Geweld personeel GC	Non / Nee
Violence co-détenu / Geweld megedetineerde	Non / Nee
Violence police arrestation / Geweld politie aanhouding	Non / Nee
Violence police dans le CF / Geweld politie in GC	Non / Nee
Violence police expulsion / Geweld politie uitwijzing	Non / Nee
Commission des plaintes / Klachtencommissie	Non / Nee
Plainte comité P ou AIG / Klacht comité P of AIG	
Plainte Parquet / Klacht parket	Non / Nee



Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | 1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Communauté française

Les associations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers (ADDE)
- Amnesty International
- Cap Migrants
- Caritas International
- Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge Francophone de Belgique (Département Accueil des Demandeurs d'Asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- Équipes Populaires
- FGTB de Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit Refugee Service – Belgium
- Justice et Paix
- Médecins du Monde
- Mentor-Escale
- Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX)
- Le Mouvement Ouvrier Chrétien
- Présence et Action Culturelles
- Point d'appui
- Service Social de Solidarité Socialiste
- Service Social Juif